ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ENNAKL Automobiles

DU 24 JUIN 2020

Sommaire

1.	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire	04
2.	Rapport de gestion 2019	06
3.	Rapport d'audit sur les états financiers individuels 2019	22
4.	Etats financiers individuels de la société Ennakl Automobiles 2019	36
5.	Notes aux états financiers individuels 2019	42
6.	Les annexes	54
7.	Rapport d'audit sur les états financiers consolidés 2019	64
8.	Les états financiers consolidés 2019	72
9.	Notes aux états financiers consolidés 2019	78
10.	Rapport d'audit sur les états financiers IFRS 2019	100
11.	Les états financiers individuels IFRS 2019	108
12.	Notes aux états financiers individuels IFRS 2019	116
13.	Rapport d'audit sur les états financiers consolidés IFRS 2019	158
14.	Les états financiers consolidés IFRS 2019	166
15.	Notes aux états financiers consolidés IFRS 2019	174
16.	Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire	220
17.	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire	226
18.	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire	228
19.	Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire	232

1.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi **24 Juin 2020 à 14H30** au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle-Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolides et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
3. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2019 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2019;
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2020 ;
7. Fixation de la rémunération du comité permanant d'audit pour l'exercice 2020 ;
8. Nomination de nouveaux administrateurs.

2.

RAPPORT DE GESTION 2019

IN Q 3401

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

DENOMINATION SOCIALE
Ennakl Automobiles

FORME JURIDIQUE
Société Anonyme

DATE DE CREATION
5 Février 1965

OBJET SOCIAL
La société a pour objet principal le commerce du matériel de transport et de tout ce qui se rapporte à ce domaine. Son objet pourra s'étendre à la représentation, le commerce et les réparations des automobiles, camions, tracteurs, matériels de motoculture, etc....
Elle peut s'intéresser par voie de souscription, d'apports, fusion, ou par tout autre moyen, à toutes entreprises connexes en quelque lieu que s'exerce l'action de son entreprise.

La société peut également :
Prendre des participations directes ou indirectes à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financiers, mobiliers ou immobilières, en Tunisie ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Et généralement entreprendre toutes opérations agricoles, commerciales, industrielles, immobilières ou financières ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

ADRESSE DU SIEGE
Zone Industrielle Charguia II BP 129 Tunis Cedex 1080

REGISTRE DU COMMERCE
B117641996

REGIME FISCAL
Droit commun
Matricule fiscale : 0001949/C/A/M

CAPITAL SOCIAL
Le capital social est de 30 000 000 DT divisé en 30 000 000 actions d'une valeur de 1DT l'action, intégralement souscrites et entièrement libérés en numéraire.

MEMBRES D'ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Membres	Représenté par
Ibrahim DEBACHE	Lui-même (Président du conseil)
La société COMAR	M. Hakim BEN YEDDER
PGI HOLDING	M.HALIM BEN YEDDER
PGH HOLDING	M.Slim BEN AYED
La Société AMEN BANK	M.Ahmed KARAM
La société Tunisie Leasing @ Factoring	M.Hichem ZGHAL
La société Tunisie Développement (TDS)	M.Khaled BOURICHA
La société Partner Investissement (SPI)	M.Ahmed BOUZGUENDA
La société PARENIN	M.Mohamed Anouar ben Ammar
M. Malek CHAHED	Représentant les actionnaires minoritaires sur la Bourse de Tunis
M.Fethi MESTIRI	Lui-même

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes associés-MTBF membre du réseau international PwC, représenté par M. Mohamed Lassaad Borji, membre de l'ordre des Experts comptables de Tunisie.
Adresse : Immeuble PwC Rue du lac d'Annecy-1053 les Berges du lac-Tunis-Tunisie.

Le Cabinet Salah Meziou, représenté par M. Salah Meziou membre de l'ordre des Experts comptables de Tunisie.
Adresse : Centre Urbain Nord, Tour des bureaux, Mezzanine Bureau M.B. 04 - 1082 - Tunis.

COMITE PERMANANT D'AUDIT

En application des dispositions de l'article 256 bis du code des Sociétés Commerciales un comité permanent d'Audit est créé au sein de la Société composé de :

- M. Fethi MESTIRI : Président du Comité
- M. Khaled BOURICHA : Membre du Comité
- M. Hakim BEN YEDDER : Membre du Comité
- M. Mohamed MATHLOUTHI : Membre du Comité

CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES

Selon l'article 25-3 des statuts de la société ENNAKL Automobiles, les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Les sociétés sont valablement représentées, soit par leur président, leur directeur général ou par un membre de leur conseil d'administration, par un de leurs gérants, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il ne soit nécessaire que le président, le directeur général, le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS

En vertu de l'article 31 des statuts de la société Ennakl Automobiles :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

Cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

Et le cas échéant, toute somme nécessaire à la dotation d'une réserve prescrite par les textes légaux spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

Le solde est servi aux actionnaires sous forme de dividendes ou prorata de leurs actions.

Les dividendes sont payés aux dates et aux lieux fixés par le conseil d'administration entre les mains du titulaire portant une attestation déterminant le nombre des titres qu'il y détient, délivrée par la société.

La Société doit payer la part de chaque actionnaire dans les bénéfices distribués dans le délai de Trois (03) mois à partir de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution.

Les actionnaires peuvent, à l'unanimité, en décider autrement.
Dans le cas de dépassement du délai de trois mois visés, les bénéfices non distribués seront productifs d'intérêts commerciaux au sens de la législation en vigueur.

S CA 8899

RAPPORT D'ACTIVITÉ

En décembre 2019 et par rapport à 2018, le dinar s'est apprécié de 10,2% par rapport à l'euro et de 8,2% par rapport à la monnaie américaine.

1 € = 3,1387 DT
1 $ = 2,8067 DT

Le TMM est passé de 7,24% fin décembre 2018 à 7,81% fin décembre 2019 (+7,78%).
Un pic de 7,9% au titre du mois de mars 2019 avant de reprendre une courbe assez stable durant les trois derniers trimestres de l'année 2019.

TMM Déc. 2019
7,81%

Le taux d'inflation continue de se replier en atteignant 6,1% fin décembre 2019 alors qu'il était à 7,5% à fin 2018 (-18,6%).
Le taux d'inflation moyen sur l'année 2019 s'élevait à 6,7% contre 7,3% en 2018.
La Banque centrale table sur un taux d'inflation de 6,5% en 2020.

Inflation Moyenne
2018 : 7,3%
2019 : 6,7%

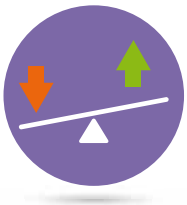

Exportations: 43 855,4 MD en 2019 contre 40 987,4 MD en 2018 (+7%)
Importations: 63 264,1 MD en 2019 contre 60 010,3 MD en 2018 (+5,4%)
Déficit commercial: 19 408,1 MD contre 19 022,9 MD en 2018 (+2%)

Export: +7%
Import: +5,4%
Déficit: 19 408 MD (+2%)

Les réserves de change en jours d'importation ont atteint 109 jours au mois de décembre 2019 contre 85 jours en décembre 2018.

Déc. 2019: 109 Jours
Déc. 2018: 85 Jours

Le marché parallèle a connu une baisse importante de 7,5% passant de 14 494 immatriculations à fin 2018 à 13 409 immatriculations à fin décembre 2019.
Ce marché demeure important représentant 21% du marché total.

2019/2018: -7,5%
21% du marché global

A. ACTIVITE « RETAIL

I. LE MARCHE DE DISTRIBUTION DES VEHICULES LEGERS

Au terme de l'année 2019, le marché des véhicules légers a connu une régression de **4,2%** par rapport à l'année 2018, passant de **51 376** immatriculations fin 2018 à **49 216** immatriculations à fin décembre 2019.

Overview du marché : Un marché en régression

La société ENNAKL a terminé l'exercice 2019 avec un total de **6 868** immatriculations et **14%** de part de marché.

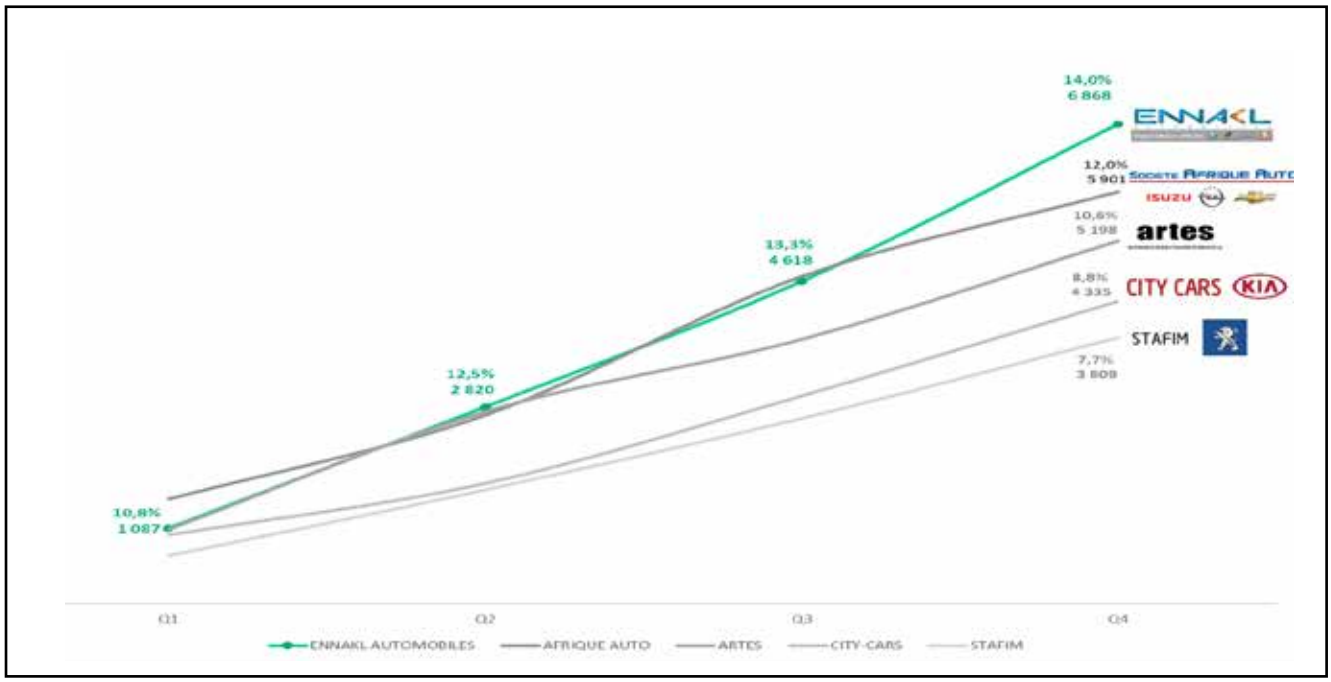

MARCHE VP

74% du marché global

Une progression de 2,8%

ENNAKL VP

Leader du segment VP

Une progression de 9,4%

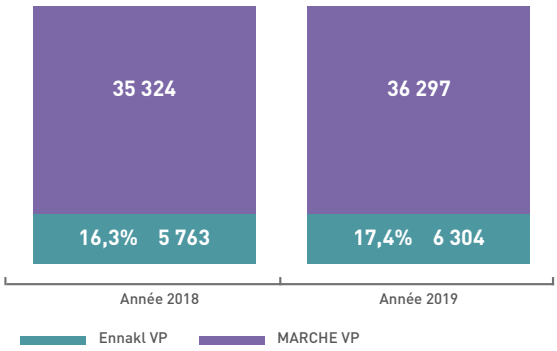

L'évolution des marques ENNAKL Automobiles sur le marché est détaillée comme suit :

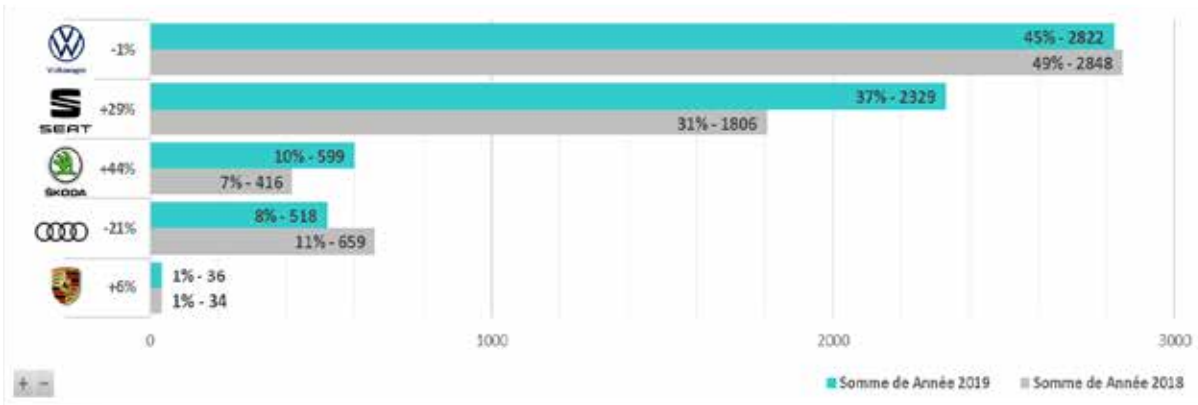

TOP 10 DES MARQUES DU MARCHE VP 2019/2018

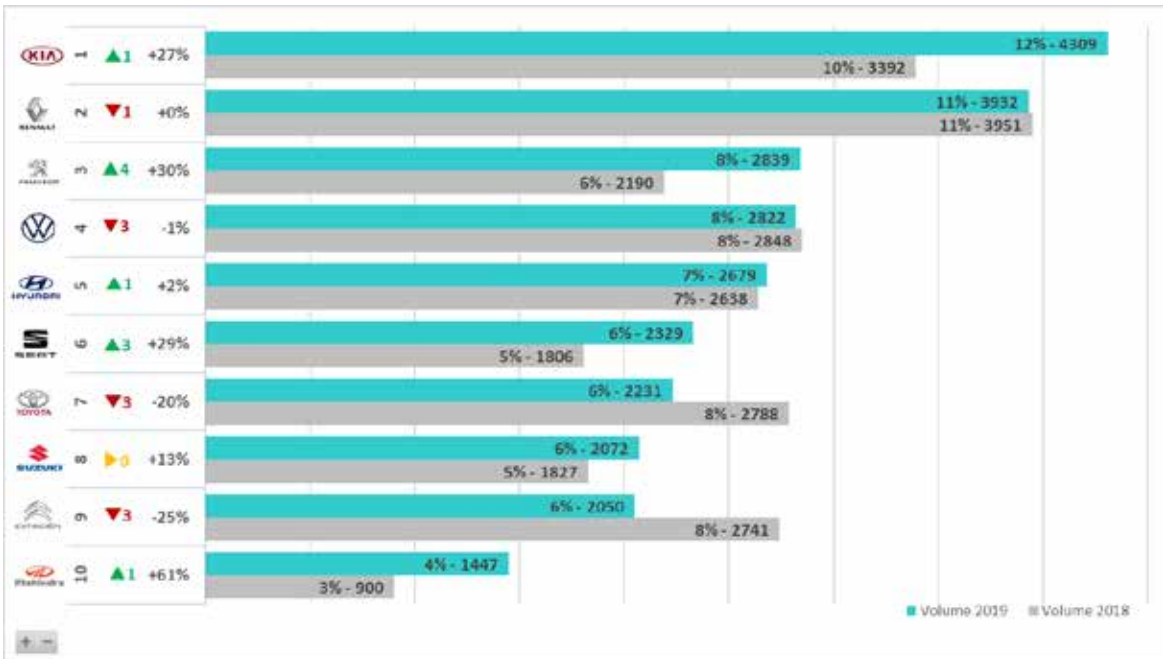

La marque KIA a récupéré deux points de part de marché par rapport à l'année 2018 en passant de **3 392** à **4 309** immatriculations fin 2019 **(+27%)**.

La marque SEAT a vu le nombre de ses immatriculations augmenter de **29%** passant de **1 806** en 2018 à **2 329** à fin 2019, avec une évolution de trois places au classement des marques et d'un point de part de marché.

TOP 5 DU SEGMENT VOITURES POPULAIRES 2019/2018

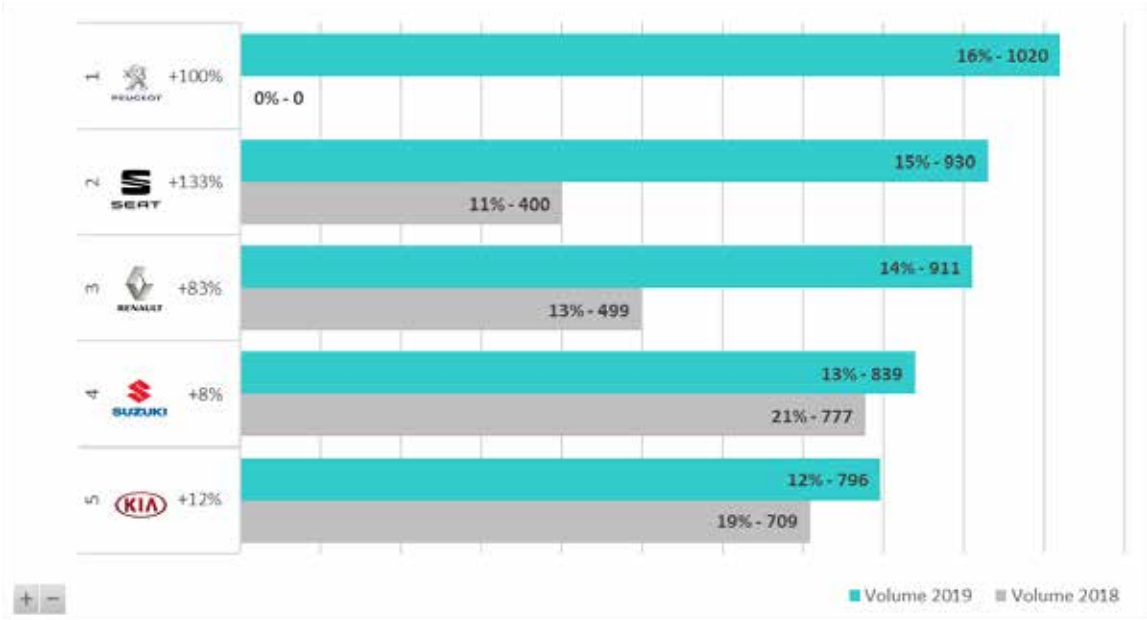

La marque PEUGEOT a enregistré, à son tour, une évolution de deux points de part de marché, et ce grâce à la vente de **1 020** voitures populaires, soit **36%** du total de ses immatriculations de l'année 2019.

MARCHE VU

26% du marché global

Une régression de 20%

ENNAKL VU

Une progression de 3%

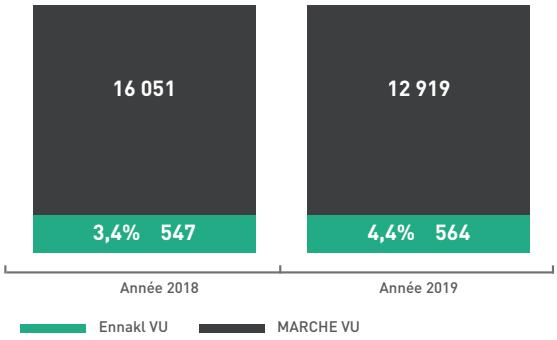

TOP 10 DES MARQUES DU MARCHE VU 2019/2018

Le marché des véhicules utilitaires (VU) a enregistré **12 919** immatriculations contre **16 051** immatriculations à fin 2018, soit une baisse de **20%**.

Cette régression serait de **25,5%** si on ne tient pas compte du marché SKD (DFSK, DONGFONG, FAW, FOTON, GREATWALL, ISUZU, IVECO, MAHNDRA, J.M.C, MAHINDRA, TATA).

Le marché SKD représente **61,3%** du marché global des véhicules utilitaires (VU) contre **58,1%** à fin décembre 2018.

VEHICULES D'OCCASION

Marché en régression de 7,5%

21% du marché global

ENNAKL DasWeltAuto.

Une progression de 116,7%

IMMATRICULATION DWA PAR MARQUE 2019/2018

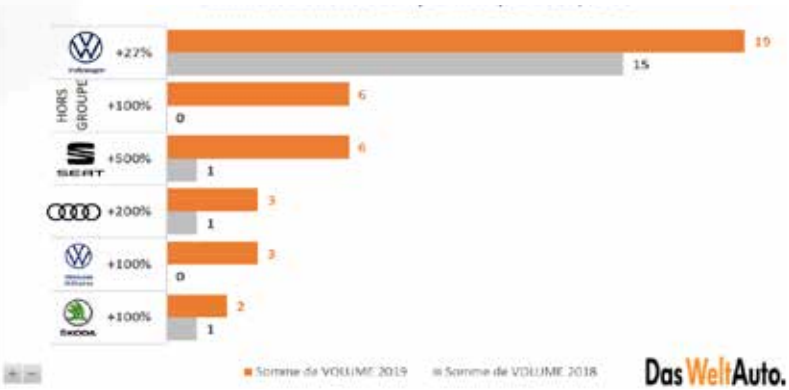

2. LES REALISATIONS DES ACTIVITES D'ENNAKL

Le Chiffre d'affaires s'est élevé à **408.758mD** au 31/12/2019 contre **358.115mD** au 31/12/2018, soit une augmentation de **50.644mD** ou **14,14%**.

1. Activité véhicules neufs

Le chiffre d'affaires de l'activité véhicules neufs a atteint **386.453mD** au 31/12/2019 contre **337.337mD** au 31/12/2018, soit une augmentation de **14,6%**.

Le volume des ventes VN a vu une augmentation de **731 unités** passant de **6 138 unités** fin décembre 2018 à **6 869 unités** à fin décembre 2019, soit une progression de **11,9%**.

Le chiffre d'affaires de l'activité de véhicules d'occasion s'élève à **2.038mD** au 31/12/2019 contre **670mD** au 31/12/2018. Le volume des ventes est passé de **18 unités** fin décembre 2018 à **39 unités** fin décembre 2019, soit une hausse de **116,7%**.

	ANNEE 2019		ANNEE 2018		Δ 2019/2018	
MARQUE	**Volume**	**Chiffre d'affaires**	**Volume**	**Chiffre d'affaires**	**Volume**	**Chiffre d'affaires**
Véhicules Neufs VW	2 686	144 328	2 604	131 596	3,1%	9,7%
Véhicules Neufs VWU	651	39 728	603	34 472	8,0%	15,2%
Véhicules Neufs SEAT	2 374	99 434	1 830	73 723	29,7%	34,9%
Véhicules Neufs AUDI	512	63 865	660	72 246	-22,4%	-11,6%
Véhicules Neufs PORSCHE	34	12 991	32	8 798	6,3%	47,7%
Véhicules Neufs SKODA	611	25 952	408	16 348	49,8%	58,7%
Véhicules Neufs MAN	1	155	1	155	0,0%	-0,3%
Total de l'activité VN	**6 869**	**386 453**	**6 138**	**337 337**	**11,9%**	**14,6%**
VO	**39**	**2 038**	**18**	**670**	**116,7%**	**204,2%**
Total activité Véhicules	**6 908**	**388 491**	**6 156**	**338 007**	**12,2%**	**14,9%**

Le réseau a contribué au volume de vente VN à hauteur de **45%** réalisant un chiffre d'affaires de **173.327mD**, soit **3.301** unités vendues durant l'année 2019.

Le détail des ventes réseau pour les années 2019 et 2018 se présente comme suit :

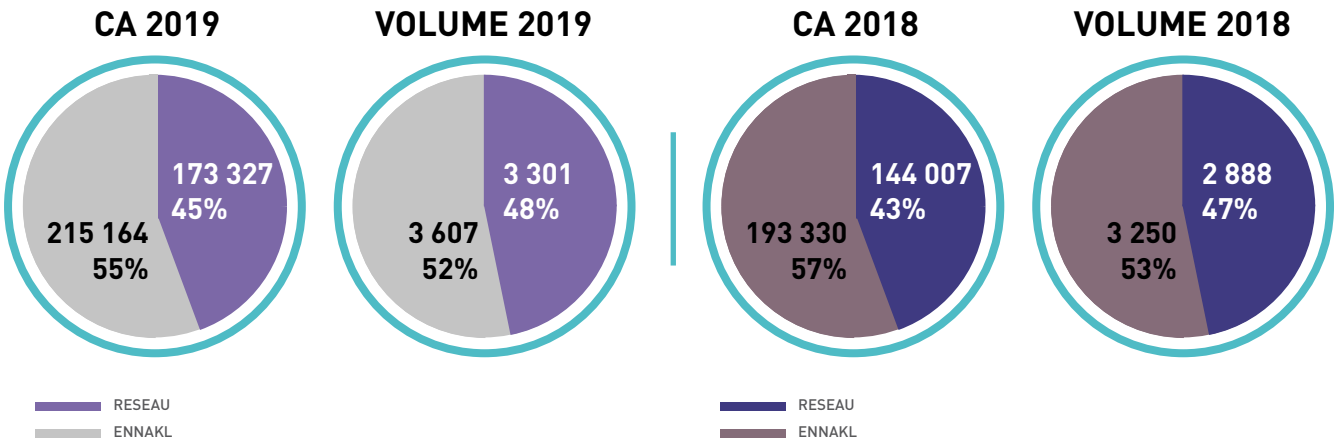

Au 31/12/2019, les ventes à travers notre succursale de Gabes ont atteint **235 unités** avec un chiffre d'affaires de **12.760mD** contre **198 unités** ou **10.000mD** fin 2018.

2. Activité pièces de rechanges

a) Activité de détail (ENNAKL Automobiles)

Le chiffre d'affaires pièces de rechange réalisé par ENNAKL Automobiles a enregistré au terme de l'année 2019 une augmentation de **2,58%** par rapport à l'année 2018 passant de **16.446mD** à **16.870mD**.

Le tableau ci-après représente le détail du chiffre d'affaires :

LIBELLE	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Variation
VENTES ATELIERS	12 647	12 148	4,11%
VENTES COMPTOIR	4 223	4298	-1,74%
Total activité Pièces de Rechanges	**16 870**	**16 446**	**2,58%**

b) Activité de gros (CAR GROS)

Le chiffre d'affaires pièces de rechanges en gros a enregistré une augmentation de **10,4%**, passant d'un montant de **63.787mD** fin décembre 2018 à **70.426mD** fin décembre 2019.

LIBELLE	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Variation
VENTE AGENTS	23 046	20 422	12,85%
VENTES REVENDEURS	7 926	7 139	11,03%
VENTES REVENDEURS AGREES	11 947	11 256	6,14%
VENTE ATELIERS AGREES	8 418	7 374	14,16%
VENTES GROUPE	19 089	17 596	8,48%
Total activité Pièces de Rechanges	70 426	63 787	10,41%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Pièces de Rechange est passé d'un montant de **62.668mD** fin décembre 2018 à **68.253mD** fin décembre 2019, soit une progression de **9%** et un taux de réalisation par rapport au budget de **105%**.

3. Activité Service

L'activité Service a enregistré une régression de **7,19%** passant de **3.661mD** fin décembre 2018 à **3.398mD** fin décembre 2019.

LIBELLE	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Variation
VENTE DE MAIN D'ŒUVRE	2 903	3 120	-6,96%
VENTE DE CONSOMMABLES	495	540	-8,36%
TOTAL ACTIVITE SERVICE	3 398	3 661	-7,19%

Le taux de réalisation du chiffre d'affaires de l'activité technique par rapport au budget 2019 est de **81,3%**.

Le nombre des entrées est passé de **25 737** fin décembre 2018 à **25 691** fin décembre 2019, soit une diminution de **0,2%**.

Le taux de productivité global de l'activité SAV est passé de **61%** fin décembre 2018 à **68%** fin décembre 2019. Le taux d'efficience global est passé de **66%** au 31/12/2018 à **63%** au 31/12/2019.

B. RENTABILITES ET PERFORMANCES

I. LES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2019

a/ Les Produits

Le chiffre d'affaires est passé de **358.115mD** fin décembre 2018 à **408.758mD** fin décembre 2019, soit une augmentation de **14,14%**.

La marge brute est passée de **53.405mD** à **64.333mD**, soit une augmentation de **20,46%**.

En termes relatifs, la marge brute est passée de **14,91%** fin décembre 2018 à **15,74%** fin décembre 2019, en pourcentage du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires consolidé a atteint à fin décembre 2019 **463.709mD** contre **404.120mD** à fin décembre 2018 enregistrant ainsi une augmentation de **14,7%** et un taux de réalisation par rapport au budget 2019 de **105,3%**.

La marge brute consolidée a atteint à fin décembre 2019 **85.552mD** contre **69.753mD** à fin 2018 enregistrant ainsi une augmentation de **22,6%**.

b/ Les charges

Les charges d'exploitation ont atteint **36.844mD** fin décembre 2019 contre un total de **31.281mD** à fin décembre 2018, soit une augmentation de **5.562mD** ou **17,8%**.

Les charges d'exploitation consolidées ont atteint **46.446mD** au 31/12/2019 contre un total de **39.569mD** au 31/12/2018, soit une augmentation de **6.877mD** ou **17.4%**.

c/ Le résultat

Le résultat d'exploitation a atteint **27.490mD** au 31/12/2019 contre **22.124mD** au 31/12/2018, soit une augmentation de **5.366mD** ou **24,3%**.

Au 31/12/2019, le résultat d'exploitation consolidé a atteint **39.106mD** contre **30.184mD** fin décembre 2018, soit une augmentation de **8.921mD** ou **29,6%**.

Le résultat avant impôts a atteint **27.850mD** à fin décembre 2019 contre **29.548mD** à fin décembre 2018, soit une régression de **1.698mD** ou **-5,7%**.

Le résultat consolidé avant impôts a atteint **37.071mD** à fin décembre 2019 contre **31.583mD** à fin décembre 2018, soit une augmentation de **5.488mD** ou **17,4%**.

II. LES RESSOURCES HUMAINES

Au terme de l'année 2019, l'effectif du groupe ENNAKL est de **364** employés contre **395** employés fin décembre 2018 :

Désignations	déc.-19	déc.-18	Variation
Agents d'exécution	185	196	-11
Agents de maitrise	89	102	-13
Cadres	90	97	-7
TOTAL	364	395	-31

Durant ce premier semestre l'effectif du groupe ENNAKL a enregistré le départ de 36 personnes contre le recrutement de 5 personnes.

III. EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

a/ Bourse de Tunis

Sur la bourse de Tunis, l'action de la société ENNAKL a connu, durant de l'année 2019, un cours assez stable pour clôturer l'exercice à **11.99 TND**.

b/ Bourse de CASABLANCA

Sur la bourse de Casablanca, l'action de la société ENNAKL a connu, au cours de l'exercice 2019, une baisse passant d'un cours de **34.51 MAD** à fin janvier à un cours de **31.03 MAD** au 31/12/2019.

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ENNAKL SUR LA BOURSE DE TUNIS ET DE CASA BLANCA DEPUIS JANVIER 2019

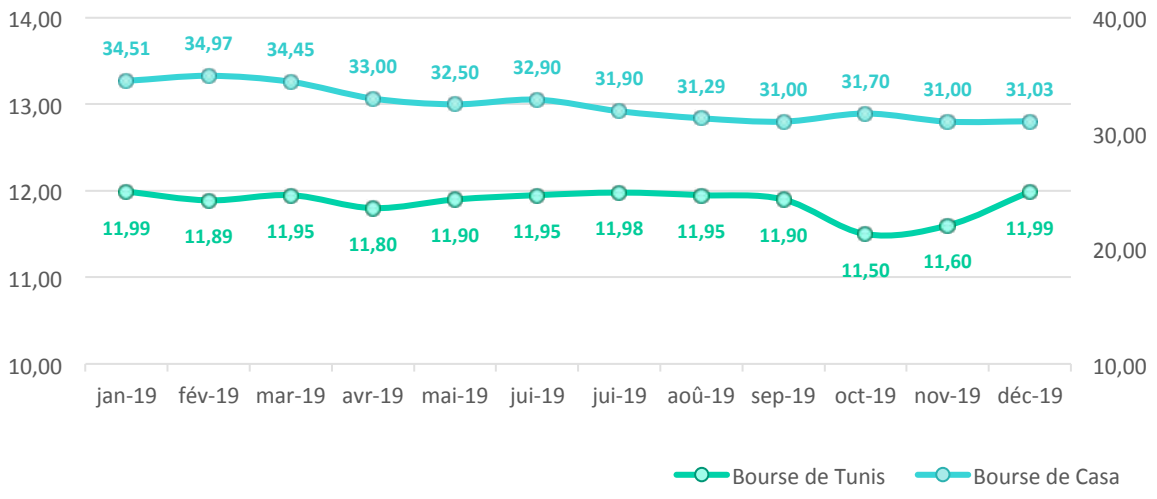

3.

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2019

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac -1053 Tunis
Tél +216 71 963 900 / Fax +216 71 861 789
M.F. : 033432 B

Cabinet Salah MEZIOU
Expert-Comptable

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine,
Bureau M.B-04 -1082 Tunis
Tél. +216 (71) 750 200 / Fax. +216 (71) 767 083
E-mail : csm.bureau@gnet.tn
M.F. : 0186467KAP000

Messieurs les Actionnaires de la société
«ENNAKL AUTOMOBILES S.A.»
Z.I Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

1- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. (« La société ») qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2019, un total bilan de 280 088 568 DT et des capitaux propres positifs de 118 093 827 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 18 669 316 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

- **Les Revenus**

<u>Description de la question clé de l'audit :</u>

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2019 pour un montant de 408 758 370 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 385 950 700 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

<u>Réponse d'audit :</u>

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

- **Évaluation des titres de participation :**

Description de la question clé de l'audit

Au 31 décembre 2019, les titres de participation s'élèvent à 72 856 687 DT dont 47 337 872 DT correspondent à des titres côtés. Ces titres font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'usage est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont essentiellement la valeur de marché et la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que pour la détermination de la valeur d'utilité, l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'usage, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit

Nos travaux ont consisté principalement, à :

- Pour les sociétés cotées : vérifier que le cours boursier est bien supérieur à la valeur au bilan.
- Pour les sociétés non cotées, nous avons examiné leur situation financière afin d'identifier tout indice éventuel de dépréciation. Pour les sociétés présentant un indice éventuel de dépréciation, nous avons obtenu les états financiers les plus récents, examiné la démarche et les hypothèses retenues par la direction pour la détermination de la valeur d'usage et enfin nous avons vérifié que toute dépréciation éventuelle qui en découle a été prise en compte.

Observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes A-4 et A-5 aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux évènements postérieurs à la date de clôture se rattachant à la pandémie du COVID-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport d'activité du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers conformes au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers individuels. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale ainsi qu'au Comité permanent d'audit de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

<u>Autre point</u>

La société ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions se rapportant à la dissociation entre les fonctions de président du conseil d'administration et celles de directeur général de la société et à la désignation de deux administrateurs indépendants telles que prévues par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Tunis, le 22 avril 2020

Les co-commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Les Commissaires aux comptes associés
M.T.B.F
Membre de PricewaterhouseCoopers ILtd
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél.: 216 71 160 000 / 71 963 900
Fax : 216 71 861 789

Cabinet Salah Meziou

Salah MEZIOU
Managing Partner

Salah MEZIOU
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél: 71 236 344 / 71 750 200 - Fax: 71 767 083

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac -1053 Tunis
Tél +216 71 963 900 / Fax +216 71 861 789
M.F. : 033432 B

Cabinet Salah MEZIOU
Expert-Comptable

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine,
Bureau M.B-04 -1082 Tunis
Tél. +216 (71) 750 200 / Fax. +216 (71) 767 083
E-mail : csm.bureau@gnet.tn
M.F. : 0186467KAP000

Messieurs les Actionnaires de la société
«ENNAKL AUTOMOBILES S.A.»
Z.I Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs,

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions règlementées prévues par lesdits articles réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS ET OPÉRATIONS NOUVELLEMENT RÉALISÉES (AUTRES QUE LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS)

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros »

- Facturation par votre société à la société « Car Gros » d'un montant hors taxes de 1 039 106 DT au titre de charges communes relatives à l'exercice 2019.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 23 236 DT hors taxes au titre de réparations de véhicules.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 19 027 963 DT hors taxes, au titre des ventes de pièces de rechange, lubrifiants et accessoires.

- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 13 242 DT hors taxes, au titre des ventes de matériels et d'outillages.

Transactions effectuées avec la société filiale « AF CAR »

- Durant l'exercice 2019, votre société a facturé à la société AFCAR un montant de 711 862 DT hors taxes au titre de ventes de véhicules dont un montant de 15 570 DT relatif au remboursement de charges de FRET.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV »

- Votre société a facturé à la société STLV des ventes de véhicules pour un montant de 1 735 112 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2019, votre société a facturé à la société STLV un montant de 71 090 DT en hors taxes lié à la vente de matériel de localisation, aux frais d'entretien et à l'abonnement GPS.
- En 2019, la société STLV vous a facturé un montant de 19 495 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- Votre société a inscrit un montant de 13 490 DT en débiteurs divers correspondant aux frais engagés au nom et pour le compte de la société STLV.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH)

- La société Ennakl Automobiles a souscrit en 2019 des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant total de 21 217 773 DT aux conditions suivantes :
    - Taux d'intérêt : TMM+1,5%
    - Echéance : 90 jours

Au 31 décembre 2019, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 5 851 226 DT.

- Votre société a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 378 938 DT hors taxes.

- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du groupe PGH totalisent ce qui suit (En TTC) :

    - AMEN BANK : 194 589 DT
    - AMEN SANTE : 174 845 DT
    - AMEN INVEST : 7 740 DT
    - CAFES BEN YEDDER : 137 239 DT
    - CAFES BONDIN : 47 270 DT
    - PARENIN : 253 374 DT
    - PGH : 179 139 DT
    - PGI : 188 763 DT
    - SBF : 40 650 DT
    - EL MAZRAA : 56 269 DT
    - ALMES : 50 000 DT
    - DICK : 48 480 DT
    - CARTHAGO : 67 989 DT

Transfert de charges à la société PARENIN

Votre société a émis une note de débit à la société PARENIN pour un montant de 120 000 DT au titre de sa part dans l'indemnité de fin d'un contrat de travail objet de la convention datée du 1er avril 2019.

Frais de tenue de comptes de valeurs Mobilières

En 2019, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

II- OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS ANTÉRIEURES

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces conventions sont détaillées comme suit :

Avec la société « CAR GROS »

- Votre société loue à la société « Car Gros » un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1.250 m² affecté à hauteur de 1.200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2019, s'élève à 138 857 DT hors taxes.

Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

- Votre société a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2019 à hauteur de 4 448 435 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1 559 482 DT.

Opérations financières avec des sociétés appartenant au Groupe Amen

- Au 31 décembre 2019, Les fonds gérés de la société « Ennakl Automobiles » déposés auprès de l'Amen SICAR au cours des exercices antérieurs, présentent un solde de 14 000 000 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimé en DT)

Montants	Année de souscription	Date d'échéance
3 000 000	2014	2020
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

Au 31 décembre 2019, votre société a inscrit en charges à payer un montant s'élevant à 140 000 DT, au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'Amen SICAR.

- En 2015, votre société a souscrit 33.000 obligations de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :
    - Valeur nominale : 100 DT
    - Taux d'intérêt : 7,35% (Fixe)
    - Nombre d'obligations : 33 000
    - Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2019, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660 000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 96 967 DT. La valeur de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 660 000 DT.

Par ailleurs, votre société a inscrit en produits à recevoir au 31 décembre 2019 le montant de 41 250 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus.

Marchés et prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI, SBF)

- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

- Votre société a encouru en 2019 un montant s'élevant à 640 345 DT TTC dans le cadre du marché des travaux de construction et d'aménagement conclus avec la société SBF.

III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT D'AUDIT

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Rémunérations servies aux dirigeants

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBACHE		M. Laâroussi BEN YEDDER		M. Ahmed Maher JAIET		M. Mohamed Habib LASRAM	
	Président Directeur Général		Secrétaire Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Salaire, primes et avantages en nature*	491 736	-	256 136	-	296 136	-	217 661	-

* y compris un quota de carburant et une voiture de fonction.

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019. Au titre de l'exercice 2019, la charge s'élève à 50 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit

En 2019, un montant de 20 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

IV- OPÉRATIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Par ailleurs, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qualifiés de courants et conclus à des conditions normales :

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2019 pour un montant total de 52 897 092 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2019 pour un montant total de 29 368 808 DT TTC.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 22 avril 2020

Les co-commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Les Commissaires aux comptes associés
MTBF
Membre de PricewaterhouseCoopers ILtd
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél.: 216 71 160 000 / 71 963 900
Fax : 216 71 861 789

Cabinet Salah Meziou

Salah MEZIOU
Managing Partner

Salah MEZIOU
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél: 71 236 344 / 71 750 200 - Fax: 71 767 083

4.

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2019

S CA 9988
S CA 8899

BILAN
Au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinars)

	Note	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		2 583 222	2 583 222
Moins : Amortissements		(2 478 242)	(2 366 607)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	**(A-1)**	**104 980**	**216 615**
Immobilisations corporelles		94 558 721	92 110 437
Moins : Amortissements		(27 655 800)	(24 571 392)
Moins : Provisions		(42 440)	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	**(A-1)**	**66 860 481**	**67 539 045**
Participations et créances liées à des participations	**(A-2)**	72 856 687	73 516 687
Autres immobilisations financières	**(B-1)**	2 444 250	2 503 001
Moins : Provisions		(2 747 196)	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :		**72 553 741**	**76 019 688**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		**139 519 202**	**143 775 348**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	**(B-2)**	63 661 414	74 198 606
Moins : Provisions		(901 814)	(1 991 345)
TOTAL STOCKS :		**62 759 600**	**72 207 261**
Clients et comptes rattachés	**(B-3)**	57 629 579	36 892 081
Moins : Provisions		(1 284 775)	(1 247 806)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :		**56 344 804**	**35 644 275**
Autres actifs courants	**(B-4)**	10 192 901	8 966 899
Liquidités et équivalents de liquidités	**(B-5)**	11 272 061	11 012 819
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		**140 569 366**	**127 831 254**
TOTAL DES ACTIFS :		**280 088 568**	**271 606 602**

BILAN
Au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinars)

	Note	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves et Autres capitaux propres		68 980 463	63 040 463
Fonds social		439 423	689 648
Résultats reportés		4 625	2 651
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE :	**(B-6)**	**99 424 511**	**93 732 762**
RESULTAT DE L'EXERCICE :		**18 669 316**	**24 063 973**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I) :	**(A-3)**	**118 093 827**	**117 796 735**
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Provision pour risques et charges	**(B-7)**	9 282 121	5 679 954
Emprunts	**(B-8)**	10 635 072	15 408 625
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	**(B-9)**	578 151	681 418
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :		**20 499 344**	**21 773 997**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	**(B-10)**	121 110 356	114 922 064
Autres passifs courants	**(B-11)**	9 760 263	7 665 371
Concours bancaires et autres passifs financiers	**(B-12)**	10 624 778	9 448 435
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		**141 495 397**	**132 035 870**
TOTAL DES PASSIFS (II) :		**161 994 741**	**153 809 867**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		**280 088 568**	**271 606 602**

ETAT DE RESULTAT
Modèle de Référence)
De la période close au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinars)

	Note	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Revenus	(R-1)	408 758 370	358 114 718
Coût des ventes	(R-2)	344 424 946	304 709 349
MARGE BRUTE		**64 333 424**	**53 405 369**
Frais de distribution	(R-3)	24 927 611	20 843 215
Frais d'administration	(R-3)	14 795 614	11 688 880
Autres charges d'exploitation	(R-4)	590 116	1 500 877
Autres produits d'exploitation	(R-5)	3 469 758	2 751 751
RESULTAT D'EXPLOITATION		**27 489 841**	**22 124 148**
Charges financières nettes	(R-6)	2 870 409	2 184 176
Produits des placements et dividendes reçus	(R-7)	9 341 585	9 134 278
Autres gains ordinaires	(R-8)	828 561	986 452
Autres pertes ordinaires	(R-9)	6 939 654	513 090
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS :		**27 849 924**	**29 547 612**
Impôt sur le résultat	(R-10)	9 180 608	5 483 639
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		**18 669 316**	**24 063 973**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**18 669 316**	**24 063 973**

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Modèle Autorisé)
Au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinars)

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net après impôts	18 669 316	24 063 972
Ajustements pour :		
- Amortissement	3 925 731	3 708 820
- Régularisation des amortissements	-	374 576
- Provisions nettes de reprises de provisions	5 175 139	424 604
Variations des :		
- Stocks	10 537 192	(29 620 354)
- Créances	(20 737 498)	(9 987 105)
- Autres actifs courants	(1 061 900)	1 553 630
- Fournisseurs et autres dettes	7 536 705	37 950 013
- Autres passifs	2 094 892	3 015 882
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(159 245)	(364 604)
Résultat des opérations de placement	(59 861)	(51 769)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**25 920 471**	**31 067 665**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(4 767 595)	(17 583 238)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	400 455	460 183
Décaissements affectés à d'acquisition d'immobilisations financières	-	(11 787 688)
Encaissements provenant du remboursement d'emprunt obligataire	660 000	660 000
Encaissements provenant des opérations de placement	59 861	51 769
Encaissements sur prêts du personnel et cautions	58 751	433 581
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**(3 588 528)**	**(27 765 393)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(17 400 000)	(19 500 000)
Décaissements fond social	(1 075 491)	(1 188 979)
Décaissements affectés aux remboursements d'emprunts et de billets à ordre	(24 814 983)	(9 117 839)
Encaissements provenant des billets à ordre	21 217 773	9 974 899
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	**(22 072 701)**	**(19 831 919)**
VARIATION S DE TRESORERIE	**259 242**	**(16 529 647)**
Trésorerie au début de l'exercice	**11 012 819**	**27 542 466**
Trésorerie à la fin de l'exercice	**11 272 061**	**11 012 819**

5.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2019

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

I. NOTES PRELIMINAIRES

La Société **Ennakl Automobiles** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010, elle a été introduite en bourse pour une portion de 40% de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30% du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la Société **Ennakl Automobiles** est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société Ennakl Automobiles est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : Volkswagen, Volkswagen Utilitaires, Audi, Porsche, SEAT et Škoda.

II. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

L'année 2019 était riche d'évènements pour la Société **Ennakl Automobiles**. Les faits les plus marquants sont :

- Pour la deuxième année consécutive, la société Ennakl Automobiles conforte sa position de leader des marques de véhicules importés avec une part de marché de 14% ;
- L'installation des premières bornes de recharges électriques à Porsche Tunisie ;
- Le passage du taux d'IS à 35% +2% Contribution.

III- RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la **Société Ennakl Automobiles** ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), et par référence aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers individuels et consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS)

IV- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par la Société Ennakl Automobiles pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

a- Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

b- Unité monétaire

Les états financiers de la Société **Ennakl Automobiles** sont libellés en Dinar Tunisien.

c- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels : 33,33%
- Constructions : 5%
- Matériels et outillages : 10%
- Matériels de transport : 20%
- Matériels informatiques : 33,33%
- Equipements de bureau : 10%
- Agencements et aménagements : 10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

d- Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la Société **Ennakl Automobiles** sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

e- Placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré.

f- Participations

Les titres de participation sont valorisés à leurs coûts historiques. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'usage.

g- Revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement la facturation du véhicule.

h- Impôts sur les bénéfices

A partir de 2019, la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% ainsi qu'à la contribution sociale de solidarité au taux de 2%.
La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

V- NOTES SUR LES ACTIFS

B-1) Autres immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Autres immobilisations financières		
	déc.-19	**déc.-18**
Prêts au personnel LT	1 795 731	1 823 682
Dépôt et cautionnement	648 519	679 319
Total	**2 444 250**	**2 503 001**

B-2) Stocks

Les stocks sont répartis comme suit :

Stocks		
	déc.-19	**déc.-18**
Stock véhicules neufs	**62 308 142**	**72 619 753**
Volkswagen	10 520 551	5 511 094
Volkswagen Utilitaires	2 087 463	2 561 634
Audi	12 711 377	10 559 767
Porsche	7 136 874	5 695 397
MAN	214 281	447 281
SEAT	13 264 570	13 492 938
Škoda	2 632 163	3 236 141
Stock en transit et encours de dédouanement	13 740 863	31 115 501
Stock véhicules d'occasions	526 500	604 500
Stock de réparations en cours	800 474	967 033
Stock carburants et lubrifiants	26 298	7 320
Sous-total	**1 353 272**	**1 578 853**
Provision [1]	(901 814)	(1 991 345)
Total	**62 759 600**	**72 207 261**

(*) La politique de provision du stock des véhicules neufs de la société **ENNAKL automobiles** est la suivante :

- Absence de provision pour les véhicules dont l'âge en stock est < 2 ans.
- Une provision de 20% à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les véhicules dont l'âge en stock est > 2 ans.

B-3) Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés	déc.-19	déc.-18
Clients	15 813 573	15 634 079
Effets à recevoir	40 766 341	20 193 674
Clients douteux	865 259	862 191
Effets et chèques impayés	184 406	202 137
Sous-total	**57 629 579**	**36 892 081**
Provision [1]	(1 284 775)	(1 247 806)
Total	**56 344 804**	**35 644 275**

[1] La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société Ennakl Automobiles est la suivante :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable,

- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.

- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.

- Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

B-4) Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs courants		déc.-19	déc.-18
Avances et prêts au personnel	1	950 521	942 733
Autres comptes débiteurs		859 550	357 926
Crédit d'impôt		-	764 881
Fournisseurs avances et acomptes		486 198	302 289
Charges constatées d'avance		430 072	444 681
Produits à recevoir	2	7 816 252	6 668 183
Sous-total		**10 542 593**	**9 480 693**
Provision		(349 692)	(513 794)
Total		**10 192 901**	**8 966 899**

1 Avances et prêts au personnel

Avances et prêts au personnel	déc.-19	déc.-18
Prêts au personnel CT	831 888	777 302
Avances sur salaires	118 633	165 431
Total	**950 521**	**942 733**

2 Produits à recevoir

Produits à recevoir		
	déc.-19	**déc.-18**
Supports et ristournes constructeurs	3 519 942	3 935 200
Dividendes	3 999 750	1 999 700
Remboursement assurance	-	500 000
Loyers à recevoir	124 080	109 800
Intérêts / Fonds gérés et emprunt obligataire	64 410	82 500
Intérêts créditeurs	52 698	16 932
Autres produits à recevoir	55 372	24 051
Total	**7 816 252**	**6 668 183**

B-5) Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	déc.-19	**déc.-18**
Banques créditrices	8 802 731	8 753 045
Chèques à l'encaissement	2 447 541	2 245 563
Caisses	11 450	11 450
Effets à l'encaissement	4 797	2 761
Régies d'avances et accréditifs	5 542	-
Total	**11 272 061**	**11 012 819**

VI- Notes sur les capitaux propres et les passifs

B-6) Capitaux propres

Capitaux propres		
	déc.-19	**déc.-18**
Capital social	30 000 000	30 000 000
Fonds social	439 423	689 648
Résultats antérieurs	4 625	2 651
Réserves et Autres capitaux propres	68 980 463	63 040 463
Total des capitaux propres avant résultat	**99 424 511**	**93 732 762**
Résultat de l'exercice	18 669 316	24 063 973
Total des capitaux propres (avant affectation)	**118 093 827**	**117 796 735**

B-7) Provision pour risques et charges

Provision pour risques et charges		
	déc.-19	**déc.-18**
Provision pour litiges	1 614 119	1 730 865
Provision pour autres risques et charges	7 668 002	3 949 089
Total	**9 282 121**	**5 679 954**

B-8) Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Emprunts	déc.-19	déc.-18
Emprunt Attijari Bank	10 635 072	15 408 625
Total	**10 635 072**	**15 408 625**

B-9) Autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs non courants	déc.-19	déc.-18
Indemnité pour départ à la retraite	578 151	681 418
Total	**578 151**	**681 418**

B-10) Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		déc.-19	déc.-18
Fournisseurs locaux		11 638 112	2 661 807
Fournisseurs d'immobilisations		184 882	1 533 295
Fournisseurs groupe		2 823 617	999 417
Fournisseurs étrangers	1	92 126 456	76 111 801
Fournisseurs effets à payer		80 328	13 428
Fournisseurs retenues de garantie		516 098	2 486 815
Fournisseurs factures non parvenues		13 740 863	31 115 501
Total		**121 110 356**	**114 922 064**

1 Fournisseurs étrangers

Fournisseurs étrangers	déc.-19	déc.-18
Volkswagen	38 890 330	39 101 276
Audi	13 172 102	16 308 362
SEAT	32 519 562	16 822 119
Škoda	7 481 137	2 123 146
Porsche	-	1 748 938
Autres fournisseurs étrangers	63 325	7 960
Total	**92 126 456**	**76 111 801**

B-11) Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	déc.-19	déc.-18
Etats impôts et taxes	4 371 028	2 539 563
Provision pour congés payés	520 487	565 472
Débours douanes	24 550	24 550
Débours cartes grises	456	64 277
CNSS	1 452 661	1 383 733
Assurance groupe	244 804	266 723
Charges à payer	3 097 915	2 710 524
Produits constatés d'avances	-	60 000
Créditeurs divers	48 362	50 529
Total	**9 760 263**	**7 665 371**

B-12) Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	déc.-19	déc.-18
Échéances à moins d'un an sur emprunts	4 773 552	4 448 435
Billets à ordre Amen Bank	5 851 226	5 000 000
Total	**10 624 778**	**9 448 435**

VII- Notes sur l'état de résultat

R-1) Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Revenus		
	déc.-19	déc.-18
Ventes véhicules neufs	376 645 705	332 044 727
Ventes véhicules neufs en hors taxe	9 304 995	4 912 324
Ventes véhicules d'occasion	2 038 286	669 820
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	16 869 628	16 446 063
Ventes travaux atelier	3 261 742	3 499 570
Ventes carburants	11 829	5 630
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	115 099	156 223
Ventes accessoires véhicules neufs	511 086	380 361
Total	**408 758 370**	**358 114 718**

R-2) Coût des ventes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Coût des ventes			
		déc.-19	déc.-18
Achats de véhicules neufs		241 211 110	245 870 722
Achats de véhicules d'occasion		1 803 110	1 149 688
Achats de pièces de rechange		15 855 328	14 888 622
Achats des accessoires		553 188	554 223
Charge personnel direct		3 354 908	3 271 659
Frais de transit		117 527	120 741
Droits de consommation		62 892 910	60 552 588
Assurance maritime		537 517	376 758
Fret maritime		5 739 896	4 918 893
Frais de gardiennage (STAM)		319 735	641 789
Frais de magasinage		410 691	842 324
Achats de lubrifiants		715 034	669 752
Travaux extérieurs		188 981	219 231
Achats atelier		187 818	252 712
Variation de stocks	1	10 537 193	(29 620 353)
Total		**344 424 946**	**304 709 349**

1 Variation de stocks

Variation de stocks		
	déc.-19	déc.-18
Variation du stock de véhicules neufs	10 311 611	(29 037 592)
Variation du stock de véhicules d'occasions	78 000	(604 500)
Variation du stock des travaux encours	166 560	5 256
Variation du stock de carburants et lubrifiants	(18 978)	16 483
Total	**10 537 193**	**(29 620 353)**

R-3) Frais de distribution & d'administration

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration		
	déc.-19	déc.-18
Charge de personnel	19 261 942	16 283 140
Frais déplacements (AVA et billets)	822 382	985 537
Publicité et insertion	1 145 670	263 249
Consommable	206 390	173 570
Cadeaux, réception et restaurations	136 834	155 002
Vêtements de travail	144 305	113 119
Formation	162 011	137 438
Autres frais sur vente	2 458 195	2 499 478
Location diverses	181 682	187 535
Achat divers par caisses	91 289	73 206
Abonnement	940 577	519 371
Assurance	358 313	341 668
Dons et subvention	24 740	27 000
Energie	1 028 088	837 892
Entretien et réparation	904 370	718 494
Fournitures de bureaux	214 506	205 480
Frais bancaire	3 927 571	1 703 138
Gardiennage	626 165	618 798
Honoraires	1 597 489	1 574 198
Dotation aux amortissements	3 922 072	3 708 820
Impôts & Taxes	1 568 634	1 405 962
Total	**39 723 225**	**32 532 095**

R-4) Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	déc.-19	déc.-18
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks VN et OR	461 843	1 087 578
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances et autres actifs	85 833	413 299
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	42 440	-
Total	**590 116**	**1 500 877**

R-5) Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	déc.-19	déc.-18
Quote-part dans les charges communes	1 039 106	972 638
Ristournes TFP	171 505	157 783
Location	269 497	284 213
Frais de gestion et autres services	232 756	124 948
Reprise de provisions sur stocks VN et OR	1 551 374	1 040 410
Reprise de provisions sur créances et autres actifs	205 520	171 759
Total	**3 469 758**	**2 751 751**

R-6) Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Charges financières nettes		
	déc.-19	déc.-18
Intérêts sur crédit bancaire	2 335 381	1 858 549
Intérêts sur comptes courants	535 028	325 627
Total	**2 870 409**	**2 184 176**

R-7) Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Produits des placements		
	déc.-19	déc.-18
Produits nets sur placements	59 861	51 769
Dividendes	9 034 268	8 917 620
Plus-value sur rachat SICAR	9 203	-
Intérêts créditeurs	238 253	164 889
Total	**9 341 585**	**9 134 278**

R-8) Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres gains ordinaires		
	déc.-19	déc.-18
Produits non récurrents	669 316	598 134
Profits sur cessions d'immobilisations	159 245	388 318
Total	**828 561**	**986 452**

R-9) Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	déc.-19	déc.-18
Autres pertes	375 482	38 434
Pertes sur créances irrécouvrables	60 718	289 501
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 002 917	627 846
Dotations aux provisions sur participations	2 739 750	-
Reprise sur provisions pour risques et charges	(1 400 750)	(491 950)
Différences de règlement et débours	13 178	1 286
Pénalités de retard	148 359	47 973
Total	**6 939 654**	**513 090**

R-10) Impôt sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Impôt sur les sociétés		
	déc.-19	déc.-18
Impôts sur les sociétés	8 684 359	5 272 729
Contribution sociale de solidarité	496 249	210 910
Total	**9 180 608**	**5 483 639**

6.

LES ANNEXES

H NV 130
4MOTION

A1 – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES						
	Cumul des acquisitions	+ Acquisitions	(-) Reclassements	(-) Cessions	(-) Mis au rebus	(-) Régularisations	Cumul
	31/12/18	2019	2019	2019	2019	2019	31/12/19
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Licences & Logiciels informatiques	2 583 222	-	-	-	-	-	2 583 222
Total immobilisations incorporelles	**2 583 222**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 583 222**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				-			
Terrains	16 488 037	-	-	-	-	-	16 488 037
Constructions	24 662 673	9 847	9 301 733	-	-	-	33 974 253
A A I Générale & installations techniques	13 442 373	607 954	3 782 193	-	-	-	17 832 520
Matériels de transport	3 386 890	441 237	-	(744 990)	-	-	3 083 137
Equipements de bureau	2 073 387	30 845	(1 133)	-	(3 295)	-	2 099 804
Matériels informatiques	1 818 245	249 610	-	-	(224 030)	-	1 843 825
Matériels et outillages	7 258 154	127 713	-	-	-	1 417	7 387 284
Immobilisations en cours	22 980 678	1 951 976	(13 082 793)	-	-	-	11 849 861
Total immobilisations corporelles	**92 110 437**	**3 419 182**	**-**	**(744 990)**	**(227 325)**	**1 417**	**94 558 721**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	**94 693 659**	**3 419 182**	**-**	**(744 990)**	**(227 325)**	**1 417**	**97 141 943**

Désignations	AMORTISSEMENTS LINEAIRES						
	Cumul des amortissements	Dotation aux amortissements	Amort. des immobilisations cédées	Régularisations	Mis au rebus	Provisions	Cumul des amortissements
	31/12/18	2019	2019	2019	2019	2019	31/12/19
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Licences & Logiciels informatiques	2 366 607	111 634	-	-	-	-	2 478 241
Total immobilisations incorporelles	**2 366 607**	**111 634**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 478 241**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	9 540 032	1 089 219	-	-	-	-	10 629 251
A A I Générale & installations techniques	6 916 630	1 243 592	-	(41)	-	-	8 160 181
Matériels de transport	1 833 041	561 106	(503 780)	-	-	-	1 890 367
Equipements de bureau	1 040 712	178 645	-	12	(3 295)	42 440	1 258 514
Matériels informatiques	1 465 552	163 215	-	29	(224 030)	-	1 404 766
Matériels et outillages	3 775 425	578 319	-	1 417	-	-	4 355 161
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	**24 571 392**	**3 814 096**	**(503 780)**	**1 417**	**(227 325)**	**42 440**	**27 698 240**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	**26 937 999**	**3 925 730**	**(503 780)**	**1 417**	**(227 325)**	**42 440**	**30 176 481**

A2 – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Participations	Participations 2018		Participations 2019			Total	Détention en %
Actions	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions souscrites /achetées /cédées	Valeur de Cession	Valeur d'acquisition		
CAR GROS	19 999	1 999 900				1 999 900	99,99%
ATL	1 813 505	4 627 143				4 627 143	10,67%
	640 062	1 920 186				1 920 186	
	213 354	-				-	
HEVI	10	100				100	2%
ATTIJARI BANK	792 118	10 498 002				10 498 002	1,94%
AF CAR	-	3 859 414				3 859 414	90%
Amen Bank	1 200 000	30 292 541				30 292 541	4,90%
STLV (HERTZ)	49 994	4 999 400	-			4 999 400	
S/TOTAL 1	**4 518 794**	**58 196 686**				**58 196 686**	
Placements	-	-					
Amen SICAR	-	14 000 000				14 000 000	
Emprunt obligataire Amen Bank	33 000	1 320 000		- 660 000		660 000	
S/TOTAL 2	-	**15 320 000**				**14 660 000**	
Total GENERAL	-	**73 516 686**				**72 856 686**	

A-3 : ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31-12-2019

Engagements en Euros au titre des lettres de crédit

AMEN BANK	23 000 000 EUR
ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
BIAT	9 000 000 EUR
ATB	314 280 EUR

Engagement en Dinar Tunisien

AMEN BANK

Nature	Montant au 31/12/2019
OBLIGATIONS CAUTIONNEES	8 408 314 DT
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	831 000 DT
CAUTIONS DEFINITIVES	581 880 DT
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	923 756 DT
Total	**10 744 950 DT**

BIAT

Nature	Montant au 31/12/2019
CAUTIONS PROVISOIRES	43 145 DT
CAUTIONS DEFINITIVES	380 131 DT
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	567 991 DT
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	1 454 600 DT
CAUTIONS DE DOUANES	1 000 000 DT
AUTRES	28 885 DT
Total	**3 474 752 DT**

ZITOUNA

Nature	Montant au 31/12/2018
CAUTIONS DEFINITIVES	29 208 DT
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260 DT
Total	**58 468 DT**

UBCI

Nature	Montant au 31/12/2018
CAUTIONS PROVISOIRES	1 500 DT
CAUTIONS DEFINITIVES	3 900 DT
Total	**5 400 DT**

Effets remis à l'escompte non échus :

Nature	Montant au 31/12/2019
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	24 996 603 DT
Total	**24 996 603 DT**

NOTE A-4 : NOTE SUR LES LITIGES ET LES AFFAIRES EN COURS

- La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société **Ennakl Automobiles** en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession conclu entre les deux parties. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui s'est soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société **Ennakl Automobiles** et de sa filiale **Car Gros**. La direction de la société estime, sur la base de l'avis de son avocat, que le risque d'un dédommagement à verser par la société **Ennakl Automobiles** dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime. En outre, la société **Ennakl Automobiles** a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.

- La société **Ennakl Automobiles** a reçu, en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

  Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. A la date d'arrêté des états financiers, aucune réponse de l'administration fiscale n'a encore été communiquée à la société. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

  Face à cette situation, la société, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a constaté les provisions correspondantes.

NOTE A-5 : NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE (PANDÉMIE DU COVID-19)

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire.

Ainsi, la société est en arrêt quasi-total d'activité depuis le 22 mars 2020 et ce, jusqu'à la fin des mesures de confinement décidées par les autorités Tunisiennes.

Il s'agit d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des états financiers de 2019. La baisse des activités liée à cette pandémie et les mesures prises par le gouvernement Tunisien auront un impact sur les états financiers de 2020. Toutefois à la date de publication des états financiers de 2019, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Il est à signaler que ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2020. La présente note a été ajoutée par la direction de la société pour informer sur les évènements postérieurs à la clôture jusqu'à la date du 17 avril 2020.

NOTE A-6 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société Ennakl Automobiles durant l'exercice 2019 se présentent comme suit :

1) Location d'un magasin de pièces de rechange à la société Car Gros

La société **Ennakl Automobiles** a loué à la société Car Gros un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m² affectée à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2019 suivant l'avenant du 01/01/2009 s'élève à 138 857 DT hors taxes.

2) Charges communes 2019 Ennakl Automobiles / Car Gros

La société Ennakl Automobiles a facturé à la société CAR GROS un montant hors taxes de 1 039 106 DT au titre des charges communes de 2019.

3) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Car Gros 2019 et opérations diverses

- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Car Gros** un montant de 23 236 DT hors taxes au titre de réparations de véhicules.
- La société **Car Gros** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 19 027 963 DT hors taxes, au titre des ventes de pièces de rechange, lubrifiants et accessoires.
- La société **Car Gros** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 13 242 DT hors taxes, au titre des ventes de matériels et d'outillages.
- La part de la société **Ennakl Automobiles** dans les dividendes distribués par **Car Gros** sur le résultat de l'exercice 2018 est de 4 999 750 DT.

4) Achats et ventes Ennakl Automobiles / AFCAR 2019 et opérations diverses

- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société AFCAR un montant de 711 862 DT hors taxes, à titre de ventes de véhicules relatives à l'exercice 2019 dont un montant de 15 570 DT pour le remboursement de charges de FRET.

5) Achats et ventes Ennakl Automobiles / STLV 2019 et opérations diverses :

- Facturation par la société **Ennakl Automobiles** à la société STLV de la vente de véhicules pour un montant de 1 735 112 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2019, la société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société STLV un montant de 71 090 DT en hors taxes à titre de vente de matériel de localisation, de frais d'entretien et d'abonnement GPS.
- En 2019, la société STLV a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 19 495 DT en hors taxes à titre de location de véhicules.
- La société **Ennakl Automobiles** a inscrit un montant de 13 490 DT en débiteurs divers au titre de frais engagés au nom et pour le compte de la société STLV qui feront l'objet d'un remboursement.

6) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations

Au 31/12/2019, les fonds gérés déposés auprès de l'**Amen SICAR** sont d'un montant de 14 000 000 dinars.
La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en charges à payer au 31/12/2019 un montant de 140 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'Amen SICAR.

7) Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances

La société **Ennakl Automobiles** a encouru auprès de **COMAR Assurances** au 31/12/2019 des frais d'assurance s'élevant à 2 378 938 DT hors taxes.

8) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société Ennakl automobiles a versé à la société PGI Holding un montant de 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

9) Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank

La société Ennakl Automobiles a souscrit 33 000 obligations en 2015 de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2019, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 96 967 DT. La valeur de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 660 000 DT. Par ailleurs, Ennakl Automobiles a inscrit en produits à recevoir au 31 Décembre 2019 le montant de 41 250 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus.

10) Souscription de billets à ordre avec Amen Bank

La société Ennakl Automobiles a souscrit en 2019 des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant total de 21 217 773 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Les intérêts payés au titre de ces billets à ordre s'élèvent à 519 886 DT en 2019. Par ailleurs, la société a constaté en charges constatées d'avance au titre des intérêts des billets à ordre un montant de 84 182 DT au 31 décembre 2019.

Au 31 Décembre 2019, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 5 581 226 DT.

11) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

La société **Ennakl Automobiles** a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2019 à hauteur de 4 448 435 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1 559 482 DT.

12) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) en 2019

La société **Ennakl Automobiles** a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestation de services après-vente lors de l'année 2019 ce qui suit (En TTC) :

- **PGI :** 188 764 DT
- **AMEN BANK :** 194 589 DT
- **AMEN SANTE :** 174 845 DT
- **AMEN INVEST :** 7 740 DT
- **CAFES BEN YEDDER :** 137 239 DT
- **CAFES BONDIN :** 47 270 DT
- **PARENIN :** 253 374 DT
- **PGH :** 179 139 DT
- **SBF :** 40 650 DT
- **EL MAZRAA :** 56 269 DT
- **ALMES :** 50 000 DT
- **DICK :** 48 480 DT
- **CARTHAGO :** 67 989 DT

13) Opérations de vente par leasing réalisées en 2019 financées par la société TLF

La société **TLF** a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2019 pour un montant total de 52 897 092 DT TTC.

14) Opérations de vente par leasing réalisées en 2019 financées par la société ATL

La société **ATL** a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2019 pour un montant total de 29 368 808 DT TTC.

15) Marchés conclus avec la société SBF

En 2019, la société **Ennakl Automobiles** a réalisé avec la société SBF des travaux de construction et d'aménagement d'un montant total de 640 345 DT TTC.

16) Transfert de charge à la société PARENIN

La société Ennakl Automobiles a émis une note de débit à la société **PARENIN** pour un montant de 120 000 DT au titre de sa part dans l'indemnité de fin de contrat de travail objet de la convention datée du 1er avril 2019.

17) Frais de tenue de compte de valeurs Mobilières

a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 5 000 DT HT à titre de frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

18) Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société en 2019 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBACHE		M. Laâroussi BEN YEDDER		M. Ahmed Maher JAIET		M. Mohamed Habib LASRAM	
	Président Directeur Général		Secrétaire Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Salaire et primes	480 600	-	245 000	-	285 000	-	208 333	-
Voiture de fonction	1 320	-	1 320	-	1 320	-	1 100	-
Quotas essence	9 816	-	9 816	-	9 816	-	8 228	-
Total	**491 736**	-	**256 136**	-	**296 136**	-	**217 661**	-

19) Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019. Au titre de l'exercice 2019, la charge s'élève à 50 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

20) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

En 2019, la société Ennakl Automobiles a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

7.

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES 2019

6006 AFR

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac -1053 Tunis
Tél +216 71 963 900 / Fax +216 71 861 789
M.F. : 033432 B

Cabinet Salah MEZIOU
Expert-Comptable

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine,
Bureau M.B-04 -1082 Tunis
Tél. +216 (71) 750 200 / Fax. +216 (71) 767 083
E-mail : csm.bureau@gnet.tn
M.F. : 0186467KAP000

Messieurs les Actionnaires de la société
«ENNAKL AUTOMOBILES S.A.»
Z.I Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

1- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe ENNAKL AUTOMOBILES (« Le Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2019, un total du bilan consolidé de 320 642 195 DT et des capitaux propres consolidés – part du groupe de 141 475 094 DT y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à 24 266 325 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

- Les Revenus

<u>Description de la question clé de l'audit</u>

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat consolidé au 31 décembre 2019 pour un montant de 463 709 294 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 387 545 195 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

<u>Réponse d'audit</u>

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes A-22 et A-23 aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux évènements postérieurs à la date de clôture se rattachant à la pandémie du COVID-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers consolidés des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport d'activité du groupe

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. ».

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Cependant, en application de l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005.

Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit et notamment :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 22 avril 2020

Les co-commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Les Commissaires aux comptes associés
M.T.B.F
Membre de PricewaterhouseCoopers ILtd
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél.: 216 71 160 000 / 71 963 900
Fax : 216 71 861 789

Cabinet Salah Meziou

Salah MEZIOU
Managing Partner

Salah MEZIOU
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél: 71 236 344 / 71 750 200 - Fax: 71 767 083

8.

LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2019

IN Q 3401
Q3

BILAN CONSOLIDE
Au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinars)

Actifs	Notes	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		2 904 264	2 767 216
Amortissements immobilisations incorporelles		(2 661 259)	(2 513 694)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	*A-1*	***243 005***	***253 522***
Immobilisations corporelles		102 980 438	96 424 165
Amortissements et Provisions immobilisations corporelles		(29 303 127)	(25 240 933)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	*A-1*	***73 677 311***	***71 183 232***
Titres de participation non consolidés		61 997 973	62 657 973
Autres immobilisations financières		3 045 637	3 192 052
Provisions/autres immobilisations financières		(7 446)	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	*A-2*	***65 036 164***	***65 850 025***
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		***138 956 480***	***137 286 779***
ACTIFS COURANTS			
Stocks		86 205 028	100 836 406
Provisions / stocks		(2 817 882)	(4 168 035)
TOTAL STOCKS :	*A-3*	***83 387 146***	***96 668 371***
Clients et comptes rattachés		74 400 509	50 337 099
Provisions / comptes clients		(2 046 414)	(1 841 993)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :	*A-4*	***72 354 095***	***48 495 106***
Autres Actifs courants	*A-5*	8 123 196	8 099 486
Actif d'impôts différé	*A-6*	2 306 120	1 135 194
Liquidités et équivalents de liquidités	*A-7*	15 515 158	18 716 203
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		***181 685 715***	***173 114 360***
TOTAL DES ACTIFS :		***320 642 195***	***310 401 139***

BILAN CONSOLIDE
Au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinars)

Capitaux propres et Passifs	Notes	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidés		87 208 769	82 553 264
Résultat consolidé		24 266 325	23 473 757
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :	*A-8*	***141 475 094***	***136 027 021***
Intérêts minoritaires dans les capitaux		***1 368***	***1 329***
Intérêt minoritaires dans le résultat		***400***	***302***
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES AFFECTATION (I) :		***1 768***	***1 631***
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		11 321 512	15 914 407
Autres passifs non courants		631 765	681 418
Provision pour risques et charges		9 405 577	5 782 077
Dépôts & cautionnements		4 000	4 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :	*A-9*	***21 362 854***	***22 381 902***
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	*A-10*	132 454 305	132 549 663
Passif d'impôts différés	*A-6*	1 354 307	216 393
Autres passifs courants	*A-11*	12 677 988	9 464 744
Concours bancaires et autres passifs financiers	*A-12*	11 315 879	9 759 785
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		***157 802 479***	***151 990 585***
TOTAL DES PASSIFS (II) :		***179 165 333***	***174 372 487***
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		***320 642 195***	***310 401 139***

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Chiffres d'affaires	*A-13*	463 709 294	404 119 655
Coût des ventes	*A-14*	378 157 446	334 366 577
MARGE BRUTE		***85 551 848***	***69 753 078***
Frais d'administration	*A-15*	18 979 182	13 848 904
Frais de distribution	*A-15*	29 094 774	24 654 237
Autres Charges d'exploitation	*A-16*	967 119	2 750 123
Autres Produits d'exploitation	*A-17*	2 594 827	1 684 474
RESULTAT D'EXPLOITATION		***39 105 600***	***30 184 288***
Charges financières nettes	*A-18*	3 063 513	2 230 211
Produits de Placements et Dividendes	*A-19*	4 431 239	3 220 885
Autres Gains Ordinaires	*A-20*	1 344 685	959 442
Autres Pertes Ordinaires	*A-21*	4 747 044	551 288
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		***37 070 967***	***31 583 116***
Impôts courants et différés		12 804 242	8 109 057
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		***24 266 725***	***23 474 059***
Eléments Extraordinaires		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		***24 266 725***	***23 474 059***
Intérêts minoritaires dans le résultat		400	302
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		***24 266 325***	***23 473 757***

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
RÉSULTAT CONSOLIDE NET	**24 266 325**	**23 473 757**
Ajustements pour :		
- Amortissements	5 071 516	4 036 757
- Provisions	2 271 459	1 733 401
Variations Des :		
- Stocks	14 631 378	(35 938 527)
- Créances	(24 063 410)	(11 302 397)
- Autres actifs	236 351	2 234 727
- Fournisseurs et autres dettes	3 190 179	47 213 559
- Autres passifs	3 117 032	(942 036)
Plus ou moins-values de cessions	(457 726)	(387 874)
Impôt différé	(33 012)	(37 380)
Parts des minoritaires dans le résultat	400	302
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	***28 230 492***	***30 084 289***
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10 159 284)	(19 514 472)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	956 727	483 451
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	(3 102 938)
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	660 000	-
Décaissement/Encaissement sur prêts du personnel / dépôts et cautions	146 416	(2 020 103)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	***(8 396 141)***	***(24 154 062)***
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(17 400 000)	(19 500 000)
Opérations sur fonds social	(1 229 377)	(1 366 336)
Encaissements provenant d'emprunts et des billets à ordre	21 217 773	9 974 899
Décaissements affectés aux remboursements emprunt et billet à ordre	(25 453 673)	(9 281 139)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	***(22 865 277)***	***(20 172 576)***
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR L'INVESTISSEMENT DANS UNE ENTREPRISE ETRANGERE CONSOLIDEE	***(170 119)***	***429 230***
VARIATION DE TRESORERIE	***(3 201 045)***	***(13 813 119)***
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	***18 716 203***	***32 529 322***
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	***15 515 158***	***18 716 203***

9.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2019

H NV 904

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe **« ENNAKL AUTOMOBILES »** est constitué d'une société mère **« ENNAKL AUTOMOBILES »**, et d'une société sous contrôle exclusif **« CAR GROS »** avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe **« ENNAKL AUTOMOBILES »** a souscrit au capital d'une nouvelle filiale **« AF CAR »** à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société **« ENNAKL AUTOMOBILES »** et de la société **« CAR GROS »** représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2017, le groupe **« ENNAKL AUTOMOBILES »** a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien **« STLV »** à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label **« HERTZ »** avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

Structure du Capital au 31/12/2019

- Capital Social: 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

La société mère **« ENNAKL AUTOMOBILES »** est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

Activité du groupe

Le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA et des pièces de rechange desdites marques par l'intermédiaire de sa filiale CAR GROS ainsi que le service après-vente. La filiale AF CAR exerce la même activité en côte d'ivoire pour les véhicules de la marque SEAT. La filiale STLV est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label HERTZ.

Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

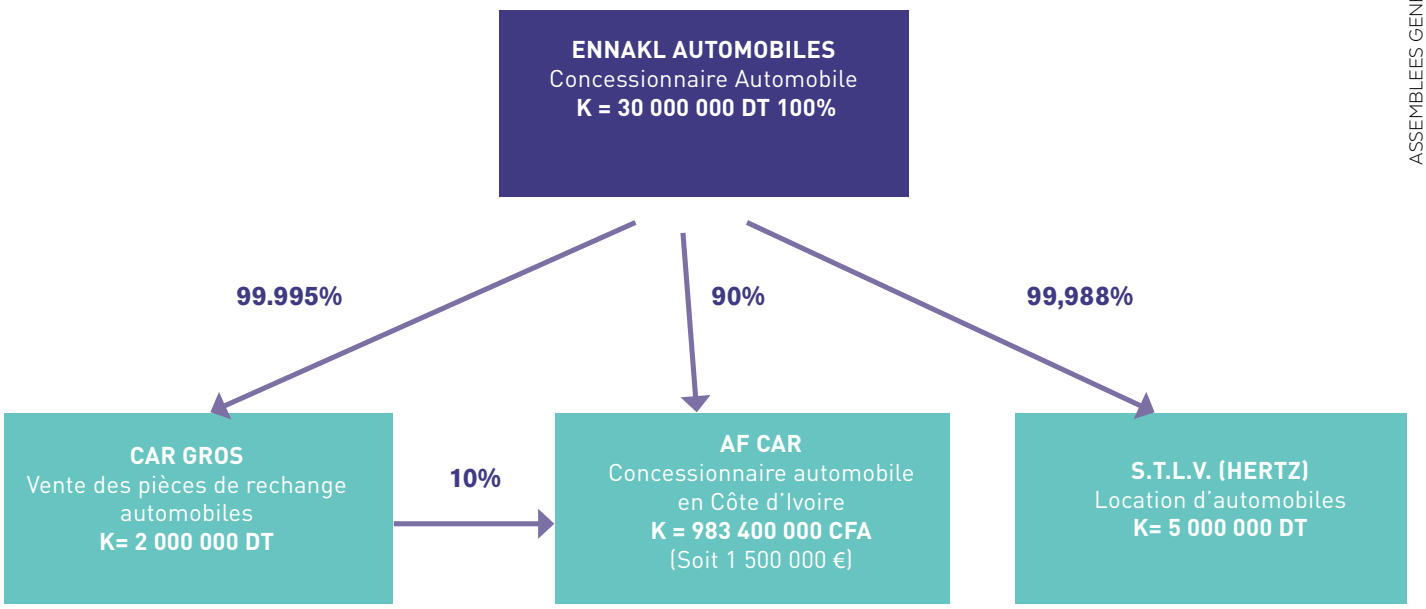

Les faits les plus marquants en 2019 sont :

- Pour la deuxième année consécutive, la société mère Ennakl Automobiles conforte sa position de leader des marques de véhicules importés avec une part de marché de 14% ;
- L'installation des premières bornes de recharges électriques à Porsche Tunisie ;
- Le passage du taux d'IS à 35% + 2% Contribution pour la société mère Ennakl Automobiles.

2. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2.1. Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2019 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- la norme NCT 35, Etats financiers consolidés ;
- la norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- la norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- la norme NCT 38, Regroupement d'entreprises.

La comptabilisation des impôts sur le résultat a été effectuée conformément à la Norme Comptable Internationale IAS 12, impôts sur le résultat, en absence de norme comptable nationale.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a adopté le modèle de référence de présentation de l'état de résultat prévu par la norme comptable Tunisienne générale NC 01, et ce pour une meilleure présentation de la performance du groupe.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la NC 01.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 décembre 2019.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS).

Principales méthodes comptables

a. **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.

b. **Les immobilisations financières** et les titres de participation sont initialement comptabilisées au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins- values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

c. **Les stocks** sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Les sociétés du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. Le coût d'acquisition est déterminé suivant la nature des stocks comme suit :

- Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

- Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

- Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.
  Le stock d'ordres de réparation est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3ème année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

d. **Les liquidités & équivalents de liquidités** sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Périmètre et méthodes de consolidation

e. **Périmètre de consolidation :** Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :

- La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
- La société filiale : « CAR GROS » ;
- La société filiale : « AF CAR » ;
- La société filiale : « STLV ».

f. **Méthodes de consolidation :** Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du
périmètre sont les suivantes :

L'intégration globale

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :

- au niveau du bilan, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT.

- et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires ;

- au niveau de l'état de résultat, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre résultat consolidé et ce qui revient aux minoritaires.

g. Traitement des écarts de première consolidation : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.

h. Elimination des opérations internes : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

i. Impôts sur le résultat : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

2.2. Présentation des postes du bilan consolidé

Note A-1 : Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2019 pour une valeur brute de 2 904 264 Dinars. Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33 %.

Note A-1: Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2019 un montant brut de 102 980 438 Dinars.
Le détail de ces immobilisations ainsi que leur amortissement sont présentés dans le tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2019.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

Intitulé	Taux
Constructions	5%
Matériel de transport	20%
Inst. Générales, A.A.I.	10%
Matériel informatique	33,33%
Matériel d'équipement technique et bureautique	10% et 15%

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDÉ

A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2018

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES							AMORTISSEMENTS LINEAIRES						Valeur comptable nette au 31/12/2019
	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Incidence taux de change	Régularisation et Mise en rebut	31/12/2019	31/12/2018	Dotation aux amortissements et provisions	Amortissements des cessions	Incidence taux de change	Régularisation	Cumul des amortissements au 31/12/2019	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES														
Franchise	44 853	18 171	-	-	-	-	63 024	7 946	20 909	-	-	-	28 855	34 169
Site Web	-	-	-	20 000	-	-	20 000	-	3 909	-	-	-	3 909	16 091
Licences & Logiciels informatiques	2 722 363	45 000	-	53 877	-	-	2 821 240	2 505 748	122 747	-	-	-	2 628 495	192 745
Total immobilisations incorporelles	**2 767 216**	**63 171**	**-**	**73 877**	**-**	**-**	**2 904 264**	**2 513 694**	**147 565**	**-**	**-**	**-**	**2 661 259**	**243 005**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES														
Terrains	16 488 037	-	-	-	-	-	16 488 037	-	-	-	-	-	-	16 488 037
Constructions	24 687 369	9 847		9 301 733	-	-	33 998 949	9 544 037	1 090 588	-	-	(421)	10 634 204	23 364 745
A A I Techniques & Générales	14 750 207	661 798	(21 511)	3 782 193	(33 604)	258	19 139 341	7 130 888	1 362 751	(6 124)	(2 128)	(310)	8 485 077	10 654 264
Matériels de transport	6 109 414	3 556 718	(1 106 679)	81 960	9 067	-	8 650 480	2 262 731	1 463 207	(629 971)	(3 639)	7 800	3 100 128	5 550 352
Matériels de localisation	21 815	44 071	-	-	-	-	65 886	2 597	26 961	-	-	-	29 558	36 328
Equipements de bureau	2 146 542	39 146	-	(1 133)	(169)	(4 356)	2 180 030	1 072 623	263 293	(894)	257	(30 592)	1 304 687	875 343
Matériels informatiques	2 036 187	304 534	-	-	(103)	(223 847)	2 116 771	1 622 369	208 739	-	(530)	(223 397)	1 607 181	509 590
Matériels et outillages	7 058 079	153 550	-	-	-	1 417	7 213 046	3 605 688	508 412	-	-	28 192	4 142 292	3 070 754
Immobilisations en cours	23 126 515	3 240 013	-	(13 238 630)	-	-	13 127 898	-	-	-	-	-	-	13 127 898
Total immobilisations corporelles	**96 424 165**	**8 009 677**	**(1 128 190)**	**(73 877)**	**(24 809)**	**(226 528)**	**102 980 438**	**25 240 933**	**4 923 951**	**(636 989)**	**(6 040)**	**(218 728)**	**29 303 127**	**73 677 311**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	**99 191 381**	**8 072 848**	**(1 128 190)**	**-**	**(24 809)**	**(226 528)**	**105 884 702**	**27 754 627**	**5 071 516**	**(636 989)**	**(6 040)**	**(218 728)**	**31 964 386**	**73 920 316**

* Les dotations aux amortissements de l'exercice 2019 relatives aux équipements de bureau incluent des provisions pour dépréciation à hauteur de 42 440 DT.

Note A-2 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe **Ennakl Automobiles** ont totalisé au 31/12/2019 un montant net de 65 036 164 DT.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Immobilisations financières		
	déc.-19	**déc.-18**
Titres de participation	47 997 973	48 657 973
Titres immobilisés SICAR	14 000 000	14 000 000
Dépôts et cautionnements	908 354	986 276
Prêts au personnel à LT	2 137 283	2 205 776
Provision sur dépôts et cautionnements	- 7 446	-
Total	**65 036 164**	**65 850 025**

Note A-3 : Stocks

Les stocks du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant brut de 83 387 146 DT au 31 décembre 2019. Ils sont provisionnés à hauteur de 3,3% et se composent principalement des véhicules neufs, des pièces de rechange, des lubrifiants, des carburants et des travaux en cours.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser leurs stocks. Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés ou non utilisables.

- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).

- Une provision est constatée par modèle sur les stocks de véhicules neufs ayant un âge moyen en stock supérieur à deux ans.
  Le taux de la provision est de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.

- Une provision est constatée sur les stocks de pièces de rechange en se basant sur une matrice et en fonction de l'âge en stock et de la date de dernière commercialisation pour chaque référence de pièce de rechange.

Le stock est réparti comme suit :

Stocks		
	déc.-19	déc.-18
Stock véhicules neufs	**62 585 200**	**74 354 020**
Volkswagen	10 520 551	5 511 094
Volkswagen Utilitaires	2 087 463	2 561 634
Audi	12 711 377	10 559 767
Porsche	7 136 874	5 695 397
MAN	214 281	447 281
SEAT	13 541 628	15 227 205
ŠKODA	2 632 163	3 236 141
Stock véhicules neufs en transit et encours de dédouanement	13 740 863	31 115 501
Stock pièces de rechange	20 403 899	23 475 605
Stock pièces de rechange en transit	2 039 051	1 626 226
Stock véhicules d'occasion	526 500	604 500
Stock de réparations en cours	624 080	768 735
Stock carburants et lubrifiants	26 298	7 320
Sous-total	**23 619 828**	**26 482 386**
Total Brut	**86 205 028**	**100 836 406**
Provision	(2 817 882)	(4 168 035)
Total Net	**83 387 146**	**96 668 371**

Note A-4 : Clients & comptes rattachés

Le poste clients présente au 31/12/2019 un solde net de 72 354 095 Dinars contre un solde de 48 495 106 DT au 31/12/2018. Ce poste se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	déc.-19	déc.-18
Clients	20 462 219	18 163 337
Clients, Effets à recevoir	52 888 625	31 109 434
Clients douteux	865 259	862 191
Effets et chèques impayés	184 406	202 137
Total Brut	**74 400 509**	**50 337 099**
Provisions	(2 046 414)	(1 841 993)
Total Net	**72 354 095**	**48 495 106**

Note A-5 : Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2019 un solde de 8 123 196 DT contre un solde de 8 099 486 DT en 2018. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	déc.-19	déc.-18
Avances et prêts au personnel CT	1 155 111	1 102 857
Autres comptes débiteurs	259 335	6 438
Autres impôts et taxes	850 703	1 126 648
Crédit d'impôt	173 341	320 871
Fournisseurs avances et acomptes	1 386 020	302 289
Charges constatées d'avance	556 541	669 979
Produits à recevoir	4 091 837	5 084 198
Total Brut	**8 472 888**	**8 613 280**
Provisions	(349 692)	(513 794)
Total Net	**8 123 196**	**8 099 486**

Note A-6 : Impôt différé

L'actif d'impôt différé du groupe présente au 31/12/2019 un solde net de 951 813 DT contre un solde de 918 801 DT en 2018 :

Impôt différé		
	déc.-19	déc.-18
Actifs d'impôts différés	2 306 120	1 135 194
Passifs d'impôts différés	- 1 354 307	- 216 393
Total	**951 813**	**918 801**

Note A-7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités du groupe présente au 31/12/2019 un solde brut de 15 515 158 DT contre un solde de 18 716 204 DT en 2018 et se détaillent comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	déc.-19	déc.-18
Effets à l'encaissement	2 499 218	2 635 683
Chèques à l'encaissement	2 494 649	2 366 940
Banques créditrices	10 502 057	13 699 352
Caisses	13 692	14 229
Régie d'avance et accréditifs	5 542	-
Total	**15 515 158**	**18 716 204**

Note A-8 : Capitaux propres

Le total des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires au 31/12/2019 est de 141 476 862 Dinars contre un solde de 136 028 652 Dinars au 31/12/2018.

Capitaux propres et intérêts des minoritaires				
Désignation	**Capital social**	**Réserves consolidées**	**Résultat consolidé**	**Total**
Capitaux propres consolidés au 31/12/2018	**30 000 000**	**82 554 593**	**23 474 059**	**136 028 652**
Affectation en résultat reportés	-	23 474 059	-23 474 059	-
Distribution de dividendes	-	-17 400 250	-	-17 400 250
Dépenses nettes du fonds social	-	-1 279 030	-	-1 279 030
Indemnité de départ à la retraite	-	49 653	-	49 653
Incidence des variations des taux de change	-	-188 888	-	-188 888
Résultat de la période	-	-	24 266 725	24 266 725
Capitaux propres consolidés & IM au 31/12/2019	**30 000 000**	**87 210 137**	**24 266 725**	**141 476 862**
Capitaux propres consolidés	30 000 000	87 208 769	24 266 325	141 475 094
Part des minoritaires	0	1 368	400	1 768

Note A-9 : Passifs non courants

Le poste passifs non courants présente au 31/12/2019 un solde de 21 362 854 DT. Ce poste se détaille comme suit :

Passifs non courants		
	déc.-19	déc.-18
Emprunt Attijari Bank	10 635 072	15 408 625
Emprunt Leasing	686 440	505 782
Provisions pour risques et charges	9 405 577	5 782 077
Dépôts & cautionnements	4 000	4 000
Indemnité pour départ à la retraite	631 765	681 418
Total	**21 362 854**	**22 381 902**

Note A-10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs présente au 31/12/2019 un solde de 132 454 305 DT. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	déc.-19	déc.-18
Fournisseurs locaux	13 366 775	4 901 071
Fournisseurs d'immobilisations	344 133	1 658 953
Fournisseurs étrangers	101 468 440	90 758 902
Fournisseurs effets à payer	933 287	13 428
Fournisseurs retenue de garantie	516 098	2 486 815
Fournisseurs factures non parvenues	15 825 572	32 730 494
Total	**132 454 305**	**132 549 663**

Note A-11 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2019 un solde de 12 677 988 DT. Ce poste se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	déc.-19	déc.-18
Etats impôts et taxes	6 414 150	3 479 827
Congés payés	596 631	643 802
Débours douanes	25 006	88 827
Actionnaires dividendes à payer	250	300
Caisse de sécurité sociale	1 642 060	1 611 620
Assurance groupe	344 739	389 237
Charges à payer	3 581 890	3 127 320
Produits constatés d'avances	36 464	73 282
Créditeurs divers	36 798	50 529
Total	**12 677 988**	**9 464 744**

Note A-12 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du groupe présente au 31/12/2019 un solde de 11 315 879 DT :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	déc.-19	déc.-18
Échéances à moins d'un an sur emprunts	4 773 553	4 448 435
Échéances à moins d'un an sur crédit-bail	691 100	311 350
Billets à ordres Amen Bank	5 851 226	5 000 000
Total	**11 315 879**	**9 759 785**

2.3. Présentation des postes de l'état de résultat consolidé

Note A-13 : Revenus

Le chiffre d'affaires du groupe Ennakl Automobiles totalise un montant de 463 709 294 DT au 31/12/2019 contre 404 119 655 Dinars au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

Revenus		
	déc.-19	déc.-18
Ventes véhicules neufs	387 545 195	336 465 587
Ventes véhicules d'occasion	2 038 286	669 820
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	68 253 432	62 667 807
Ventes travaux atelier	4 574 815	3 490 523
Ventes carburants	11 829	119 393
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	112 270	156 223
Ventes accessoires véhicules neufs	489 337	380 361
Locations de véhicules	684 130	169 941
Total	**463 709 294**	**404 119 655**

Note A-14 : Coût des ventes

Le poste coût des ventes du groupe Ennakl Automobiles totalise un montant de 378 157 446 DT au 31/12/2019 contre un solde de 334 366 577 au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

Coût des ventes			
		déc.-19	déc.-18
Achats de Véhicules neufs		241 191 076	245 903 548
Achats de Véhicules d'occasion		1 803 110	1 149 688
Achats de pièces de rechange, accessoires et consommables		38 238 379	44 751 921
Autres frais sur achats		78 858 710	74 777 226
Travaux extérieurs		188 981	219 231
Charge personnel direct		3 354 908	3 289 964
Variation de stocks	1	14 522 282	(35 725 001)
Total		**378 157 446**	**334 366 577**

1 Variation de stocks

Variation de stocks		
	déc.-19	déc.-18
Variation du stock de véhicules neufs	11 483 162	(29 841 295)
Variation du stock de véhicules d'occasions	78 000	(604 500)
Variation du stock de pièces de rechange	2 835 442	(5 207 556)
Variation du stock des travaux encours	144 655	(88 133)
Variation du stock de carburants et lubrifiants	(18 977)	16 483
Total	**14 522 282**	**(35 725 001)**

Note A-15 : Frais de distribution & d'administration

Les frais de distribution & d'administration du groupe présentent au 31/12/2019 un solde de 48 073 956 DT contre un solde de 38 503 141 Dinars au 31/12/2018. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration		
	déc.-19	déc.-18
Charge de personnel	22 671 145	19 125 158
Frais déplacement	1 396 438	1 177 871
Publicité et insertion	1 407 461	801 870
Consommable	193 148	176 331
Cadeaux, Réception et restaurations	190 921	190 714
Vêtements de Travail	154 666	116 670
Formation	203 592	175 928
Autres Frais sur Vente	2 800 858	2 693 476
Location diverses	568 355	664 123
Achat divers par caisses	275 328	93 840
Abonnement	974 488	527 141
Assurance	693 599	493 281
Dons et subvention	32 196	27 024
Energie	1 072 201	868 718
Entretien et réparation	1 067 565	843 698
Fournitures de bureaux	241 014	357 464
Frais bancaires	1 750 972	1 190 422
Frais bancaires sur escomptes d'effets	2 491 689	687 873
Gardiennage	706 506	644 931
Honoraires	2 075 124	1 848 596
Dotation aux amortissements	5 034 299	4 036 757
Impôts et taxes	2 072 391	1 761 255
Total	**48 073 956**	**38 503 141**

Note A-16 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant 967 119 DT au 31/12/2019 contre un solde de 2 750 123 Dinars au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	déc.-19	déc.-18
Dotations aux provisions sur stocks	576 580	1 747 565
Dotations aux provisions sur créances	348 099	1 002 558
Dotations aux provisions des immobilisations	42 440	-
Total	**967 119**	**2 750 123**

Note A-17 : Autres produits d'exploitation

Le poste des autres produits d'exploitation du groupe présente au 31/12/2019 un solde de 2 594 827 DT contre un solde de 1 684 474 DT au 31/12/2018. Ce poste se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	déc.-19	déc.-18
Ristournes TFP	192 014	177 721
Location	130 640	151 968
Frais de gestion et autres services	62 893	132 089
Produits divers	0	10 527
Reprise de provisions sur stocks VN	1 926 733	1 040 410
Reprise de Provisions sur créances	282 727	171 759
Total	**2 594 827**	**1 684 474**

Note A-18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 3 063 513 DT au 31/12/2019 contre un solde de 2 230 211 DT au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

Charges financières nettes		
	déc.-19	déc.-18
Intérêts sur crédit bancaire	2 335 381	1 858 549
Intérêts sur crédit-bail	167 113	44 244
Intérêts sur comptes courants	561 019	327 418
Total	**3 063 513**	**2 230 211**

Note A-19 : Produits des placements et dividendes

Les produits des placements du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 4 431 239 DT au 31/12/2019 contre un solde de 3 220 885 Dinars au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

Produits des placements		
	déc.-19	déc.-18
Produits net sur placements	116 838	107 672
Dividendes reçus	4 034 518	2 917 920
Intérêts créditeurs	279 883	195 293
Total	**4 431 239**	**3 220 885**

Note A-20 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 1 344 685 DT au 31/12/2019 contre un solde 959 442 Dinars au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

Autres gains ordinaires		
	déc.-19	déc.-18
Produits non récurrents	886 959	547 854
Profits sur cessions d'immobilisations	457 726	411 588
Total	**1 344 685**	**959 442**

Note A-21 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 4 747 044 DT au 31/12/2019 contre un solde de 551 288 DT au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	déc.-19	déc.-18
Autres pertes	452 389	65 200
Pertes sur créances irrécouvrables	67 370	289 501
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 008 729	629 361
Reprise sur provisions pour risques et charges	(1 400 750)	(491 950)
Différences de règlement et débours	463 320	1 803
Pénalités de retard	155 986	57 373
Total	**4 747 044**	**551 288**

Note A-22 – Note sur les litiges et les affaires en cours

- La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société mère Ennakl Automobiles et sa filiale Car gros en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui s'est soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société mère Ennakl Automobiles et de sa filiale Car Gros. La direction du groupe estime, sur la base de l'avis de son avocat, que le risque d'un dédommagement à verser par la société mère Ennakl Automobiles ou par sa filiale Car Gros dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime. En outre, la société Ennakl Automobiles a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.

- La société mère Ennakl Automobiles a reçu en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. A la date d'arrêté des états financiers, aucune réponse de l'administration fiscale n'a encore été communiquée à la société mère. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, la société mère, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a constaté les provisions correspondantes.

Note A-23 – Note sur les évènements postérieurs à la clôture : Épidémie du Covid-19

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire.

Ainsi, le groupe est en arrêt quasi-total d'activité depuis le 22 mars 2020 et ce, jusqu'à la fin des mesures de confinement décidées par les autorités Tunisiennes.

Il s'agit d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des états financiers consolidés de 2019. La baisse des activités liée à cette pandémie et les mesures prises par le gouvernement Tunisien auront un impact sur les états financiers consolidés de 2020. Toutefois à la date de publication des états financiers consolidés de 2019, la direction du groupe ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Il est à signaler que ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2020. La présente note a été ajoutée par la direction du groupe pour informer sur les évènements postérieurs à la clôture jusqu'à la date du 17 avril 2020.

Note A-24 - Etat des engagements hors bilan consolidés au 31-12-2019

Engagements en Devises par banque

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	23 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATB	314 280 EUR
Ennakl Automobiles	ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	9 000 000 EUR
Car Gros	AMEN BANK	100 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	7 700 399 EUR
Total EUR		**58 114 679 EUR**
Car Gros	ATTIJARI BANK	100 033 USD
Total USD		**100 033 USD**

Engagement en Dinars

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	8 408 314 DT
Ennakl Automobiles	ADMISSIONS TEMPORAIRES	831 000 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	581 880 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	923 756 DT
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	266 741 DT
Total		**11 011 691 DT**

BIAT

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	Ennakl Automobiles	43 145
Ennakl Automobiles	Ennakl Automobiles	380 131
Ennakl Automobiles	Ennakl Automobiles	567 991
Ennakl Automobiles	Ennakl Automobiles	1 454 600
Ennakl Automobiles	Ennakl Automobiles	1 000 000
Ennakl Automobiles	Ennakl Automobiles	28 885
Total	**Total**	**3 474 752 DT**

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	29 207 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260 DT
Car Gros	CAUTIONS DEFINITIVES	35 000 DT
Total		**93 467 DT**

UBCI

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	1 500 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	3 900 DT
Total		**5 400 DT**

Effets remis à l'escompte non échus

Société	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	24 996 603

Note A-25 - Informations sur les parties liées

- La société **Ennakl Automobiles** a souscrit en 2019 des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant total de 21 217 773 DT aux conditions suivantes :

  - Taux d'intérêt : TMM+1,5%
  - Echéance : 90 jours

Les intérêts payés au titre de ces billets à ordre s'élèvent à 519 886 DT en 2019. Par ailleurs, la société a constaté en charges constatées d'avance au titre des intérêts des billets à ordre un montant de 84 182 DT au 31 décembre 2019. Au 31 Décembre 2019, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 5 581 226 DT.

- La société **Ennakl Automobiles** a émis une note de crédit à la société PARENIN pour un montant de 120 000 DT au titre de sa part dans l'indemnité de fin d'un contrat de travail objet de la convention datée du 1er avril 2019.

- **Ennakl Automobiles** a facturé à la société PGI des ventes de véhicules et des frais d'entretien en 2019 pour un montant total de 188 764 DT TTC.

- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées par Ennakl Automobiles avec les parties liées du groupe Amen et du groupe PGH totalisent ce qui suit (En TTC) :

  - AMEN BANK : 194 589 DT
  - AMEN SANTE : 174 845 DT
  - AMEN INVEST : 7 740 DT
  - CAFES BEN YEDDER : 137 239 DT
  - CAFES BONDIN : 47 270 DT
  - PARENIN : 253 374 DT
  - PGH : 179 139 DT
  - SBF : 40 650 DT
  - EL MAZRAA : 56 269 DT
  - ALMES : 50 000 DT
  - DICK : 48 480 DT
  - CARTHAGO : 67 989 DT

- En 2019, la société Amen Invest à facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 5 000 DT HT au titre de frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

- La société **Ennakl Automobiles** a encouru auprès de la COMAR au 31/12/2019 des frais d'assurance s'élevant à 2 378 938 DT HT.

- **Ennakl Automobiles** a acquis au cours de l'exercice 2017 un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26.529.604 DT dont 24.000.000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2019 à hauteur de 4 448 435 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés en 2019 se sont élevés à 1 559 482 DT.

- Au 31/12/2019, les fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » sont d'un montant de 14 000 000 DT, se détaillent comme suit :

Montant en DT	Année de suscription	Date d'échéance
3 000 000	2014	2020
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

- La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en charges à payer au 31/12/2019 le montant de 140 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'AMEN SICAR.

- La société **Ennakl automobiles** a versé à la société PGI Holding un montant s'élevant à 160 000 DT à titre de sa participation aux frais de siège de cette dernière.

- La société **Ennakl automobiles** a encouru en 2019 un montant s'élevant à 640 345 DT TTC dans le cadre du marché des travaux de constructions et d'aménagements conclus avec la société SBF.

- En 2015, **Ennakl Automobiles** a souscrit 33.000 obligations de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :

  - Valeur nominale : 100 DT
  - Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
  - Nombre d'obligations : 33 000
  - Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2019, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 96 967 DT. La valeur de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 660 000 DT. Par ailleurs, **Ennakl Automobiles** a inscrit en produits à recevoir au 31 Décembre 2019 un montant de 41 250 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus.

- La société Tunisie Leasing a financé des opérations de vente réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2019 pour un montant total de 52 897 092 DT TTC.

- La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2019 pour un montant total de 29 368 808 DT TTC.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit

En 2019, la société **Ennakl Automobiles** a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs)

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019. Au titre de l'exercice 2019, la charge s'élève à 50 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux dirigeants Ennakl Automobiles

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBACHE		M. Laâroussi BEN YEDDER		M. Ahmed Maher JAIET		M. Mohamed Habib LASRAM	
	Président Directeur Général		Secrétaire Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019
Salaire et primes	480 600	-	245 000	-	285 000	-	208 333	-
Voiture de fonction	1 320	-	1 320	-	1 320	-	1 100	-
Quotas essence	9 816	-	9 816	-	9 816	-	8 228	-
Total	**491 736**	-	**256 136**	-	**296 136**	-	**217 661**	-

- La société « STLV » a conclu durant l'exercice 2019 deux nouveaux contrats de leasing relatifs à l'acquisition de matériel de transport se détaillant comme suit :

  - Un contrat pour un montant de 284 295 D avec un taux effectif global de 12.26%.
  - Un contrat pour un montant de 914 807 D avec un taux effectif global de 12.42%.

Les charges financières relative à ces deux contrats ont totalisé un montant de 98 755 DT en 2019.

- En 2019, la société « STLV » a encouru auprès des Assurances COMAR des frais d'assurances relatifs à :

  - Un contrat Multirisque Professionnel pour un montant de 2 616 DT ;
  - Un contrat Responsabilité Civile pour un montant de 731 DT.
  - Un contrat d'assurance groupe pour un montant de 32 212 DT.

Par ailleurs, La société « STLV » a contracté auprès des assurances COMAR une assurance flotte portant sur 60 véhicules au cours de l'exercice 2019. La charge d'assurance inscrite parmi les charges à payer au 31/12/2019 s'élève à 118 303 DT.

- La société « STLV » a encouru auprès des Assurances COMAR en 2019 une assurance flotte relative aux véhicules acquis en 2018 pour un montant de 169 341 DT.

- Avec la société Amen Bank, la société STLV a réalisé des placements en compte à terme en 2019 ayant généré des intérêts d'un montant de 24 386 DT.

La société STLV a aussi réalisé des placements en certificat de dépôts en 2019 auprès de l'Amen Bank ayant généré des intérêts d'un montant de 6 013 DT.

La société STLV a signé le 25/09/2019 un contrat de crédit à moyen terme (3 ans) pour un montant de 1 500 000 destiné à financer l'acquisition de nouveaux véhicules, déblocable à la demande, au taux de TMM+2.75%. Au 31/12/2019, aucune tranche de ce crédit n'est débloquée

- En 2018, la société STLV a contracté auprès de la société Tunisie Leasing et Factoring trois contrats de leasing aux modalités suivantes :

  - Un contrat pour un montant de 412 710 avec un taux effectif global de 11,18% ;
  - Un contrat pour un montant de 194 250 avec un taux effectif global de 11,58% ;
  - Un contrat pour un montant de 558 498 avec un taux effectif global de 9,03 %.

Les charges financières relatives à ces trois contrats ont totalisé un montant de 68 439 DT en 2019.

- La société STLV a servi une rémunération brute de 118.252 DT au profit de son directeur général (y compris voiture de fonction et carburant).

3SR 9954

10.

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS IFRS 2019

WOB J 4200

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac -1053 Tunis
Tél +216 71 963 900 / Fax +216 71 861 789
M.F. : 033432 B

Cabinet Salah MEZIOU
Expert-Comptable

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine,
Bureau M.B-04 -1082 Tunis
Tél. +216 (71) 750 200 / Fax. +216 (71) 767 083
E-mail : csm.bureau@gnet.tn
M.F. : 0186467KAP000

Messieurs les Actionnaires de la société
«ENNAKL AUTOMOBILES S.A.»
Z.I Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS IFRS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. (« la société ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2019, un total bilan de 328 861 102 DT, et des capitaux propres de 143 815 252 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 17 836 776 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

- **Les Revenus**

Description de la question clé de l'audit

Le chiffre d'affaires, figure à l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2019, pour un montant de 408.645.999 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 385.950.700 DT.
Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment de la volumétrie des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

- **Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (« AERG »)**

Description de la question clé de l'audit

Au 31 décembre 2019, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à 82.735.319 DT et représentent un des postes les plus importants de l'état de la situation financière.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.

- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes E et F aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux évènements postérieurs à la date de clôture se rattachant à la pandémie du COVID-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport d'activité du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 22 avril 2020

Les co-commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Les Commissaires aux comptes associés
M.T.B.F
Membre de PricewaterhouseCoopers ILtd
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél.: 216 71 160 000 / 71 963 900
Fax : 216 71 861 789

Cabinet Salah Meziou

Salah MEZIOU
Managing Partner

Salah MEZIOU
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél: 71 236 344 / 71 750 200 - Fax: 71 767 083

11.

LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS IFRS 2019

1011 IXC

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en Dinars)

	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs			
Immobilisations incorporelles	A1	104 980	216 615
Immobilisations corporelles	A1	61 893 822	62 543 150
Immeubles de placement	A2	7 098 215	7 111 459
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	82 735 319	88 207 377
Actifs financiers au coût amorti	A4	2 163 405	2 987 104
Actif d'impôt différé	P4	1 519 704	-
Titres de participation dans les filiales	A5	8 119 064	10 858 814
Actifs non courants		**163 634 509**	**171 924 519**
Stocks	A6	61 096 995	70 413 890
Créances clients	A7	84 055 939	61 656 445
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A8	1 340 821	1 335 736
Actif d'impôt courant	P4	-	764 882
Autres actifs courants	A9	9 439 619	7 729 382
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A10	468 699	1 004 541
Liquidités et équivalents de liquidités	A11	8 824 520	8 767 210
Actifs courants		**165 226 593**	**151 672 086**
Total des actifs		**328 861 102**	**323 596 604**

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en Dinars)

	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs			
Immobilisations incorporelles	A1	104 980	216 615
Immobilisations corporelles	A1	61 893 822	62 543 150
Immeubles de placement	A2	7 098 215	7 111 459
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	82 735 319	88 207 377
Actifs financiers au coût amorti	A4	2 163 405	2 987 104
Actif d'impôt différé	P4	1 519 704	-
Titres de participation dans les filiales	A5	8 119 064	10 858 814
Actifs non courants		**163 634 509**	**171 924 519**
Stocks	A6	61 096 995	70 413 890
Créances clients	A7	84 055 939	61 656 445
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A8	1 340 821	1 335 736
Actif d'impôt courant	P4	-	764 882
Autres actifs courants	A9	9 439 619	7 729 382
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A10	468 699	1 004 541
Liquidités et équivalents de liquidités	A11	8 824 520	8 767 210
Actifs courants		**165 226 593**	**151 672 086**
Total des actifs		**328 861 102**	**323 596 604**

ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en Dinars)

	Note	2019	2018
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	408 645 999	357 911 947
Coûts des ventes	R-2	(346 205 152)	(312 658 056)
Marge brute		**62 440 847**	**45 253 891**
Autres gains	R-3	2 504 785	1 558 555
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(10 928 455)	(9 980 438)
Charges administratives	R-5	(24 545 199)	(15 663 803)
Autres pertes	R-6	(3 990 865)	(480 902)
Résultat opérationnel		**25 481 113**	**20 687 304**
Produits financiers	R-7	9 545 358	10 589 647
Charges financières	R-8	(9 758 729)	(3 061 798)
Résultat financier net		**(213 371)**	**7 527 849**
Résultat avant impôt		**25 267 742**	**28 215 154**
Charge d'impôt sur le résultat		(7 430 966)	(5 538 727)
Résultat après impôt des activités poursuivies		**17 836 776**	**22 676 426**
Résultat net de la période		**17 836 776**	**22 676 426**
Résultat de base par action		*0,595*	*0,756*
Résultat dilué par action		*0,595*	*0,756*
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	(3 490 527)	6 949 556
Ecart actuariel (OCI)	P-2	121 956	87 801
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		**(3 368 571)**	**7 037 357**
Résultat global de la période		**14 468 205**	**29 713 784**
Résultat global de base par action		*0,482*	*0,990*
Résultat global dilué par action		*0,482*	*0,990*

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en Dinars)

	2 019	2 018
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat avant impôt	25 267 742	28 215 154
Ajustements pour :		
Amortissements	3 868 395	3 570 370
Indemnité de départ à la retraite	89 200	108 527
Provisions	5 473 920	482 168
Charge d'impôt	(7 430 966)	(5 538 727)
Variation de l'impôt différé	(1 749 641)	140 706
Variation de l'impôt courant	3 815 756	(53 443)
Plus-value sur cession des actifs financiers par le biais du résultat net	1 981 530	(655 411)
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	2 358 742	(504 934)
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles	(140 326)	(257 249)
Variation du BFR :		
Variation des stocks	10 333 226	(29 263 389)
Variation des créances clients	(22 662 042)	(31 967 303)
Variation des autres actifs courants	(1 523 707)	2 677 944
Variation des dettes fournisseurs	5 951 587	38 575 781
Variation des autres passifs courants	(944 584)	2 168 549
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**24 688 832**	**7 698 743**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(6 680 870)	(10 747 009)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	400 454	460 181
Décaissements provenant d'acquisition d'immeubles de placement	-	(6 839 301)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	(11 787 688)
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	59 857	4 920 101
Encaissements/Décaissements provenant des prêts au personnel & cautionnements	91 310	433 581
Encaissement sur prêt obligataire	660 000	660 000
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(5 469 249)**	**(22 900 135)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements provenant de distributions de dividendes	(17 400 000)	(19 500 000)
Encaissement sur emprunt à LT	-	9 974 899
Décaissement sur emprunts & crédits de gestion	(47 976 649)	(9 117 839)
Encaissement crédits de gestion à court terme	46 214 376	23 161 666
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(19 162 273)**	**4 518 726**
Variations de la trésorerie	**57 310**	**(10 682 666)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	**8 767 210**	**19 449 876**
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	**8 824 520**	**8 767 210**

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (EN DINARS TUNISIENS)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2017		**30 000 000**	**73 494 703**	**7 890 957**	**25 287 978**	**136 673 638**
Affectation du résultat de l'exercice 2017		-	5 787 978	-	(5 787 978)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	7 037 357	-	7 037 357
Distribution de dividende		-	-	-	(19 500 000)	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	22 676 427	22 676 427
Autres mouvements		-	(140 375)	-	-	(140 375)
Situation au 31/12/2018		**30 000 000**	**79 142 306**	**14 928 314**	**22 676 427**	**146 747 047**
Affectation du résultat de l'exercice 2018		-	22 676 427	-	(22 676 427)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	(3 368 571)	-	(3 368 571)
Distribution de dividende		-	(17 400 000)	-	-	(17 400 000)
Résultat de la période		-		-	17 836 776	17 836 776
Situation au 31/12/2019	C1	**30 000 000**	**84 418 733**	**11 559 743**	**17 836 776**	**143 815 252**

PIZZERIA
PIZZA · PASTA · SALADS · SUBS · GRILL
WOB NP 100

12.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS IFRS 2019

WOB T 8000

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS IFRS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société **« ENNAKL AUTOMOBILES »** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30% du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10% du capital.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société ENNAKL AUTOMOBLIES est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires, AUDI, PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice

Les faits les plus marquants en 2019 sont :

- Pour la deuxième année consécutive, la société Ennakl Automobiles conforte sa position de leader des marques de véhicules importés avec une part de marché de 14% ;
- L'installation des premières bornes de recharges électriques à Porsche Tunisie ;
- Le passage du taux d'IS à 35% et le passage du taux de la contribution sociale de solidarité à 2% en 2019.

2. PRÉSENTATION DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee »

La société a adopté les mêmes principes comptables appliquées pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.

Les états financiers couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019.
En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.
Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers sont exposées au niveau de la note 2.16.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.1.1. Nouvelles normes et amendements

Il s'agit d'un résumé (a) des principales nouvelles normes et principaux amendements qui entrent en vigueur pour la première fois pour les périodes antérieures à l'exercice 2019 (plus précisément pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2019) et (b) des principaux normes et amendements qui entreraient en vigueur le 1er janvier 2020 ou ultérieurement.

(a) Nouvelles normes et amendements adoptés par la société

Les normes suivantes s'appliquent pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

- IFRS 16 Contrats de location

  La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016. Il en résultera que la quasi-totalité des contrats de location sera comptabilisée au bilan, la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement ayant été supprimée. Selon la nouvelle norme, un actif (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier au titre des loyers sont comptabilisés. Les seules exceptions sont les baux à court terme et les baux de faible valeur. Le traitement comptable chez les bailleurs ne changera pas de manière significative.

  L'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'adoption anticipée n'est permise que si l'IFRS 15 est adoptée en même temps.

  Cette norme n'a aucun impact sur les états financiers de la société.

- Interprétation 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 explique comment reconnaitre et évaluer les actifs et les passifs d'impôts différés et courants lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, Il discute :

- Comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain devrait être considéré séparément, au cas par cas, ou plutôt être regroupés, en fonction de l'approche qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude.

- Que l'entité devrait présumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations connexes, c'est-à-dire le risque de détection pourrait être ignoré.

- Comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain devrait être considéré séparément, au cas par cas, ou plutôt être regroupés, en fonction de l'approche qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude.

- Que l'entité devrait présumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations connexes, c'est-à-dire le risque de détection pourrait être ignoré

Cependant qu'il n'y a pas de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir, les entités sont rappelées qu'elles soient toujours tenues de fournir des informations sur les jugements et estimations établis lors de l'établissement des états financiers.

Les directives figurant dans IFRIC 23 ont été déjà tenues en compte par la société dans l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés et dans l'estimation de la situation fiscale incertaine. D'où, cette interprétation n'a aucune incidence sur les états financiers de la société.

- Les caractéristiques du remboursement anticipé prévoyant une compensation négative – Amendements à IFRS 9 (applicable à compter du 1er janvier 2019)

  Les modifications à portée restreinte apportées au IFRS 9 Instruments financiers en décembre 2017 permettent aux entités d'évaluer certains actifs financiers remboursés par anticipation prévoyant une compensation négative au coût amorti. Ces actifs, qui comprennent certains prêts et titres de créance, devraient autrement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

  Afin de pouvoir bénéficier de la mesure du coût amorti, la compensation négative doit être une «indemnité raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat» et l'actif doit être détenu dans un modèle de business appelé «détenu pour recouvrer».

  Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

- Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise - Amendements à IAS 28 (applicable à compter du 1er janvier 2019)

  Les modifications clarifient la comptabilisation des intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, qui font en substance partie de l'investissement net dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la comptabilisation à la valeur de consolidation n'est pas appliquée. Les entités doivent comptabiliser ces intérêts en vertu de la norme IFRS 9 Instruments financiers avant d'appliquer les exigences en matière de répartition des pertes et de dépréciation de la norme IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

  Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

- Améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des normes IFRS (applicable à compter du 1er janvier 2019).

  Les améliorations suivantes ont été finalisées en décembre 2017 :

  - IFRS 3 a précisé que l'obtention du contrôle d'une entreprise commune est un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.

  - IFRS 11 a précisé que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise commune, elle n'a pas à réévaluer ses intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise.

- IAS 12 a précisé que les conséquences fiscales des dividendes sur les instruments financiers classés dans les capitaux propres doivent être comptabilisées en fonction du lieu où les transactions ou événements passés qui ont généré un bénéfice distribuable ont été comptabilisés.

- IAS 23 précisait que, si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, il devient partie intégrante des emprunts généraux.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

- Amendement de la norme IAS 19 (applicable à compter du 1er janvier 2019).

  Les modifications apportées à IAS 19 clarifient la comptabilisation des modifications, des réductions et des règlements relatifs aux régimes à prestations définies. Ils confirment que les entités doivent :

  - Calculer le coût du service actuel et les intérêts nets pour le reste de la période de reporting après une modification, une réduction ou un règlement du plan en utilisant les hypothèses mises à jour à partir de la date du changement.

  - Toute réduction d'un excédent doit être immédiatement comptabilisée en résultat, soit dans le coût des services passés, soit en tant que gain ou perte de règlement. En d'autres termes, une réduction d'un excédent doit être comptabilisée en résultat même si cet excédent n'avait pas été comptabilisé auparavant en raison de l'impact du plafond de l'actif.

  - Comptabiliser séparément toute variation du plafond de l'actif dans les autres éléments du résultat global.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

(b) Normes et interprétations appliquées par la société au cours des périodes précédentes

Les normes suivantes s'appliquent pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

- IFRS 9 Instruments financiers et modifications connexes à diverses autres normes

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de l'IFRS 9 Instruments financiers qui reflète toutes les phases du projet d'instruments financiers et remplace l'IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme introduit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application rétrospective est requise, mais l'information comparative n'est pas obligatoire.

L'application anticipée des versions antérieures de l'IFRS 9 (2009, 2010 et 2013) est autorisée si la date de la première application est antérieure au 1er février 2015. Après le 1er février 2015, les nouvelles règles devront être adoptées dans leur intégralité.

L'adoption de l'IFRS 9 a eu une incidence sur le classement des actifs financiers de la société. Toutefois, il n'y a pas eu d'incidence significative sur les règles de mesure des instruments financiers.

L'impact de la norme IFRS sur les règles de classification des instruments financiers se résume comme suit :

- Les actifs financiers constitués par les créances clients, les débiteurs divers et les liquidités et équivalents de liquidité qui étaient classés parmi les catégories de prêts et avances sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation.

- Les prêts au personnel et les prêts obligataires qui étaient classés parmi la catégorie actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation.

- Les placements qui étaient classés parmi la catégorie d'actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers à la Juste Valeur en contrepartie des Autres Eléments du Résultat Global « AERG » sans impact sur les règles d'évaluation.

- IFRS 15 Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients et amendements connexes à diverses autres normes.

  L'IFRS 15, publiée en mai 2014, établit un nouveau modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits tirés des contrats avec les clients. Selon IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client. Les principes de l'IFRS 15 fournissent une approche plus structurée de l'évaluation et de la comptabilisation des produits. La nouvelle norme sur les produits s'applique à toutes les entités et remplacera toutes les exigences actuelles en matière de constatation des produits en vertu des IFRS. Une application rétrospective ou prospective complète est requise pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018, l'adoption anticipée étant autorisée.

  La norme IFRS 15 a eu un impact limité sur la société. Les travaux en cours relatifs aux ordres de réparation qui étaient présentés parmi les stocks ont été reclassés en revenus en application de la nouvelle norme IFRS 15. Le revenu en découlant est mesuré selon le degré d'avancement à la clôture de l'exercice.

- Classification et mesure des transactions dont le paiement est basé sur des actions – des modifications au niveau de l'IFRS 2 :

  Les modifications apportées à l'IFRS 2 en juin 2016 clarifient la base d'évaluation des paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie et la comptabilisation des modifications qui font passer une attribution d'un règlement en trésorerie à un règlement en instruments de capitaux propres.

  Elles introduisent également une exception aux principes de classement en IFRS 2.
  En effet, lorsqu'un employeur est obligé de retenir un montant correspondant à l'obligation fiscale d'un employé à un paiement fondé sur des actions et de le payer à l'administration fiscale, la totalité de l'attribution sera traitée comme si elle avait été réglée en instruments de capitaux propres à condition qu'elle ait été réglée en actions sans la fonctionnalité de règlement net.

  Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers de la société.

- Les changements annuels 2014-2016 :

  Les changements suivants sont applicables aux exercices à partir du 1er janvier 2018 :

  - IFRS 1 : Suppression des exemptions à court terme couvrant les dispositions transitoires d'IFRS 7, IAS 19 et IFRS 10 qui ne sont plus pertinentes.

  - IAS 28 : précise que le choix effectué par les sociétés de capital - risque, les fonds de placement, les unités de fiducie et les entités similaires pour évaluer les participations dans des entreprises ou des coentreprises à la juste valeur à partir du résultat net, doit être effectué séparément pour chaque entreprise associée ou coentreprise lors de la comptabilisation initiale.

    Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers de la société.

- Cessions d'immeubles de placement – modifications au niveau de l'IAS 40 :

  Les modifications précisent que les transferts en provenance d'un immeuble de placement ne peuvent être effectués que si un changement d'utilisation est justifié.
  Un changement d'utilisation survient lorsque le bien répond ou cesse de satisfaire à la définition d'un immeuble de placement. Un simple changement d'intention n'est pas suffisant pour justifier une cession.
  La liste des changements d'utilisation dans la norme a été reformulée en une liste non exhaustive d'exemples pour aider à illustrer le principe.
  Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers de la société.

- Interprétation 22 Opérations en devises et les contreparties anticipées :

  L'interprétation précise comment déterminer la date de transaction du taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale d'un actif, d'une dépense ou d'un produit lié lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour des contrats libellés en monnaie étrangère.
  Pour qu'un paiement existe qu'une seule fois, la date de transaction doit être la date à laquelle l'entité comptabilise initialement l'actif ou le passif non monétaire découlant de la contrepartie anticipée.
  S'il existe plusieurs paiements ou reçus pour un même article, la date de transaction doit être déterminée comme ci-dessus pour chaque paiement ou reçu.

  Les entités peuvent choisir d'appliquer l'interprétation :

  - Rétrospectivement pour chaque période présentée.
  - De manière prospective pour les éléments initialement comptabilisés à compter du début de la période de reporting, au cours de laquelle l'interprétation est appliquée pour la première fois.
  - De manière prospective, à partir du début de la période antérieure, présentées à titre d'information comparative.

Cette nouvelle interprétation n'a aucun impact sur les états financiers de la société.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

(c) Nouvelles normes et interprétations qui entrent en vigueur pour la première fois pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2020

- Contrats d'assurance IFRS 17

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Elle a pour objectif que les entités fournissent des informations pertinentes qui donnent une image fidèle de ces contrats. Ces informations permettent aux utilisateurs d'états financiers d'apprécier l'incidence des contrats d'assurance sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

La norme IFRS 17 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est permise.

Cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers de la société.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

• Logiciels	33,33%
• Constructions	3,75%
• Showroom	5 %
• Matériels et outillages	10%
• Matériels de transport de fonction	12,5%
• Matériels de transport de service	20%
• Matériel informatique	33.33%
• Equipements de bureaux	10% et 15%
• Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location selon IFRS 16) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;

b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; Ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;

b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité à une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2. Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3. Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4. Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5. Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6. Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7. Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaitre dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation;

- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecarts actuariels »

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

Les actifs et passifs d'impôt : obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

Les actifs et passifs d'impôt : obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou

b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et

b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilisé un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ;

ou

b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale :
i. Sur la même entité imposable, ou
ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.13. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...

- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres côtés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	65 456 103	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	8 868 100	8 411 115
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	468 699
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 322 507

31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres côtés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	73 010 855	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	7 434 041	7 762 480
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 004 541
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	499 607

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et

- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.16. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres côtés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :

  - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;

  - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérives sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

i. Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants
(a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
(b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
(c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
(d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.17. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. NOTE SUR LA GESTION DES RISQUES

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL Automobiles l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensitivité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensitivité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Créances clients	84 055 939	61 656 445
Autres actifs courants	8 675 802	7 026 156
Liquidités et équivalents de liquidités	8 824 520	8 767 210
Prêts au personnel	2 247 589	2 207 611
Prêt obligataire	660 000	1 320 001
Dépôts et cautionnements	641 073	679 319
Avances au personnel	168 452	165 431
Total des actifs financiers au coût amorti	**105 273 375**	**81 822 171**
Actifs financiers à la JV par les AERG	82 735 319	88 207 376
Actifs financiers à la JV par le résultat net	468 699	1 004 541
Total des actifs financiers	**83 204 018**	**89 211 917**

*Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Emprunts	46 256 453	48 018 726
Créditeurs et autres créditeurs divers**	123 555 743	121 750 427
Total des passifs financiers au coût amorti	**169 812 196**	**169 769 153**
Passifs financiers à la JV par le résultat net	2 322 507	499 607
Total des passifs financiers	**172 134 703**	**170 268 760**

**Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensitivité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,14017	3,42716	(0,28699)	- 8%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
Euro/TND	- 8% par rapport au 31/12/2019	- 18 861 236
Euro/TND	+ 8% par rapport au 31/12/2019	+ 18 861 236

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de l'emprunt à long terme.
Cet emprunt a été négocié avec un taux variable de TMM+1,85%. Cet emprunt expose l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2019, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 139 364 DT.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31 décembre 2019	Non échues et non provisionnées	Echues et non provisionnées	Echues Provisionnées	Total
Clients et comptes rattachés	84 055 939	-	1 485 705	**85 541 644**
Total	**84 055 939**	-	**1 485 705**	**85 541 644**

Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation	31 décembre 2019	31 décembre 2018
A2	(13)	275
B	476 332	828 539
B-	41 091	1 217
B2	7 873 991	5 805 063
Ba2	203 082	326 094
BB+	866 725	1 951 607
Non notées	(658 248)	(159 796)
Total	**8 802 960**	**8 752 999**

* Selon les dernières données disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

31 Décembre 2019	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts *	1 438 864	4 316 591	11 510 908
Billets à ordre	5 851 226	-	-
Crédits de gestion	24 996 603	-	-
Total	**32 286 692**	**4 316 591**	**11 510 908**

* Echéances y compris les intérêts.

31 Décembre 2018	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts *	1 438 864	4 316 591	17 266 362
Billets à ordre	5 000 000	-	-
Crédits de gestion	23 161 666		
Total	**29 600 530**	**4 316 591**	**17 266 362**

* Echéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Emprunts	46 256 453	48 018 726
Créditeurs et autres créditeurs divers	123 555 743	121 730 499
Liquidités et équivalents de liquidités	-8 824 520	-8 767 210
Dettes nettes	**160 987 676**	**160 982 015**
Total capitaux propres	**143 815 252**	**146 747 047**
Total capital	**304 802 928**	**307 729 062**
Gearing ratio	**53%**	**52%**

3. NOTES EXPLICATIVES DES PRINCIPALES RUBRIQUES DES ÉTATS FINANCIERS

A – ACTIFS

A1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Agencements et installations	En cours	Total
VALEUR BRUTE										
01/01/2019	**2 583 222**	**9 648 736**	**24 309 488**	**1 818 245**	**3 386 889**	**2 073 387**	**7 258 154**	**13 442 373**	**22 980 677**	**87 501 173**
Acquisitions	-	-	9 847	249 610	441 237	30 845	127 713	607 954	1 951 976	3 419 183
Cessions	-	-	-	-	(744 990)	-	-	-	-	(744 990)
Reclassifications	-	-	9 301 733	-	-	(1 133)	-	3 782 193	(13 082 793)	-
Mise en rebut	-	-	-	(224 030)	-	(3 295)	-	-	-	(227 326)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	1 417	-	-	1 417
31/12/2019	**2 583 222**	**9 648 736**	**33 621 068**	**1 843 825**	**3 083 137**	**2 099 805**	**7 387 284**	**17 832 520**	**11 849 860**	**89 949 457**
AMORTISSEMENTS CUMULES										
01/01/2019	**(2 366 607)**	**-**	**(7 869 310)**	**(1 465 552)**	**(1 307 172)**	**(1 040 711)**	**(3 775 426)**	**(6 916 631)**	**-**	**(24 741 407)**
Dotation de l'exercice	(111 636)	-	(1 070 783)	(163 217)	(531 388)	(178 645)	(578 319)	(1 243 592)	-	(3 877 578)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	(42 440)	-	-	-	(42 440)
Cession	-	-	-	-	484 862	-	-	-	-	484 862
Mise en rebut	-	-	-	224 030	-	3 295	-	-	-	227 326
Autres mouvements	-	-	-	(29)	-	(12)	(1 417)	41	-	(1 417)
31/12/2019	**(2 478 242)**	**-**	**(8 940 092)**	**(1 404 768)**	**(1 353 698)**	**(1 258 513)**	**(4 355 161)**	**(8 160 181)**	**-**	**(27 950 655)**
VALEUR NETTE COMPTABLE										
31/12/2018	**216 615**	**9 648 736**	**16 440 179**	**352 693**	**2 079 718**	**1 032 677**	**3 482 728**	**6 525 742**	**22 980 677**	**62 759 765**
31/12/2019	**104 980**	**9 648 736**	**24 680 976**	**439 058**	**1 729 439**	**841 291**	**3 032 123**	**9 672 339**	**11 849 860**	**61 998 802**

A2. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2019 à 7 098 215 DT contre 7 111 459 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(94 271)	(81 027)
Immeubles de placement nets	**7 098 215**	**7 111 459**

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	96 120
Total	**72 000**	**96 120**

Les immeubles de placement sont constitués principalement d'un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

A3. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2019 à 82 735 319 DT contre 88 207 377 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Amen Bank	35 028 000	33 360 000
Attijari Bank	25 894 337	32 476 838
ATL	4 533 767	7 174 017
Fonds gérés SICAR	17 279 215	15 196 522
Total	**82 735 319**	**88 207 377**

A4. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2019 à 2 163 405 DT contre 2 987 104 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Prêts au personnel (LT)	1 522 332	1 647 785
Emprunt obligataire Amen Bank (LT)	-	660 000
Dépôt et cautionnements	648 519	679 319
Sous-total	**2 170 851**	**2 987 104**
Provisions sur les dépôts et cautionnements	(7 446)	-

A.5. TITRES DE PARTICIPATION DANS LES FILIALES

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 31 décembre 2019 à 8 119 064 DT contre 10 858 814 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
AF CAR	3 859 414	3 859 414
HEVI	100	100
STLV	4 999 400	4 999 400
Sous-total	**10 858 814**	**10 858 814**
Dépréciations des participations (*)	(2 739 750)	-
Total	**8 119 064**	**10 858 814**

(*) Il s'agit de la dépréciation de la participation AF CAR.

A.6. STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2019 à 61 096 995 DT contre 70 413 890 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Volkswagen	10 219 643	5 317 335
Audi	12 346 686	10 269 902
Porsche	7 107 130	5 576 532
SEAT	12 805 944	12 960 582
SKODA	2 604 542	3 154 710
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	13 740 863	31 115 501
Volkswagen Utilitaires	2 002 698	2 474 148
Stock VO	526 500	604 500
MAN	214 282	447 281
Stock de carburants et lubrifiants	26 298	7 320
Sous-total	**61 594 586**	**71 927 812**
Provision pour dépréciation stocks	(497 591)	(1 513 922)
Total	**61 096 995**	**70 413 890**

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Début de période	**1 513 922**	**1 650 152**
Provision constituée au cours de la période	-	1 927 060
Reprise sur provision	(1 016 331)	(2 063 291)
Fin de période	**497 591**	**1 513 922**

A.7. CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2019 à 84 055 939 DT contre 61 656 445 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Clients	18 261 114	17 879 642
Effets à recevoir	40 766 341	20 193 674
Clients travaux en cours	467 921	580 292
Clients douteux	865 259	862 191
Effets et chèques impayés	184 406	202 137
Effets escomptés non échus	24 996 603	23 161 666
Sous-total	**85 541 644**	**62 879 602**
Provisions sur les clients	(1 485 705)	(1 223 157)
Total	**84 055 939**	**61 656 445**

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillaient comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Début de période	**1 223 157**	**1 289 851**
Provision constituée au cours de la période	282 440	20 711
Reprise sur provision	(19 892)	(87 404)
Fin de période	**1 485 705**	**1 223 157**

A8. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI (CT)

Les actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1 340 821 DT contre 1 335 736 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt obligataire Amen Bank (CT)	660 000	660 000
Avances au personnel	168 452	165 431
Prêts au personnel (CT)	561 890	559 826
Sous-total	**1 390 342**	**1 385 257**
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	**1 340 821**	**1 335 736**

A9. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2019 à 9 439 619 DT contre 7 729 382 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs, avances et acomptes	75 420	302 289
Produits à recevoir	7 977 779	6 668 183
Etats impôts et taxes	11 400	-
Débiteurs divers	698 024	357 973
Charges constatées d'avance	977 167	865 210
Sous-total	**9 739 790**	**8 193 655**
Provisions sur les autres actifs courants	(300 171)	(464 273)
Total	**9 439 619**	**7 729 382**

A.10. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net correspondent aux instruments de couverture actifs qui s'élèvent au 31 décembre 2019 à 468 699 DT contre 1 004 541 DT au 31 décembre 2018.

A.11. LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2019 à 8 824 520 DT contre 8 767 210 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Banques créditrices	8 802 731	8 752 999
Effets à l'encaissement	4 797	2 761
Caisses	11 450	11 450
Régie d'avance et accréditifs	5 542	-
Total	**8 824 520**	**8 767 210**

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 VARIATION DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (AERG)

En DT	2 019
Solde au 31 décembre 2018	**14 928 314**
Gain actuariel	192 467
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(3 490 527)
Impôts différés sur les AERG *	(70 511)
Solde au 31 décembre 2019	**11 559 743**

(*) y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B –PASSIFS

P.1 EMPRUNTS

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2019 à 46 256 453 DT contre 48 018 726 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2018	Rembourse-ments	Reclasse-ments	Nouveaux crédits	31/12/2019
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	15 408 625	-	(4 773 553)	-	10 635 072
Courant	4 448 435	(4 448 435)	4 773 553	-	4 773 553
Billets à ordre					
Courant	5 000 000	(20 366 547)	-	21 217 772	5 851 225
Effets escomptés et non échus					
Courant	23 161 666	(23 161 666)	-	24 996 603	24 996 603
Total courant	**32 610 101**	**(47 976 649)**	**4 773 553**	**46 214 376**	**35 621 381**
Total Non-courant	**15 408 625**	**-**	**(4 773 553)**	**-**	**10 635 072**

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Taux d'intérêt*	31/12/2019
Attijari Bank	TMM +1,85%	15 408 625
Billets à ordre Amen Bank	TMM +1,5%	5 851 225
Total		**21 259 850**

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque centrale de Tunisie.

Le montant crédits de gestion s'élève au 31 décembre 2019 à 24 996 603 DT et correspond aux effets escomptés non échus à cette date.

P.2. PROVISION POUR INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les Provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2019 à 578 151 DT contre 681 417 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Début de l'exercice	**681 417**	**605 935**
Coût des services rendus	32 803	57 200
Charges financières	56 398	51 326
Gain/perte actuarielle (OCI)	(192 467)	(9 984)
Remboursement	-	(23 060)
Fin de l'exercice	**578 151**	**681 417**

Résultat au 31 décembre 2019 :

Obligation au 31.12.2019	Coût des services rendus 2020	Charges financières 2020	Remboursements 2020	Obligation au 31.12.2020
578 151	53 707	54 574	(48 054)	638 378

P.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à 9 282 122 DT contre 5 679 954 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour risques et charges	9 282 122	5 679 954
Total	**9 282 122**	**5 679 954**

Les mouvements de la provision pour risques et charges se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Début de période	**5 679 954**	**5 544 058**
Provision constituée au cours de la période	4 310 852	381 957
Reprise sur provision	(708 684)	(246 061)
Fin de période	**9 282 122**	**5 679 954**

P .4. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1 519 704 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	2 019
Provision pour départ à la retraite	213 916
Provision pour litiges	597 225
Moins-value sur titres	1 800 580
Pertes de change latentes	468 550
Instruments de couverture	685 909
Total des actifs d'impôts différés	**3 766 180**
Gains de change latents	1 431 282
Produits à recevoir	26 518
Amortissements différés	788 676
Total des passifs d'impôts différés	**2 246 476**
Solde net	**1 519 704**

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 31 décembre 2019 à 7 430 966 DT et se détaille comme suit :

En DT	2 018
Impôt exigible	9 180 608
Impôt différé	(1 749 642)
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	**7 430 966**

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2 019
Résultat avant impôt	25 267 742
Taux d'IS applicable à la société	37%
Charge d'impôt théorique	**9 349 064**
Charge d'impôt exigible	9 180 608
Impôt différé	(1 749 642)
Charge d'impôt comptabilisée	**7 430 966**
Différence	**1 918 098**
Différence expliquée par :	
Provisions non déductibles	889 254
Produits non imposables (Dividendes)	(3 342 679)
Impact du changement du taux d'impôt à 37%	20 507
Autres charges et pertes non déductibles / Produits et gains non imposables	514 820
Total	**(1 918 098)**

Incertitudes liées au calcul de l'impôt exigible.

Dans la détermination de la charge d'impôt exigible, la direction effectue des jugements en faisant appel à l'avis des spécialistes et consultants fiscaux. L'administration fiscale pourrait prendre des positions parfois différentes des positions arrêtées par la direction. A cet effet, la société estime la probabilité d'occurrence et les montants éventuels sujets à ces différends probables avec l'administration fiscale et constate éventuellement des provisions pour risques et charges selon la méthode du scénario le plus attendu.

La variation de l'actif d'impôt courant au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Actif d'impôt courant au 31 décembre 2018	**764 882**
Charge d'impôt exigible de 2019	(9 180 608)
Paiement d'impôts en 2019	5 364 852
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2019	**(3 050 874)**

Le tableau des mouvements des impôts différés au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

Mouvements 2019	Solde au 31 décembre 2018	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2019
Provision pour départ à la retraite	**245 310**	39 117	(70 511)	**213 916**
Provision pour litiges	**466 467**	130 758	-	**597 225**
Moins-value sur titres	**49 573**	1 751 006	-	**1 800 579**
Pertes de change latentes	**469 354**	(804)	-	**468 550**
Gains de change latents	**(414 105)**	(1 017 177)	-	**(1 431 282)**
Produits à recevoir	**(32 646)**	6 128	-	**(26 518)**
Instruments de couverture	**(181 776)**	867 685	-	**685 909**
Amortissements différés	**(761 604)**	(27 072)	-	**(788 676)**
Total	**(159 426)**	**1 749 641**	**(70 511)**	**1 519 704**

P.5. DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2019 à 116 830 954 DT contre 114 141 055 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs étrangers	88 176 595	75 330 792
Fournisseurs locaux	14 074 745	2 661 807
Fournisseurs groupe	-	999 417
Fournisseurs, factures non parvenues	13 740 863	31 115 501
Fournisseurs d'immobilisations	242 325	1 533 295
Fournisseurs, retenues de garantie	516 098	2 486 815
Fournisseurs, effets à payer	80 328	13 428
Total	**116 830 954**	**114 141 055**

P.6. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2019 à 6 724 789 DT contre 7 669 373 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Charges à payer	3 097 915	2 710 524
CNSS	1 452 661	1 383 733
Provisions pour congés payés	520 487	565 472
Etat impôts et taxes	1 379 916	2 539 563
Débours sur cartes grises	456	64 277
Créditeurs divers	-	50 531
Assurance groupe	244 804	266 723
Produits constatés d'avances	-	60 000
Débours sur douanes	24 550	24 550
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
Total	**6 724 789**	**7 669 373**

P.7. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net correspondent aux instruments de couverture passifs dont le montant s'élève au 31 décembre 2019 à 2 332 507 DT contre 499 607 DT au 31 décembre 2018.

R – L'ETAT DE RESULTAT

R.1. PRODUITS ISSUS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2019 à 408 645 999 DT contre 357 911 947 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Ventes de véhicules neufs	385 950 700	332 044 726
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	16 757 257	16 243 291
Ventes de travaux atelier	3 261 742	3 499 571
Ventes de véhicules neufs en hors taxes	-	4 912 324
Ventes de véhicules utilisés	2 038 286	669 820
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	511 086	380 362
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	115 099	156 223
Ventes de carburants	11 829	5 630
Total	**408 645 999**	**357 911 947**

R.2. COÛTS DES VENTES

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 346 205 152 DT contre 312 658 056 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Achats de véhicules neufs	240 480 669	217 195 352
Droits de Douanes	62 892 910	60 552 588
Achats de pièces de rechanges	15 091 866	14 881 935
Fret maritime	5 739 896	4 918 893
Charges de personnel	8 426 695	10 237 631
Frais de magasinage	410 691	842 324
Achats de lubrifiants	715 034	669 752
Frais de gardiennage	319 735	641 789
Achats des accessoires	553 188	554 223
Pertes de changes sur achats étrangers	8 680 492	632 454
Assurance maritime	537 517	376 758
Travaux extérieurs	188 981	219 232
Frais de transit	117 527	120 741
Achats de véhicules utilisés	1 881 110	545 188
Achats pour les ateliers	187 818	252 712
Variation de stock carburant et lubrifiant	(18 977)	16 483
Total	**346 205 152**	**312 658 056**

R.3. AUTRES GAINS

Les autres gains s'élèvent au 31 décembre 2019 à 2 504 785 DT contre 1 558 555 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Reprise sur stock VN	1 016 331	136 230
Produits non récurrents	669 316	589 711
Profits sur cessions d'immobilisations	145 380	265 670
Location	269 497	284 213
Ristournes TFP	171 505	157 783
Autres services	232 756	124 948
Total	**2 504 785**	**1 558 555**

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

R.4. FRAIS DE COMMERCIALISATION ET DE DISTRIBUTION

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2019 à 10 928 455 DT contre 9 980 438 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Autres frais sur ventes	2 458 135	2 497 219
Frais de déplacements	822 382	985 536
Charge de personnel	5 896 020	5 583 363
Publicité et insertion	1 145 670	263 248
Consommable	206 390	173 570
Location diverses	181 682	187 535
Cadeaux, réceptions et restaurations	136 834	155 002
Honoraires	72 147	118 131
Impôts et taxes	9 195	16 833
Total	**10 928 455**	**9 980 438**

R.5. CHARGES ADMINISTRATIVES

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2019 à 24 545 199 DT contre 15 663 803 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Charge de personnel	9 037 949	4 583 803
Dotation aux amortissements	3 868 392	3 570 370
Autres frais sur ventes	60	2 258
Impôts et taxes	1 559 439	1 389 128
Honoraires	1 284 209	1 268 272
Energie	987 961	822 896
Frais bancaires	1 435 922	1 014 546
Entretien et réparation	764 688	628 943
Assurance	358 313	341 667
Gardiennage	626 165	618 798
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 151 882	135 896
Abonnement	914 842	492 026
Reprise sur provisions créances	-	-
Dotations aux provisions sur créances	41 586	346 606
Fournitures de bureaux	182 735	171 035
Frais de formation	162 011	137 438
Vêtements de travail	144 305	113 119
Dons et subventions	24 740	27 000
Total	**24 545 199**	**15 663 803**

R.6. AUTRES PERTES

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 3 990 865 DT contre 480 902 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Dotation aux provisions sur titres de participation	3 190 035	-
Pénalités de retard	148 363	47973
Dotations aux provisions sur créances	64 306	-
Dotations aux provisions des immobilisations	42 440	-
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	5 054	-
Autres pertes	479 949	143 428
Pertes sur créances irrécouvrables	60 718	289 501
Total	**3 990 865**	**480 902**

R.7. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2019 à 9 545 358 DT contre 10 589 647 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Dividendes reçus	9 034 268	8 917 620
Plus-value sur les instruments financiers	-	741 346
Intérêts créditeurs	238 253	164 889
Gains sur instruments de couverture	-	504 934
Intérêts sur prêts au personnel	203 773	209 088
Produits nets sur placements	69 064	51 769
Total	**9 545 358**	**10 589 647**

R.8. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2019 à 9 758 729 DT contre 3 061 798 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Intérêts sur comptes courants	535 028	325 627
Intérêts sur crédit bancaire	2 335 381	1 858 549
Frais bancaires	2 491 649	688 592
Moins-value sur les instruments financiers	1 981 531	137 704
Pertes sur instruments de couverture	2 358 742	-
Charge financière - IDR	56 398	51 326
Total	**9 758 729**	**3 061 798**

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Achats consommés	337 991 783	302 229 405
Salaires, traitements et avantages du personnel	23 360 664	20 404 797
Autres charges d'exploitation	11 028 539	9 303 760
Dotations aux amortissements et aux provisions	9 342 310	4 052 872
Charges financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	1 568 634	1 405 961
Honoraires	1 356 356	1 386 403
Total	**384 648 286**	**338 783 198**

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ETAT DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (EN EUROS)

Banque	Au 31 décembre 2019
Amen Bank	23 000 000
Attijari Bank	18 000 000
BIAT	9 000 000
ATB	314 280
Total	**50 314 280**

ETAT DES CAUTIONS BANCAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN DT)

Nature	BIAT	Amen Bank	UBCI	Banque Zitouna	Total
Caution provisoire	43 145	-	1 500	-	44 645
Caution définitive	380 131	581 880	3 900	29 208	995 119
Caution de retenue de garantie	567 991	923 756	-	29 260	1 521 007
Caution pour admission temporaire	1 454 600	831 000	-	-	2 285 600
Obligations cautionnées	-	8 408 314	-	-	8 408 314
Caution de douanes	1 000 000	-	-	-	1 000 000
Autres	28 885	-	-	-	28 885
Total	**3 474 752**	**10 744 950**	**5 400**	**58 468**	**14 283 570**

E. NOTE SUR LES LITIGES ET AFFAIRES EN COURS

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société Ennakl Automobiles en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession conclu entre les deux parties. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui s'est soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société Ennakl Automobiles et de sa filiale Car Gros. La direction de la société estime, sur la base de l'avis de son avocat, que le risque d'un dédommagement à verser par la société Ennakl Automobiles dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime. En outre, la société Ennakl Automobiles a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.

- La société Ennakl Automobiles a reçu, en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

  Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. A la date d'arrêté des états financiers, aucune réponse de l'administration fiscale n'a encore été communiquée à la société. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

  Face à cette situation, la société, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a constaté les provisions correspondantes.

F. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE (PANDEMIE DU COVID-19)

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire.

Ainsi, la société est en arrêt quasi-total d'activité depuis le 22 mars 2020 et ce, jusqu'à la fin des mesures de confinement décidées par les autorités Tunisiennes.

Il s'agit d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des états financiers de 2019. La baisse des activités liée à cette pandémie et les mesures prises par le gouvernement Tunisien auront un impact sur les états financiers de 2020. Toutefois à la date de publication des états financiers de 2019, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Il est à signaler que ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2020. La présente note a été ajoutée par la direction de la société pour informer sur les évènements postérieurs à la clôture jusqu'à la date du 17 avril 2020.

G. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2019 se présentent comme suit :

1) Location d'un magasin de pièces de rechange à la société Car Gros

La société **Ennakl Automobiles** a loué à la société **Car Gros** un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m² affectée à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2019 suivant l'avenant du 01/01/2009 s'élève à 138 857 DT hors taxes.

2) Charges communes 2019 Ennakl Automobiles / Car Gros

La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **CAR GROS** un montant hors taxes de 1 039 106 DT au titre des charges communes de 2019.

3) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Car Gros 2019 et opérations diverses

- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Car Gros** un montant de 23 236 DT hors taxes au titre de réparations de véhicules.
- La société **Car Gros** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 19 027 963 DT hors taxes, au titre des ventes de pièces de rechange, lubrifiants et accessoires.
- La société Car Gros a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 13 242 DT hors taxes, au titre des ventes de matériels et d'outillages.
- La part de la société **Ennakl Automobiles** dans les dividendes distribués par **Car Gros** sur le résultat de l'exercice 2018 est de 4 999 750 DT.

4) Achats et ventes Ennakl Automobiles / AFCAR 2019 et opérations diverses

- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **AFCAR** un montant de 711 862 DT hors taxes, à titre de ventes de véhicules relatives à l'exercice 2019 dont un montant de 15 570 DT pour le remboursement de charges de FRET.

5) Achats et ventes Ennakl Automobiles / STLV 2019 et opérations diverses

- Facturation par la société **Ennakl Automobiles** à la société **STLV** de la vente de véhicules pour un montant de 1 735 112 DT en hors taxes et net des remises.

- En 2019, la société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **STLV** un montant de 71 090 DT en hors taxes à titre de vente de matériel de localisation, de frais d'entretien et d'abonnement GPS.

- En 2019, la société **STLV** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 19 495 DT en hors taxes à titre de location de véhicules.

- La société **Ennakl Automobiles** a inscrit un montant de 13 490 DT en débiteurs divers au titre de frais engagés au nom et pour le compte de la société **STLV** qui feront l'objet d'un remboursement.

6) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations

Au 31/12/2019, les fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR sont d'un montant 14 000 000 dinars.
La société Ennakl Automobiles a inscrit en charges à payer au 31/12/2019 un montant de 140 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'Amen SICAR.

7) Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances

La société Ennakl Automobiles a encouru auprès de COMAR Assurances au 31/12/2019 des frais d'assurance s'élevant à 2 378 938 DT hors taxes.

8) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société Ennakl automobiles a versé à la société PGI Holding un montant de 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

9) Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank

La société Ennakl Automobiles a souscrit 33 000 obligations en 2015 de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2019, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 96 967 DT. La valeur de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 660 000 DT. Par ailleurs, Ennakl Automobiles a inscrit en produits à recevoir au 31 Décembre 2019 le montant de 41 250 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus.

10) Souscription de billets à ordre avec Amen Bank

La société Ennakl Automobiles a souscrit en 2019 des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant total de 21 217 773 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Les intérêts payés au titre de ces billets à ordre s'élèvent à 519 886 DT en 2019. Par ailleurs, la société a constaté en charges constatées d'avance au titre des intérêts des billets à ordre un montant de 84 182 DT au 31 décembre 2019.

Au 31 Décembre 2019, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 5 581 226 DT.

11) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

La société Ennakl Automobiles a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2019 à hauteur de 4 448 435 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1 559 482 DT.

12) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) en 2019

La société Ennakl Automobiles a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestation de services après-vente lors de l'année 2019 ce qui suit (En TTC).

- **PGI :** 188 764 DT
- **AMEN BANK :** 194 589 DT
- **AMEN SANTE :** 174 845 DT
- **AMEN INVEST :** 7 740 DT
- **CAFES BEN YEDDER :** 137 239 DT
- **CAFES BONDIN :** 47 270 DT
- **PARENIN :** 253 374 DT
- **PGH :** 179 139 DT
- **SBF :** 40 650 DT
- **EL MAZRAA :** 56 269 DT
- **ALMES :** 50 000 DT
- **DICK :** 48 480 DT
- **CARTHAGO :** 67 989 DT

13) Opérations de vente par leasing réalisées en 2019 financées par la société TLF

La société TLF a financé des opérations de vente réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2019 pour un montant total de 52 897 092 DT TTC.

14) Opérations de vente par leasing réalisées en 2019 financées par la société ATL

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2019 pour un montant total de 29 368 808 DT TTC.

15) Marchés conclus avec la société SBF

En 2019, la société Ennakl Automobiles a réalisé avec la société SBF des travaux de construction et d'aménagement d'un montant total de 640 345 DT TTC.

16) Transfert de charges à la société PARENIN

La société Ennakl Automobiles a émis une note de débit à la société PARENIN pour un montant de 120 000 DT au titre de sa part dans l'indemnité de fin de contrat de travail objet de la convention datée du 1er avril 2019.

17) Frais de tenue de compte de valeurs Mobilières

En 2019, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT à titre de frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

18) Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société en 2019 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBACHE		M. Laâroussi BEN YEDDER		M. Ahmed Maher JAIET		M. Mohamed Habib LASRAM	
	Président Directeur Général		Secrétaire Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019
Salaire et primes	480 600	-	245 000	-	285 000	-	208 333	-
Voiture de fonction	1 320	-	1 320	-	1 320	-	1 100	-
Quotas essence	9 816	-	9 816	-	9 816	-	8 228	-
Total	**491 736**	-	**256 136**	-	**296 136**	-	**217 661**	-

19) Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019. Au titre de l'exercice 2019, la charge s'élève à 50 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

20) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

En 2019, la société Ennakl Automobiles a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

13.

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS 2019

1001 LFE

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac -1053 Tunis
Tél +216 71 963 900 / Fax +216 71 861 789
M.F. : 033432 B

Cabinet Salah MEZIOU
Expert-Comptable

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine,
Bureau M.B-04 -1082 Tunis
Tél. +216 (71) 750 200 / Fax. +216 (71) 767 083
E-mail : csm.bureau@gnet.tn
M.F. : 0186467KAP000

Messieurs les Actionnaires de la société
«ENNAKL AUTOMOBILES S.A.»
Z.I Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société ENNAKL AUTOMOBILES et de ses filiales (le « groupe ») qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019, et l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2019, un total du bilan consolidé de 363 579 496 DT et des capitaux propres consolidés – part du groupe de 165 347 061 DT y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à 22 385 781 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe ENNAKL AUTOMOBILES au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

- **Les Revenus**

Description de la question clé de l'audit

Le chiffre d'affaires, figure à l'état consolidé du résultat net au 31 décembre 2019, pour un montant de 463 596 923 DT et représente le poste le plus important de l'état consolidé du résultat net.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 387 545 502 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

- **Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (« AERG »)**

Description de la question clé de l'audit

Au 31 décembre 2019, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à 82 735 419 DT dont 17 279 315 DT correspondent à des titres non côtés.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la juste valeur des titres non cotés requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des méthodes d'évaluation à retenir selon les actifs concernés.

Compte tenu du jugement nécessaire à l'estimation de la juste valeur des titres non cotés, nous avons considéré que leur évaluation constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.

- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes D et E aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux évènements postérieurs à la date de clôture se rattachant à la pandémie du COVID-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers consolidés des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport d'activité du Groupe

La responsabilité du rapport d'activité du Groupe incombe au conseil d'administration de la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A. est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration de la société mère a l'intention de liquider le Groupe ENNAKL AUTOMOBILES ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration de la société mère du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation ;

  Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du Groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du Groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 22 avril 2020

Les co-commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Les Commissaires aux comptes associés
M.T.B.F
Membre de PricewaterhouseCoopers ILtd
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél.: 216 71 160 000 / 71 963 900
Fax : 216 71 861 789

Cabinet Salah Meziou

Salah MEZIOU
Managing Partner

Salah MEZIOU
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél: 71 236 344 / 71 750 200 - Fax: 71 767 083

14.

LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS 2019

3SZ 2568

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs			
Immobilisations incorporelles	A1	243 005	253 521
Immobilisations corporelles	A1	68 710 653	66 187 337
Immeubles de placement	A2	7 098 214	7 111 459
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	82 735 419	88 207 478
Actifs financiers au coût amorti	A4	3 156 704	3 718 167
Actifs d'impôt différé	P4	814 823	323 865
Actifs non courants		**162 758 818**	**165 801 827**
Stocks	A5	80 432 543	94 379 132
Créances clients	A6	100 112 338	74 628 652
Actif d'impôt courant	P4	-	308 833
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A7	1 127 013	1 437 057
Autres actifs courants	A8	5 659 325	6 957 065
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A9	468 699	1 004 541
Liquidités et équivalents de liquidités	A10	13 020 760	16 349 263
Actifs courants		**200 820 678**	**195 064 543**
Total des actifs		**363 579 496**	**360 866 370**

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capitaux propres			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		112 961 280	112 926 666
Résultat consolidé		22 385 781	20 985 049
Total des capitaux propres-part du groupe	C1	**165 347 061**	**163 911 715**
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux		1 352	1 353
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat		400	250
Total des participations ne donnant pas le contrôle	C1	**1 752**	**1 603**
Total des capitaux propres		**165 348 813**	**163 913 318**
Passifs			
Emprunts	P1	11 321 512	15 914 406
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	583 711	681 418
Provision pour risques et charges	P3	9 405 577	5 782 075
Passifs d'impôt différé	P4	32 672	156 116
Passifs non courants		**21 343 472**	**22 534 015**
Dettes fournisseurs	P5	126 206 497	132 348 491
Passif d'impôt courant	P4	4 310 339	-
Autres passifs courants	P6	7 687 080	8 582 271
Emprunts et dettes financières	P1	36 312 733	32 921 451
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	48 055	67 217
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	2 322 507	499 607
Passifs courants		**176 887 211**	**174 419 037**
Total passifs		**198 230 683**	**196 953 052**
Total des capitaux propres et passifs		**363 579 496**	**360 866 370**

ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net consolidé
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	*31 décembre 2019*	*31 décembre 2018*
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	463 596 923	403 916 884
Coûts des ventes	R-2	(379 108 183)	(344 399 286)
Marge brute		**84 488 740**	**59 517 598**
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(13 515 663)	(12 400 285)
Charges administratives	R-4	(31 668 280)	(20 802 532)
Autres gains	R-5	1 716 187	1 346 065
Autres pertes	R-6	(1 186 560)	(418 112)
Résultat opérationnel		**39 834 424**	**27 242 734**
Produits financiers	R-7	4 666 782	4 733 192
Charges financières	R-8	(9 956 015)	(3 113 049)
Résultat financier net		**(5 289 233)**	**1 620 143**
Résultat avant impôt		**34 545 191**	**28 862 877**
Charge d'impôt sur le résultat	P4	(12 159 010)	(7 877 578)
Résultat après impôt des activités poursuivies		**22 386 181**	**20 985 299**
Résultat net de l'exercice		**22 386 181**	**20 985 299**
Part du groupe dans le résultat de l'exercice		**22 385 781**	**20 985 049**
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat de l'exercice		**400**	**250**
Résultat consolidé de base par action		*0,746*	*0,700*
Résultat consolidé dilué par action		*0,746*	*0,700*

ENNAKL Automobiles
Etat des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	*31 décembre 2019*	*31 décembre 2018*
Résultat net de l'exercice		**22 386 181**	**20 985 299**
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	R-9	(3 490 527)	6 949 556
Ecart actuariel (OCI)	P2	198 137	45 987
Impôts sur les AERG	P4	(69 159)	51 392
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		**(3 361 549)**	**7 046 935**
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		**(3 361 549)**	**7 046 935**
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		**-**	**-**
Résultat global de l'exercice		**19 024 632**	**28 032 234**
Part du groupe dans le résultat global de l'exercice		**19 024 232**	**28 031 984**
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat global de l'exercice		**400**	**249**
Résultat global consolidé de base par action		*0,634*	*0,934*
Résultat global consolidé dilué par action		*0,634*	*0,934*

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en Dinars)

	31 décembre 2019	*31 décembre 2018*
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat avant impôt	34 545 191	28 862 877
Ajustements pour :		
Amortissements & Provisions	7 674 965	5 496 058
Indemnité de départ à la retraite	81 268	119 010
Plus-value sur cession des actifs financiers par le biais du résultat net	-	(51 769)
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	2 358 742	(504 934)
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG	1 981 532	(603 642)
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(371 069)	(220 233)
Variation écart de conversion et incidence des taux de change	(170 118)	429 230
Charge d'impôt	(12 159 010)	(7 877 578)
Variation de l'impôt différé	(683 560)	(164 744)
Variation de l'impôt courant	4 619 172	2 818 097
Variation du BFR :		
Variation des stocks	15 223 542	(34 794 005)
Variation des créances clients	(25 913 686)	(33 215 008)
Variation des autres actifs courants	1 461 842	(3 182 970)
Variation des dettes fournisseurs	(2 856 457)	47 213 559
Variation des autres passifs courants	(895 439)	(421 181)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**24 896 915**	**3 902 766**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	(10 159 284)	(12 675 171)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	870 518	483 451
Décaissements liés à l'acquisition d'immeubles de placement	-	(6 839 301)
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	(929 218)
Encaissements provenant des actifs financiers	864 060	4 575 560
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(8 424 706)**	**(15 384 680)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements suite à la distribution de dividendes	(17 400 000)	(19 500 000)
Encaissement sur emprunt et billets à ordre	21 217 773	9 974 899
Décaissement sur emprunt et billets à ordre et crédit de gestion	(48 615 088)	(9 281 140)
Encaissement crédit de gestion à court terme	24 996 603	23 161 666
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(19 800 712)**	**4 355 425**
Variations de la trésorerie	**(3 328 503)**	**(7 126 489)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	**16 349 263**	**23 475 752**
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	**13 020 760**	**16 349 263**

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Désignations	Notes	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Situation au 31/12/2017		**30 000 000**	**89 585 520**	**151 574**	**7 888 881**	**27 460 918**	**1 051**	**155 087 944**
Affectation du résultat de l'exercice 2017		-	27 460 918	-	-	(27 460 918)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	**C1**	-	-	-	7 046 934	-	-	7 046 934
Variation de l'écart de conversion		-	-	429 228	-	-	2	429 230
Variation du périmètre de consolidation		-	-	-	-	-	600	600
Distribution de dividende		-	(19 500 000)	-	-	-	(300)	(19 500 300)
Résultat de la période		-	-	-	-	20 985 049	249	20 985 298
Autres mouvements		-	(136 389)	-	-	-	-	(136 389)
Situation au 31/12/2018		**30 000 000**	**97 410 049**	**580 802**	**14 935 815**	**20 985 049**	**1 602**	**163 913 317**
Affectation du résultat de l'exercice 2018		-	20 985 049	-	-	(20 985 049)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	**C1**	-	-	-	(3 361 549)		-	(3 361 549)
Variation de l'écart de conversion		-	-	(188 886)	-	-	-	(188 886)
Distribution de dividende		-	(17 400 000)	-	-	-	(250)	(17 400 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	22 385 781	400	22 386 181
Situation au 31/12/2019		**30 000 000**	**100 995 098**	**391 916**	**11 574 266**	**22 385 781**	**1 752**	**165 348 813**

15.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS 2019

2SX 7206

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe **« ENNAKL AUTOMOBILES »** est constitué d'une société mère **« ENNAKL AUTOMOBILES »**, et des filiales **« CAR GROS »**, **« AFCAR »** et **« STLV »**.
Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe **« ENNAKL AUTOMOBILES »** a souscrit au capital d'une nouvelle filiale **« AFCAR »** à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société **« ENNAKL AUTOMOBILES »** et de la société **« CAR GROS »** représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2017, le groupe **« ENNAKL AUTOMOBILES »** a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien **« STLV »** à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label **« HERTZ »** avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société **« ENNAKL AUTOMOBILES »** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40% de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30% du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère **« ENNAKL AUTOMOBILES »** est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

L'objet principal de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange (A travers sa filiale **CAR GROS**), le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La filiale **AF CAR** exerce la même activité en côte d'ivoire pour les véhicules de la marque **SEAT**. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

La société **« ENNAKL AUTOMOBILES »** est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : **VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires**, **AUDI**, **PORSCHE**, **SEAT** et à partir de l'année 2015 **SKODA**.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Activité du Groupe

Le groupe **« ENNAKL AUTOMOBILES »**, a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN**, **AUDI**, **PORSCHE**, **SEAT** et **SKODA** et des pièces de rechange desdites marques ainsi que le service après-vente.

Organigramme du Groupe

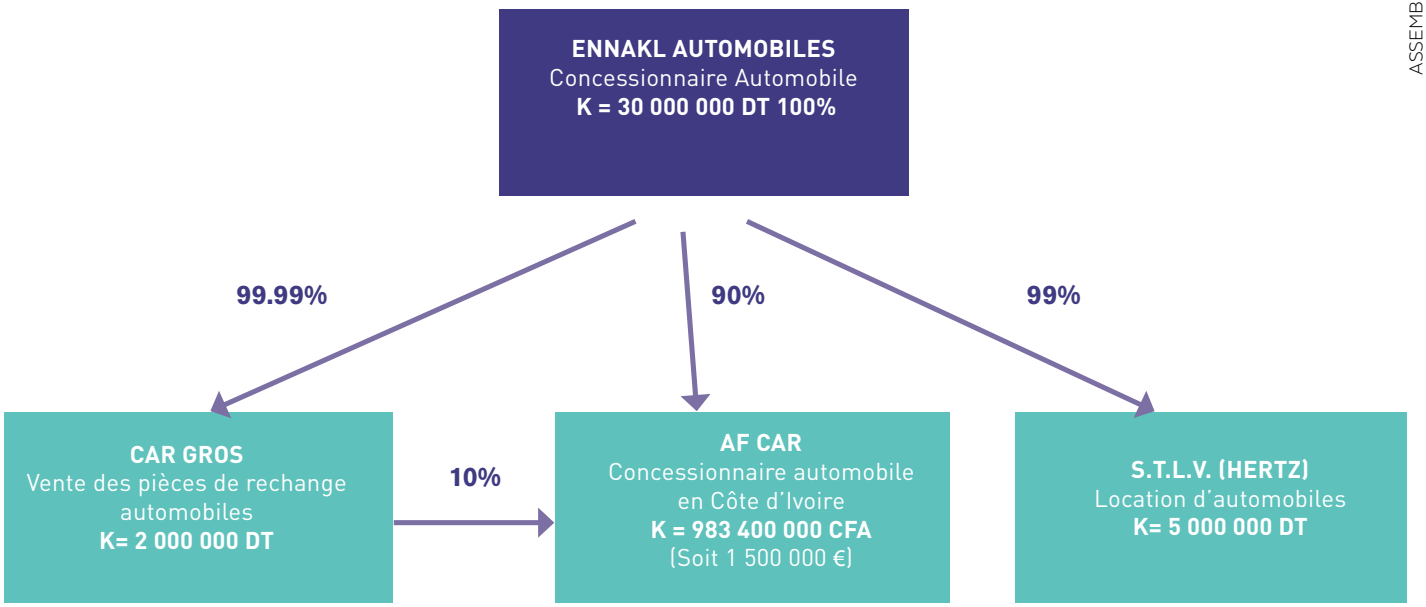

1.2. Faits marquants de l'exercice

Les faits les plus marquants en 2019 sont :

- Pour la deuxième année consécutive, la société mère Ennakl Automobiles conforte sa position de leader des marques de véhicules importés avec une part de marché de 14% ;
- L'installation des premières bornes de recharges électriques à Porsche Tunisie ;
- Le passage du taux d'IS à 35% + 2% Contribution pour la société mère Ennakl Automobiles.

2. PRÉSENTATION DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationales ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »).

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliquées pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.17**.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.1.1. Nouvelles normes et amendements

Il s'agit d'un résumé (a) des principaux nouvelles normes et amendements qui entrent en vigueur pour la première fois pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2018 (c'est-à-dire les exercices se terminant le 31 décembre 2019) et (b) des principaux futures normes et amendements qui entreront en vigueur le 1er janvier 2020 ou ultérieurement.

(a) Nouvelles normes et amendements adoptés par le Groupe

Les normes suivantes s'appliquent pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

- IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016. Il en résultera que la quasi-totalité des contrats de location sera comptabilisée au bilan, la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement ayant été supprimée. Selon la nouvelle norme, un actif (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier au titre des loyers sont comptabilisés. Les seules exceptions sont les baux à court terme et les baux de faible valeur. Le traitement comptable chez les bailleurs ne changera pas de manière significative.

L'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'adoption 1anticipée n'est permise que si l'IFRS 15 est adoptée en même temps.

Cette norme n'a aucun impact le traitement comptable des contrats de Leasing. Néanmoins, conformément à IFRS 16, le groupe a procédé à la présentation séparée des droits d'utilisation de matériel de transport au niveau du tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles (Voir Note A.1).

- Interprétation 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 explique comment reconnaitre et évaluer les actifs et les passifs d'impôts différés et courants lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, Il discute :

- Comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain devrait être considéré séparément, au cas par cas, ou plutôt être regroupés, en fonction de l'approche qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude.

- Que l'entité devrait présumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations connexes, c'est-à-dire le risque de détection pourrait être ignoré.

- Que l'entité doive refléter l'effet de l'incertitude dans la comptabilisation de l'impôt sur le résultat lorsqu'il est improbable le traitement fiscal donné soit accepté par les autorités concernées.

- Que l'impact de l'incertitude devrait être mesuré en utilisant soit la méthode du montant le plus probable, soit la méthode de la valeur attendue, en fonction de la méthode qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude, et

- Que les jugements et les estimations effectués doivent être réévalués chaque fois les circonstances ont changé ou il y'a de nouvelles informations qui peuvent affecter les jugements.

Cependant qu'il n'y a pas de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir, les entités sont rappelées qu'elles soient toujours tenues de fournir des informations sur les jugements et estimations établis lors de l'établissement des états financiers.

Les directives figurant dans IFRIC 23 ont été déjà tenues en compte par le Groupe dans l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés et dans l'estimation de la situation fiscale incertaine. D'où, cette interprétation n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

- **Les caractéristiques du remboursement anticipé prévoyant une compensation négative – Amendements à IFRS 9 (applicable à compter du 1er janvier 2019)**

Les modifications à portée restreinte apportées au IFRS 9 Instruments financiers en décembre 2017 permettent aux entités d'évaluer certains actifs financiers remboursés par anticipation prévoyant une compensation négative au coût amorti. Ces actifs, qui comprennent certains prêts et titres de créance, devraient autrement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Afin de pouvoir bénéficier de la mesure du coût amorti, la compensation négative doit être une «indemnité raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat» et l'actif doit être détenu dans un modèle de business appelé «détenu pour recouvrer».

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

- **Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise - Amendements à IAS 28 (applicable à compter du 1er janvier 2019)**

Les modifications clarifient la comptabilisation des intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, qui font en substance partie de l'investissement net dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la comptabilisation à la valeur de consolidation n'est pas appliquée. Les entités doivent comptabiliser ces intérêts en vertu de la norme IFRS 9 Instruments financiers avant d'appliquer les exigences en matière de répartition des pertes et de dépréciation de la norme IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

- **Améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des normes IFRS (applicable à compter du 1er janvier 2019)**

Les améliorations suivantes ont été finalisées en décembre 2017 :

- IFRS 3 a précisé que l'obtention du contrôle d'une entreprise commune est un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.

- IFRS 11 a précisé que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise commune, elle n'a pas à réévaluer ses intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise.

- IAS 12 a précisé que les conséquences fiscales des dividendes sur les instruments financiers classés dans les capitaux propres doivent être comptabilisées en fonction du lieu où les transactions ou événements passés qui ont généré un bénéfice distribuable ont été comptabilisés.

- IAS 23 précisait que, si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, il devient partie intégrante des emprunts généraux.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Amendement de la norme IAS 19 (applicable à compter du 1er janvier 2019)

Les modifications apportées à IAS 19 clarifient la comptabilisation des modifications, des réductions et des règlements relatifs aux régimes à prestations définies. Ils confirment que les entités doivent :

- Calculer le coût du service actuel et les intérêts nets pour le reste de la période de reporting après une modification, une réduction ou un règlement du plan en utilisant les hypothèses mises à jour à partir de la date du changement ;

- Toute réduction d'un excédent doit être immédiatement comptabilisée en résultat, soit dans le coût des services passés, soit en tant que gain ou perte de règlement. En d'autres termes, une réduction d'un excédent doit être comptabilisée en résultat même si cet excédent n'avait pas été comptabilisé auparavant en raison de l'impact du plafond de l'actif ;

- Comptabiliser séparément toute variation du plafond de l'actif dans les autres éléments du résultat global.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

(b) Normes et interprétations appliquées par le Groupe au cours des périodes précédentes

- IFRS 9 Instruments financiers et modifications connexes à diverses autres normes

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de l'IFRS 9 Instruments financiers qui reflète toutes les phases du projet d'instruments financiers et remplace l'IAS 39 Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation et toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme introduit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application rétrospective est requise, mais l'information comparative n'est pas obligatoire.

L'application anticipée des versions antérieures de l'IFRS 9 (2009, 2010 et 2013) est autorisée si la date de la première application est antérieure au 1er février 2015. Après le 1er février 2015, les nouvelles règles devront être adoptées dans leur intégralité.

L'adoption de l'IFRS 9 a eu une incidence sur le classement des actifs financiers du Groupe. Toutefois, il n'y a pas eu d'incidence significative sur les règles de mesure des instruments financiers.

L'impact de la norme IFRS sur les règles de classification des instruments financiers se résume comme suit :

- Les actifs financiers constitués par les créances clients, les débiteurs divers et les liquidités et équivalents de liquidité qui étaient classés parmi les catégories de prêts et avances sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation.

- Les prêts au personnel et les prêts obligataires qui étaient classés parmi la catégorie actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation.

- Les placements qui étaient classés parmi la catégorie d'actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers à la Juste Valeur en contrepartie des Autres Eléments du Résultat Global « AERG » sans impact sur les règles d'évaluation.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

- **IFRS 15 Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients et amendements connexes à diverses autres normes.**

L'IFRS 15, publiée en mai 2014, établit un nouveau modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits tirés des contrats avec les clients. Selon IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client. Les principes de l'IFRS 15 fournissent une approche plus structurée de l'évaluation et de la comptabilisation des produits. La nouvelle norme sur les produits s'applique à toutes les entités et remplacera toutes les exigences actuelles en matière de constatation des produits en vertu des IFRS. Une application rétrospective ou prospective complète est requise pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018, l'adoption anticipée étant autorisée.

La norme IFRS 15 a eu un impact limité sur le Groupe. Les travaux en cours relatifs aux ordres de réparation de la société mère Ennakl Automobiles qui étaient présentés parmi les stocks ont été reclassés en revenus en application de la nouvelle norme IFRS 15. Le revenu en découlant est mesuré selon le degré d'avancement à la clôture de l'exercice.

- **Classification et mesure des transactions dont le paiement est basé sur des actions – des modifications au niveau de l'IFRS 2.**

Les modifications apportées à l'IFRS 2 en juin 2016 clarifient la base d'évaluation des paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie et la comptabilisation des modifications qui font passer une attribution d'un règlement en trésorerie à un règlement en instruments de capitaux propres.

Elles introduisent également une exception aux principes de classement en IFRS 2.

En effet, lorsqu'un employeur est obligé de retenir un montant correspondant à l'obligation fiscale d'un employé à un paiement fondé sur des actions et de le payer à l'administration fiscale, la totalité de l'attribution sera traitée comme si elle avait été réglée en instruments de capitaux propres à condition qu'elle ait été réglée en actions sans la fonctionnalité de règlement net.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

- **Les changements annuels 2014-2016**

Les changements suivants sont applicables aux exercices à partir du 1er janvier 2018 :

- IFRS 1 : Suppression des exemptions à court terme couvrant les dispositions transitoires d'IFRS 7, IAS 19 et IFRS 10 qui ne sont plus pertinentes.

- IAS 28 : précise que le choix effectué par les sociétés de capital - risque, les fonds de placement, les unités de fiducie et les entités similaires pour évaluer les participations dans des entreprises ou des coentreprises à la juste valeur à partir du résultat net, doit être effectué séparément pour chaque entreprise associée ou coentreprise lors de la comptabilisation initiale.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Cessions d'immeubles de placement – modifications au niveau de l'IAS 40

Les modifications précisent que les transferts en provenance d'un immeuble de placement ne peuvent être effectués que si un changement d'utilisation est justifié.

Un changement d'utilisation survient lorsque le bien répond ou cesse de satisfaire à la définition d'un immeuble de placement. Un simple changement d'intention n'est pas suffisant pour justifier une cession.

La liste des changements d'utilisation dans la norme a été reformulée en une liste non exhaustive d'exemples pour aider à illustrer le principe.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Interprétation 22 Opérations en devises et les contreparties anticipées

L'interprétation précise comment déterminer la date de transaction du taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale d'un actif, d'une dépense ou d'un produit lié lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour des contrats libellés en monnaie étrangère.

Pour qu'un paiement existe qu'une seule fois, la date de transaction doit être la date à laquelle l'entité comptabilise initialement l'actif ou le passif non monétaire découlant de la contrepartie anticipée.

S'il existe plusieurs paiements ou reçus pour un même article, la date de transaction doit être déterminée comme ci-dessus pour chaque paiement ou reçu.

Les entités peuvent choisir d'appliquer l'interprétation :

- Rétrospectivement pour chaque période présentée.
- De manière prospective pour les éléments initialement comptabilisés à compter du début de la période de reporting, au cours de laquelle l'interprétation est appliquée pour la première fois.
- De manière prospective, à partir du début de la période antérieure, présentées à titre d'information comparative.

Cette nouvelle interprétation n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

c) Nouvelles normes et interprétations qui entrent en vigueur pour la première fois pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2020

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées, qui ne sont pas obligatoires pour les périodes de reporting du 31 décembre 2019, et n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'évaluation de l'impact potentiel de ces nouvelles normes et interprétations par le Groupe est présentée ci-après :

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Elle a pour objectif que les entités fournissent des informations pertinentes qui donnent une image fidèle de ces contrats. Ces informations permettent aux utilisateurs d'états financiers d'apprécier l'incidence des contrats d'assurance sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

La norme IFRS 17 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est permise.

Cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

• Logiciels	33,33%
• Constructions	3,75%
• Showroom	5%
• Matériels et outillages	10%
• Matériels de transport de fonction	12,5%
• Matériels de transport de service	20%
• Matériel informatique	33,33%
• Equipements de bureaux	10% et 15%
• Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
b) Le vendre dans le cadre de l›activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l›évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;

b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû («SPPI»).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus;

ou

- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;

b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité à une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivé de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; Ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.
Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaitre dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;

- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecarts actuariels »

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 37% y compris la contribution sociale de solidarité de 2% à partir de l'exercice 2019 et les filiales sont assujetties à l'impôt sur les sociétés au taux de 26% y compris la contribution sociale de solidarité de 1% (exception faite de la filiale « AF CAR » assujettie au taux de 25%). L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

Les actifs et passifs d'impôt ; obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

a. La comptabilisation initiale du goodwill ; Ou
b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; Ou

b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

a. Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :

i. Sur la même entité imposable, Ou
ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.
La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.
Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournis impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres côtés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	65 456 103	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	8 868 100	8 411 115
Actifs financiers en JVRN			101
Instruments de couverture	-	-	468 699
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 322 507

31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres côtés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	73 010 855	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	7 434 041	7 762 480
Actifs financiers en JVRN			101
Instruments de couverture	-	-	1 004 541
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	499 607

Les données du niveau 3 sont relative à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et

- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres côtés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir les cours boursiers ou les prix observés dans des transactions récentes portés sur ces titres ou des titres similaires.

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérives sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.16).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants :

(a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.

(b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation.

(c) l'obsolescence technique ou commerciale.

(d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes.
La direction suit notamment les ventes des voitures par marque et par région.

Les revenus par pays se présentent ainsi :

En DT	2019	2018
Tunisie	461 139 311	403 200 707
Côte d'ivoire	2 457 612	716 177

3. NOTE SUR LA GESTION DES RISQUES

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensitivité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensitivité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Créances clients	100 112 338	74 628 652
Autres actifs courants*	5 027 364	4 879 573
Liquidités et équivalents de liquidités	13 020 760	16 349 263
Prêts au personnel	2 036 358	2 720 349
Prêt obligataire	660 000	1 320 000
Dépôts et cautionnements	908 354	986 276
Avances au personnel	735 973	178 120
Total des actifs financiers au coût amorti	**122 501 147**	**101 062 233**
Actifs financiers à la JV par les AERG	82 735 419	88 207 478
Actifs financiers à la JV par le résultat net	468 699	1 004 541
Total des actifs financiers	**83 204 118**	**89 212 019**

* Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Emprunts	47 633 995	48 835 857
Créditeurs et autres créditeurs divers**	133 857 113	140 857 480
Total des passifs financiers au coût amorti	**181 491 108**	**189 693 337**

** Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient principalement de l'emprunt à long terme.
Cet emprunt a été négocié avec un taux variable de TMM+1,85%. Cet emprunt expose l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2019, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 139 364 DT. (2018 : 87 355 DT).
Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
A2	-	275
B	476 332	828 539
B-	41 091	1 217
B2	9 223 912	9 553 297
Ba2	638 570	1 292 472
BB+	1 911 478	2 220 388
Non notées	(1 789 075)	(196 837)
Total	**10 502 308**	**13 699 351**

* Selon les dernières données de notation disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

31 Décembre 2019	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts *	1 438 864	4 316 591	11 510 908
Billets à ordre	5 851 226	-	-
Crédits de gestion	24 996 603	-	-
Crédit leasing	-	691 101	686 440
Total	**32 286 693**	**5 007 692**	**12 197 348**

* Echéances y compris les intérêts.

31 Décembre 2018	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts *	1 438 864	4 316 591	17 266 362
Billets à ordre	5 000 000	-	-
Crédits de gestion	23 161 666	-	-
Crédit leasing	-	311349	505782
Total	**29 600 530**	**4 627 940**	**17 772 144**

* Echéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Emprunts	47 633 995	48 835 857
Créditeurs et autres créditeurs divers	133 857 113	140 857 480
Liquidités et équivalents de liquidités	(13 020 760)	(16 349 263)
Dettes nettes	**168 470 348**	**173 344 074**
Total capitaux propres	**165 348 813**	**163 913 318**
Total capital	**333 819 161**	**337 257 391**
Gearing ratio	**50%**	**51%**

4. NOTES EXPLICATIVES DES PRINCIPALES RUBRIQUES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

A – ACTIFS

A1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(En dinar tunisien)	Franchise	Droits au bail	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Droits d'utilisation de matériel de transport *	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	En cours	Total
VALEURS BRUTES															
01/01/2018	**-**	**157 233**	**-**	**2 617 631**	**9 648 736**	**24 223 275**	**1 845 927**	**3 682 981**	**-**	**1 939 684**	**6 246 422**	**-**	**14 372 444**	**14 450 456**	**79 184 789**
Acquisitions	44 853	-	-	147 435	-	52 305	137 193	2 165 886	980 430	252 386	832 594	21 815	808 729	8 791 425	14 235 050
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	(719 884)	-	-	-	-	(95 987)	-	(815 871)
Reclassifications	-	-	-	-	-	58 604	-	-	-	-	-	-	12 354	(70 958)	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	-	1 919	-	-	281	-	-	28 770	-	30 970
Autres mouvements	-	(157 233)	-	(42 702)	-	-	51 147	-	-	(17 025)	(20 937)	-	(404 885)	(44 407)	(636 042)
31/12/2018	**44 853**	**-**	**-**	**2 722 364**	**9 648 736**	**24 334 184**	**2 036 186**	**5 128 983**	**980 430**	**2 175 326**	**7 058 079**	**21 815**	**14 721 425**	**23 126 516**	**91 998 897**
01/01/2019	**44 853**	**-**	**-**	**2 722 364**	**9 648 736**	**24 334 184**	**2 036 186**	**5 128 983**	**980 430**	**2 175 326**	**7 058 079**	**21 815**	**14 721 425**	**23 126 516**	**91 998 897**
Acquisitions	18 171	-	-	45 000	-	9 847	304 534	2 353 842	1 202 876	39 146	153 550	44 071	661 798	3 240 013	8 072 848
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	(1 030 264)	(76 415)	-	-	-	(21 511)	-	(1 128 190)
Reclassifications	-	-	20 000	53 877	-	9 301 733	-	81 960	-	(1 133)	-	-	3 782 193	-13 238 630	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	(223 847)	-	-	(4 356)	-	-	-	-	(228 203)
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	-	(103)	9 067	-	(169)	-	-	(33 604)	-	(24 809)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 417	-	257	-	1 674
31/12/2019	**63 024**	**-**	**20 000**	**2 821 241**	**9 648 736**	**33 645 764**	**2 116 770**	**6 543 588**	**2 106 891**	**2 208 814**	**7 213 046**	**65 886**	**19 110 558**	**13 127 899**	**98 692 217**

(En dinar tunisien)	Franchise	Droits au bail	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Droits d'utilisation de matériel de transport *	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	En cours	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES															
01/01/2018	**-**	**(42 802)**	**-**	**(2 404 113)**	**-**	**(6 903 065)**	**(1 317 967)**	**(1 517 717)**	**0**	**(848 215)**	**(3 153 881)**	**-**	**(6 041 676)**	**-**	**(22 229 436)**
Dotation de l'exercice	(7 946)	-	-	(140 957)	-	(972 256)	(212 503)	(617 897)	(91 982)	(177 525)	(479 366)	(2 597)	(1 212 184)	-	(3 915 213)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession	-	-	-	-	-	-	-	490 733	-	-	67 992	-	-	-	558 725
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	-	(45)	-	-	(91)	-	-	(3 398)	-	(3 534)
Autres mouvements	-	42 802	-	39 320	-	2 008	(92 755)	-	-	(46 832)	26 240	-	60 637	-	31 420
31/12/2018	**(7 946)**	**-**	**-**	**(2 505 750)**	**-**	**(7 873 313)**	**(1 623 270)**	**(1 644 881)**	**(91 982)**	**(1 072 663)**	**(3 539 015)**	**(2 597)**	**(7 196 621)**	**-**	**(25 558 038)**
01/01/2019	**(7 946)**	**-**	**-**	**(2 505 750)**	**-**	**(7 873 313)**	**(1 623 270)**	**(1 644 881)**	**(91 982)**	**(1 072 663)**	**(3 539 015)**	**(2 597)**	**(7 196 621)**	**-**	**(25 558 038)**
Dotation de l'exercice	(20 909)	-	(3 908)	(122 747)	-	(1 058 907)	(208 739)	(1 068 513)	(364 976)	(252 565)	(508 412)	(26 961)	(1 362 751)	-	(4 999 388)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(42 440)	-	-	-	-	(42 440)
Cession	-	-	-	-	-	-	-	639 359	9 531	894	-	-	6 124	-	655 908
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	223 397	-	-	4 356	-	-	-	-	227 753
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	-	530	3 639	-	(257)	-	-	2 128	-	6 040
Autres mouvements	-	-	-	-	-	421	-	(7 800)	-	6 868	(28 192)	-	309	-	(28 394)
31/12/2019	**(28 855)**	**-**	**(3 908)**	**(2 628 497)**	**-**	**(8 931 799)**	**(1 608 082)**	**(2 078 196)**	**(447 427)**	**(1 355 807)**	**(4 075 619)**	**(29 558)**	**(8 550 811)**	**-**	**(29 738 559)**
VALEURS NETTES COMPTABLES															
31/12/2018	**36 907**	**-**	**-**	**216 614**	**9 648 736**	**16 460 871**	**412 915**	**3 484 103**	**888 447**	**1 102 664**	**3 519 064**	**19 218**	**7 524 803**	**23 126 516**	**66 440 857**
31/12/2019	**34 169**	**-**	**16 092**	**192 744**	**9 648 736**	**24 713 965**	**508 688**	**4 465 393**	**1 659 463**	**853 007**	**3 137 427**	**36 328**	**10 559 747**	**13 127 899**	**68 953 658**

A2. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les Immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2019 à 7 098 214 DT contre 7 111 459 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissements de l'immeuble bâti	(94 272)	(81 027)
Immeubles de placement nets	**7 098 214**	**7 111 459**

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Revenus des terrains	-	-
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	96 120
Total	**72 000**	**96 120**

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

A3. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2019 à 82 735 419 DT contre 88 207 478 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Amen Bank	35 028 000	33 360 000
Attijari Bank	25 894 337	32 476 838
Fonds gérés SICAR	17 279 214	15 196 521
ATL	4 533 767	7 174 018
Autres	101	101
Total	**82 735 419**	**88 207 478**

A4. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2019 à 3 156 704 DT contre 3 718 167 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Prêts au personnel (LT)	2 255 796	2 071 891
Emprunt obligataire Amen Bank (LT)	-	660 000
Dépôt et cautionnements	908 354	986 276
Total	**3 164 150**	**3 718 167**
Provisions sur dépôts et cautionnements	(7 446)	-
Total	**3 156 704**	**3 718 167**

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 31/12/2019	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	384 633	2 255 796	2 640 429
Emprunt obligataire Amen Bank	660 000	-	660 000
Avances au personnel	131 901	-	131 901
Dépôt et cautionnements	-	908 354	908 354
Sous total	**1 176 534**	**3 164 150**	**4 340 684**
Provisions	(49 521)	(7 446)	(56 967)
Total	**1 127 013**	**3 156 704**	**4 283 717**

Au 31/12/2018	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	648 458	2 071 891	2 720 349
Emprunt obligataire Amen Bank	660 000	660 000	1 320 000
Avances au personnel	178 120	-	178 120
Dépôt et cautionnements	-	986 276	986 276
Sous total	**1 486 578**	**3 718 167**	**5 026 625**
Provisions	(49 521)	-	(49 521)
Total	**1 437 057**	**3 718 167**	**5 155 224**

(Voir également note la Note A.7 pour la partie courante).

A.5. STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2019 à 80 432 543 DT contre 94 379 132 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Volkswagen	10 219 643	5 317 335
Volkswagen Utilitaires	2 002 698	2 474 148
Audi	12 346 687	10 269 902
Porsche	7 107 130	5 576 532
SEAT	13 083 002	14 487 342
SKODA	2 604 542	3 154 710
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	13 740 863	31 115 501
Stock de pièces de rechange	18 935 507	23 102 473
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	2 039 051	1 512 699
Stock VO	526 500	604 500
MAN	214 281	447 281
Stock de carburants et lubrifiants	26 298	7 320
Sous-total	**82 846 202**	**98 069 743**
Provision pour dépréciation stocks	(2 413 659)	(3 690 611)
Total	**80 432 543**	**94 379 132**

A.6. CRÉANCES CLIENTS

Les Créances clients s'élèvent au 31 décembre 2019 à 100 112 338 DT contre 74 628 652 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Clients	22 956 868	20 530 276
Effets escomptés non échus	24 996 603	23 161 666
Effets à recevoir	52 888 625	31 109 434
Clients travaux en cours	467 921	580 292
Clients douteux	865 259	862 191
Effets et chèques impayés	184 406	202 137
Sous-total	**102 359 682**	**76 445 996**
Provisions sur les clients	(2 247 344)	(1 817 344)
Total	**100 112 338**	**74 628 652**

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillaient comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Début de période	**1 817 344**	**1 289 851**
Provision constituée au cours de la période	527 099	594 187
Reprise sur provision	(97 099)	(66 694)
Fin de période	**2 247 344**	**1 817 344**

A7. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI (CT)

Les Actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1 127 013 DT contre 1 437 057 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt obligataire Amen Bank (CT)	660 000	660 000
Avances au personnel	131 901	178 120
Prêts au personnel (CT)	384 633	648 457
Sous-total	**1 176 534**	**1 486 577**
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	**1 127 013**	**1 437 057**

A8. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 5 659 325 DT contre 6 957 065 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs, avances et acomptes	75 420	897 190
Reports d'impôts et taxes	330 406	248 143
Produits à recevoir	4 091 837	5 084 198
Débiteurs divers	905 292	11 505
Charges constatées d'avance	556 541	1 180 302
Sous-total	**5 959 496**	**7 421 338**
Provisions sur les autres actifs courants	(300 171)	(464 273)
Total	**5 659 325**	**6 957 065**

A.9. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2019 à 468 699 DT contre 1 004 541 DT au 31 décembre 2018 et représentent les instruments de couverture actifs.

A.10. LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Les Liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2019 à 13 020 760 DT contre 16 349 263 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Banques créditrices	10 502 308	13 699 351
Effets à l'encaissement	2 499 218	2 635 683
Caisses	13 692	14 229
Régie d'avance et accréditifs	5 542	-
Total	**13 020 760**	**16 349 263**

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2017	**7 888 881**
Gain actuariel : Changement des hypothèses	19 162
Gain actuariel : Ecart d'expérience	26 825
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	6 949 555
Impôts différés sur les AERG *	51 392
Solde au 31 décembre 2018	**14 935 815**
Gain actuariel	198 137
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(3 490 527)
Impôts différés sur les AERG *	(69 159)
Solde au 31 décembre 2019	**11 574 267**

* y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B – PASSIFS

P.1 EMPRUNTS

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2019 à 47 634 345 DT contre 48 835 857 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

31/12/2019	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	4 773 553	10 635 072	15 408 625
Billets à ordre	5 851 226	-	5 851 226
Crédits leasing	691 101	686 440	1 377 541
Effets escomptés et non échus	24 996 603	-	24 996 603
Autres	250	-	250
Total	**36 312 733**	**11 321 512**	**47 634 345**

31/12/2018	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	4 448 435	15 408 625	19 857 060
Billets à ordre	5 000 000	-	5 000 000
Crédits leasing	311 350	505 781	817 131
Effets escomptés et non échus	23 161 666	-	23 161 666
Total	**32 921 451**	**15 914 406**	**48 835 857**

Le tableau de variation des emprunts se présente comme suit :

	31/12/2018	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	Mises à jour d'échéanciers	31/12/2019
Emprunt Attijari Bank						
Non-courant	15 408 625	-	(4 773 553)	-		10 635 072
Courant	4 448 435	(4 448 435)	4 773 553	-		4 773 553
Billets à ordre						
Courant	5 000 000	(20 366 547)	-	21 217 773		5 851 226
Effets escomptés et non échus						
Courant	23 161 666	(23 161 666)	-	24 996 603		24 996 603
Crédits leasing						
Non-courant	505 781	-	(691 131)	920 685	(48 895)	686 440
Courant	311 350	(584 316)	691 131	278 416	(5 480)	691 101
Total courant	**32 921 451**	**(48 560 964)**	**5 464 684**	**46 492 792**	**(5 480)**	**36 312 483**
Total Non-courant	**15 914 406**	**-**	**(5 464 684)**	**920 685**	**(48 895)**	**11 321 512**

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	31/12/2019	31/12/2018
Attijari Bank	5 ans	24 000 000	TMM +1,85%	15 408 625	19 857 060
Billets à ordre Amen Bank	90 jours	5 851 226	TMM +1,5%	5 851 226	5 000 000
Crédits Leasing	36 mois	2 126 626	9,03% - 11,58%	1 377 541	817 131
Total				**22 637 392**	**25 674 191**

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque centrale de Tunisie.

P.2. PROVISION POUR INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2019 à 631 766 DT contre 748 635 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Début de l'exercice	**748 635**	**675 612**
Coût des services rendus	20 729	62 467
Charge financière	60 539	56 543
Gain/perte actuarielle (OCI)	(198 137)	(45 987)
Fin de l'exercice	**631 766**	**748 635**

P.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les Provisions s'élèvent au 31 décembre 2019 à 9 405 577 DT contre 5 782 075 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour risques et charges	9 405 577	5 782 075
Total	**9 405 577**	**5 782 075**

P.4. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés et les passifs des impôts différés du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2019 à 814 822 DT et 32 672 DT respectivement.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	AF CAR	Actifs d'impôt différé	STLV	Passifs d'impôt différé	Total
Provision pour départ à la retraite	213 916	13 940	-	**227 856**	-	-	**227 856**
Provision pour litiges	597 224	-	-	**597 224**	-	-	**597 224**
Moins-value sur titres	784 117	-	-	**784 117**	-	-	**784 117**
Pertes de change latentes	468 551	103 951	-	**572 502**	-	-	**572 502**
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	44 814	130 299	-	**175 113**	-	-	**175 113**
Instruments de couverture	685 909	-	-	**685 909**	-	-	**685 909**
Marge sur stocks finaux ICO	139 811	(13 940)	15 057	**140 928**	-	-	**140 928**
Total des actifs d'impôts différés	**2 934 342**	**234 250**	**15 057**	**3 183 649**	**-**	**-**	**3 183 649**
Gains de change latents	1 431 282	-	-	**1 431 282**	-	-	**1 431 282**
Produits à recevoir	26 518	-	-	**26 518**	-	-	**26 518**
Amortissements différés	884 279	26 747	-	**911 026**	32 672	**32 672**	**943 698**
Total des passifs d'impôts différés	**2 342 079**	**26 747**	**-**	**2 368 826**	**32 672**	**32 672**	**2 401 498**
Solde net	**592 263**	**207 503**	**15 057**	**814 823**	**(32 672)**	**(32 672)**	**782 151**

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2019	décembre 2018	de la période	global via les AERG	résultats reportés	décembre 2019
Provision pour départ à la retraite	**262 787**	34 228	(69 159)	-	**227 856**
Provision pour litiges	**466 466**	130 758	-	-	**597 224**
Moins-value sur titres	**49 573**	734 544	-	-	**784 117**
Pertes de change latentes	**645 921**	(73 419)	-	-	**572 502**
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	**173 902**	1 211	-	-	**175 113**
Marge sur stocks finaux ICO	**110 902**	30 026	-	-	**140 928**
Gains de change latents	**(414 105)**	(1 017 177)	-	-	**(1 431 282)**
Produits à recevoir	**(32 646)**	6 128	-	-	**(26 518)**
Instruments de couverture	**(181 776)**	867 685	-	-	**685 909**
Actualisation des titres	**(52 069)**	52 069	-	-	**-**
Moins-value de cession d'immobilisation ICO	**(5 755)**	5 755	-	-	**-**
Amortissements différés	**(855 452)**	(88 246)	**-**	**-**	**(943 698)**
Total	**167 748**	**683 562**	**(69 159)**	**-**	**782 151**

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinar Tunisien	**2019**
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	**34 545 192**
Taux d'impôt	37%
Impôt sur les sociétés (théorique)	**12 781 721**
Effet des :	-
- Provisions non déductibles	1 138 865
- Produits non imposables (Dividendes)	(1 492 772)
- Actif d'impôt non comptabilisé au titre des pertes reportables	802 939
- Minimum d'impôt	10 298
- Autres charges non déductibles et produits non imposables	301 325
- Filiales imposées à des taux différents	(1 407 198)
- Effet des variations du taux d'impôt	23 832
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	**12 159 010**

La variation de l'actif d'impôt courant au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

Désignation	**Montant**
Actif d'impôt courant au 31 décembre 2018	**308 833**
Charge d'impôt exigible de 2019	12 842 571
Paiement d'impôts en 2019	(8 223 399)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2019	**4 310 339**

P.5. DETTES FOURNISSEURS

Les Dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2019 à 126 206 497 DT contre 132 348 491 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs étrangers	96 531 232	89 962 830
Fournisseurs locaux	12 056 175	5 495 972
Fournisseurs, factures non parvenues	15 825 572	32 730 493
Fournisseurs d'immobilisations	344 133	1 658 953
Fournisseurs, retenues de garantie	516 098	2 486 815
Fournisseurs, effets à payer	933 287	13 428
Total	**126 206 497**	**132 348 491**

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les Autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2019 à 7 687 080 DT contre 8 582 271 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Charges à payer	3 581 890	3 127 320
CNSS	1 642 060	1 611 620
Provisions pour congés payés	596 631	643 801
Etats impôts et taxes	1 410 173	2 589 286
Créditeurs divers	46 117	54 898
Assurance groupe	344 739	389 237
Produits constatés d'avances	36 464	73 282
Débours sur douanes	25 006	88 827
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
Total	**7 687 080**	**8 582 271**

P.7. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2019 à 2 322 507 contre 499 607 au 31 décembre 2018 et représentent des instruments de couverture passifs.

C – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. PRODUITS ISSUS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS

Les Produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2019 à 463 596 923 DT contre 403 916 884 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Ventes de véhicules neufs	387 545 502	336 465 587
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	68 499 886	62 465 786
Ventes de travaux atelier	4 834 032	3 490 071
Ventes de véhicules utilisés	2 038 286	669 820
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	489 030	380 060
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	112 270	156 223
Ventes de carburants	11 829	119 393
Locations de véhicules	66 088	169 944
Total	**463 596 923**	**403 916 884**

R.2. COÛTS DES VENTES

Les Coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 379 108 183 DT contre 344 399 286 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Achats de véhicules neufs	247 271 273	214 165 898
Droits de Douanes	68 699 535	68 680 129
Achats de pièces de rechanges	43 468 327	39 449 531
Fret maritime	7 631 346	7 200 450
Charges de personnel	8 675 289	10 293 754
Frais de magasinage	421 992	842 324
Frais de gardiennage	319 735	641 789
Achats des accessoires	485 751	524 363
Dotations aux provisions sur stocks VN	576 580	523 757
Reprise de provisions sur stocks VN	(1 551 374)	-
Assurance maritime	567 034	410 183
Travaux extérieurs	262 181	561 439
Frais de transit	242 697	287 128
Achats de véhicules utilisés	1 881 110	545 188
Achats pour les ateliers	156 707	273 353
Total	**379 108 183**	**344 399 286**

R.3. FRAIS DE COMMERCIALISATION ET DE DISTRIBUTION

Les Frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2019 à 13 515 663 DT contre 12 400 285 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Autres frais sur ventes	1 924 049	1 937 074
Frais de déplacements	1 008 601	1 164 906
Charge de personnel	7 474 479	6 863 773
Publicité et insertions	1 705 415	1 178 410
Consommables	432 554	308 537
Location diverses	527 277	595 641
Cadeaux, réceptions et restaurations	190 621	190 714
Honoraires	130 215	118 131
Impôts et taxes	9 195	16 833
Redevances et royalties	113 257	26 266
Total	**13 515 663**	**12 400 285**

R.4. CHARGES ADMINISTRATIVES

Les Charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2019 à 31 668 280 DT contre 20 802 532 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Charge de personnel	11 827 466	7 051 879
Dotation aux amortissements	4 999 388	3 926 192
Impôts et taxes	2 036 808	1 731 810
Honoraires	1 571 540	1 357 266
Energie	757 833	602 013
Frais bancaire	1 750 972	1 189 703
Entretien et réparation	1 385 590	1 018 186
Assurance	693 599	493 280
Gardiennage	651 805	644 439
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 008 729	550 710
Dotations aux provisions sur créances	203 376	589 259
Reprises de provisions sur créances	219 591	(66 694)
Reprises de provisions pour risques et charges	(1 858 470)	-
Abonnement	941 807	521 100
Fournitures de bureaux	241 014	384 935
Frais de formation	203 592	175 928
Vêtements de travail	154 666	116 670
Dons et subventions	32 196	27 024
Frais de télécommunications	374 410	283 598
Autres frais administratifs	472 368	205 234
Total	**31 668 280**	**20 802 532**

R.5. AUTRES PRODUITS

Les Autres produits s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1 716 187 DT contre 1 346 065 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Produits non récurrents	296 768	511 042
Profits sur cessions d'immobilisations	443 861	274 448
Location	130 640	151 968
Ristournes TFP	192 014	177 720
Remboursements d'assurance	409 976	154 382
Autres services	242 928	76 505
Total	**1 716 187**	**1 346 065**

R.6. AUTRES CHARGES

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1 186 560 DT contre 418 112 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Dotations aux provisions sur immobilisations	42 440	-
Pertes sur cessions d'immobilisations	72 793	54 216
Pénalités de retard	155 986	57 372
Autres pertes	384 651	17 023
Pertes sur créances irrécouvrables	530 690	289 501
Total	**1 186 560**	**418 112**

R.7. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2019 à 4 666 782 DT contre 4 733 192 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Dividendes	4 034 518	2 917 920
Plus-value sur les instruments financiers	-	741 346
Intérêts créditeurs	279 883	195 293
Gains sur instruments de couverture	-	504 934
Intérêts sur prêts au personnel	235 543	266 027
Produits nets sur placements	116 838	107 672
Total	**4 666 782**	**4 733 192**

R.8. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2019 à 9 956 015 DT contre 3 113 049 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Intérêts sur comptes courants	561 020	327 418
Intérêts sur escomptes d'effets	2 491 689	688 592
Intérêts sur emprunts	2 502 494	1 902 793
Moins-value sur les instruments financiers	1 981 531	137 704
Pertes sur instruments de couverture	2 358 742	-
Charge financière – IDR	60 539	56 542
Total	**9 956 015**	**3 113 049**

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Achats consommés	365 398 106	332 421 525
Salaires, traitements et avantages du personnel	27 663 293	24 209 406
Autres charges d'exploitation	12 087 387	12 223 909
Dotations aux amortissements et aux provisions	24 987 590	5 523 225
Impôts, taxes et versements assimilés	2 046 003	1 748 643
Honoraires	1 647 054	1 475 397
Total	**433 829 433**	**377 602 105**

D – INFORMATIONS SUR LES LITIGES ET LES AFFAIRES ENCOURS DU GROUPE

- La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société mère Ennakl Automobiles et sa filiale Car Gros en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui s'est soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société mère Ennakl Automobiles et de sa filiale Car Gros. La direction du groupe estime, sur la base de l'avis de son avocat, que le risque d'un dédommagement à verser par la société mère Ennakl Automobiles ou par sa filiale Car Gros dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime. En outre, la société Ennakl Automobiles a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.

- La société mère Ennakl Automobiles a reçu en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

  Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société mère rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. A la date d'arrêté des états financiers, aucune réponse de l'administration fiscale n'a encore été communiquée à la société mère. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon.

  Face à cette situation, la société mère, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a constaté les provisions correspondantes.

E – INFORMATIONS SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE (PANDEMIE MONDIALE DU COVID-19)

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire.

Ainsi, le groupe est en arrêt quasi-total d'activité depuis le 22 mars 2020 et ce, jusqu'à la fin des mesures de confinement décidées par les autorités Tunisiennes.

Il s'agit d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des états financiers consolidés de 2019. La baisse des activités liée à cette pandémie et les mesures prises par le gouvernement Tunisien auront un impact sur les états financiers de consolidés de 2020. Toutefois à la date de publication des états financiers consolidés de 2019, la direction du groupe ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Il est à signaler que ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2020. La présente note a été ajoutée par la direction du groupe pour informer sur les évènements postérieurs à la clôture jusqu'à la date du 17 avril 2020.

F – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE

Les opérations réalisées avec les parties liées du Groupe en 2019 se détaillent comme suit :

- La société **Ennakl Automobiles** a souscrit en 2019 des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant total de 21 217 773 DT aux conditions suivantes :

  - Taux d'intérêt : TMM+1,5%
  - Echéance : 90 jours

  Les intérêts payés au titre de ces billets à ordre s'élèvent à 519 886 DT en 2019. Par ailleurs, la société a constaté en charges constatées d'avance au titre des intérêts des billets à ordre un montant de 84 182 DT au 31 décembre 2019.
  Au 31 Décembre 2019, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 5 581 226 DT.

- La société **Ennakl Automobiles** a émis une note de crédit à la société PARENIN pour un montant de 120 000 DT au titre de sa part dans l'indemnité de fin d'un contrat de travail objet de la convention datée du 1er avril 2019.

- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société PGI des ventes de véhicules et des frais d'entretien en 2019 pour un montant total de 188 763 DT TTC.

- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées par **Ennakl Automobiles** avec les parties liées du groupe Amen et du groupe PGH totalisent ce qui suit (En TTC) :

  - **AMEN BANK :** 194 589 DT
  - **AMEN SANTE :** 174 845 DT
  - **AMEN INVEST :** 7 740 DT
  - **CAFES BEN YEDDER :** 137 239 DT
  - **CAFES BONDIN :** 47 270 DT
  - **PARENIN :** 253 374 DT
  - **PGH :** 179 139 DT
  - **SBF :** 40 650 DT
  - **EL MAZRAA :** 56 269 DT
  - **ALMES :** 50 000 DT
  - **DICK :** 48 480 DT
  - **CARTHAGO :** 67 989 DT

- En 2019, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT au titre de frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

- En 2019, la société Ennakl Automobiles a encouru auprès de la COMAR des frais d'assurance s'élevant à 2 378 938 DT HT.

- La société Ennakl Automobiles a acquis au cours de l'exercice 2017 un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2019 à hauteur de 4 448 435 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés en 2019 se sont élevés à 1 559 482 DT.

- Au 31/12/2019, les fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » sont d'un montant de 14 000 000 DT, se détaillent comme suit :

Montant en DT	Année de suscription	Date d'échéance
3 000 000	2014	2020
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

- La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en charges à payer au 31/12/2019 le montant de 140 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'AMEN SICAR.

- La société **Ennakl automobiles** a versé à la société PGI Holding un montant s'élevant à 160 000 DT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière.

- La société **Ennakl automobiles** a encouru en 2019 un montant s'élevant à 640 345 DT TTC dans le cadre du marché des travaux de construction et d'aménagement conclus avec la société SBF.

- En 2015, **Ennakl Automobiles** a souscrit 33.000 obligations de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :

  - Valeur nominale : 100 DT
  - Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
  - Nombre d'obligations : 33 000
  - Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

  En 2019, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 96 967 DT. La valeur de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 660 000 DT. Par ailleurs, Ennakl Automobiles a inscrit en produits à recevoir au 31 Décembre 2019 un montant de 41 250 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus.

- La société Tunisie Leasing a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2019 pour un montant total de 52 897 092 DT TTC.

- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2019 pour un montant total de 29 368 808 DT TTC.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit

- En 2019, la société **Ennakl Automobiles** a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs).

Rémunérations servies aux administrateurs

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019. Au titre de l'exercice 2019, la charge s'élève à 50 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux dirigeants Ennakl Automobiles

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBACHE		M. Laâroussi BEN YEDDER		M. Ahmed Maher JAIET		M. Mohamed Habib LASRAM	
	Président Directeur Général		Secrétaire Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019
Salaire et primes	480 600	-	245 000	-	285 000	-	208 333	-
Voiture de fonction	1 320	-	1 320	-	1 320	-	1 100	-
Quotas essence	9 816	-	9 816	-	9 816	-	8 228	-
Total	**491 736**	-	**256 136**	-	**296 136**	-	**217 661**	-

- La société **« STLV »** a conclu durant l'exercice 2019 deux nouveaux contrats de leasing relatif à l'acquisition de matériel de transport se détaillant comme suit :

  - Un contrat pour un montant de 284 295 D avec un taux effectif global de 12.26%.
  - Un contrat pour un montant de 914 807 D avec un taux effectif global de 12.42 %.

  Les charges financières relative à ces deux contrats ont totalisé un montant de 98 755 DT en 2019.

- En 2019, la société **« STLV »** a encouru auprès des Assurances COMAR des frais d'assurances relatifs à :

  - Un contrat Multirisque Professionnel pour un montant de 2 616 DT ;
  - Un contrat Responsabilité Civile pour un montant de 731 DT.
  - Un contrat d'assurance groupe pour un montant de 32 212 DT.

  Par ailleurs, La société **« STLV »** a contracté auprès des assurances COMAR une assurance flotte portant sur 60 véhicules au cours de l'exercice 2019. La charge d'assurance inscrite parmi les charges à payer au 31/12/2019 s'élève à 118 303 DT.

- La société **« STLV »** a encouru auprès des Assurances COMAR en 2019 une assurance flotte relative aux véhicules acquis en 2018 pour un montant de 169 341 DT.

- Avec la société Amen Bank, la société STLV a réalisé des placements en compte à terme en 2019 ayant généré des intérêts d'un montant de 24 386 DT.

- La société **« STLV »** a aussi réalisé des placements en certificat de dépôts en 2019 auprès de l'Amen Bank ayant généré des intérêts d'un montant de 6 013 DT.

- La société **« STLV »** a signé le 25/09/2019 un contrat de crédit à moyen terme (3 ans) pour un montant de 1 500 000 destiné à financer l'acquisition de nouveaux véhicules, déblocable à la demande, au taux de TMM+2.75%. Au 31/12/2019, aucune tranche de ce crédit n'est débloquée.

- En 2018, la société **« STLV »** a contracté auprès de la société Tunisie Leasing et Factoring trois contrats de leasing aux modalités suivantes :

  - Un contrat pour un montant de 412 710 avec un taux effectif global de 11,18% ;
  - Un contrat pour un montant de 194 250 avec un taux effectif global de 11,58% ;
  - Un contrat pour un montant de 558 498 avec un taux effectif global de 9,03 %.

  Les charges financières relative à ces trois contrats ont totalisé un montant de 68 439 DT en 2019.

- La société **« STLV »** a servi une rémunération brute de 118.252 DT au profit de son directeur général (y compris voiture de fonction et carburant).

G – ENGAGAMENTS HORS BILAN AU 31/12/2019

Engagements en Devises par banque

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	23 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATB	314 280 EUR
Ennakl Automobiles	ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	9 000 000 EUR
Car Gros	AMEN BANK	100 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	7 700 399 EUR
Total EUR		**58 114 679 EUR**
Car Gros	ATTIJARI BANK	100 033 USD
Total USD		**100 033 USD**

Engagements en Dinars par banque

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	8 408 314 DT
Ennakl Automobiles	ADMISSIONS TEMPORAIRES	831 000 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	581 880 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	923 756 DT
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	266 741 DT
Total		**11 011 691 DT**

BIAT

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	CAUTION PROVISOIRE	43 145 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DEFINITIVE	380 131 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	567 991 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION POUR ADMISSION TEMPORAIRE	1 454 600 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DE DOUANES	1 000 000 DT
Ennakl Automobiles	AUTRES	28 885 DT
Total		**3 474 752 DT**

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	29 207 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260 DT
Car Gros	CAUTIONS DEFINITIVES	35 000 DT
Total		**93 467 DT**

UBCI

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	1 500 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	3 900 DT
Total		**5 400 DT**

16.

ROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PORSCHE
Macan S
Macan S

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2019 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ----------

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ----------

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	18 669 316,208
Résultat reporté	4 624,618
Résultat distribuable :	**18 673 940,826**
Dividendes 25% de capital soit 0.25 Dinars/action	7 500 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat distribuable)	560 218,225
Autres réserves	-
Report à nouveau 2019	**10 613 722,601**

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ----------

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 25%, soit 0.25 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du ----------

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ----------

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 17 mars 2020, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de mille (1.000) dinars bruts par présence et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2019.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ----------

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 17 mars 2020, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2020.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ----------

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société PARENIN
- Monsieur Fethi MESTERI

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022, les administrateurs suivants :

- .....
- .....

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandant (AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice
Monsieur Ibrahim DEBACHE	31 décembre 2020
La société COMAR	31 décembre 2020
La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)	31 décembre 2020
La société Poulina Group Holding (PGH)	31 décembre 2020
Monsieur Malek CHAHED	31 décembre 2020
La société Amen Bank	31 décembre 2021
La société Tunisie Leasing @Factoring	31 décembre 2021
La société TDS	31 décembre 2021
La société SPI	31 décembre 2021
.....	31 décembre 2022
.....	31 décembre 2022

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ----------

D
IN A 5500

17.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi **24 Juin 2020** à **16H30** au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle-Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives en vigueur.

18.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS PAR RAPPORT A LA LEGIGLATION EN VIGUEUR

La nouvelle loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement en Tunisie a apporté certaines modifications aux dispositions du code des sociétés commerciales et, notamment, la séparation obligatoire des fonctions de Directeur Général et de Président du conseil d'administration pour les sociétés anonymes cotées en bourse.

En conséquence, les articles 15, 18, 19, 21, 22, 23, 25 et 31 des statuts devraient être modifiés comme suit :

Articles actuels	Articles modifiés
ARTICLE 15 : CONSEIL D'ADMINISTRATION	**ARTICLE 15 : CONSEIL D'ADMINISTRATION**
.....	.....
15.2 La durée du mandat des administrateurs est de trois (3) années renouvelables.	**15.2** La durée du mandat des administrateurs est de trois (3) années renouvelables.
.....	Le mandat de chacun des deux membres indépendants ne peut être renouvelé qu'une seule fois
	L'assemblée générale ordinaire ne peut révoquer les deux membres indépendants sauf pour une raison valable en cas d'infraction aux dispositions légales ou aux statuts, ou lorsqu'ils ont commis des fautes de gestion, ou ont perdu leur indépendance.
	Est membre indépendant, tout membre n'ayant aucune relation avec la Société ou avec ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de ses décisions ou de l'entrainer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle.
	.....
ARTICLE 18 : POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	**ARTICLE 18 : POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
.....	.....
1. Il fixe les orientations générales de la société à partir du budget qui est établi par le Président directeur général et qui lui est soumis chaque année.	**1.** Il fixe les orientations générales de la société à partir du budget qui est établi par le Directeur Général et qui lui est soumis chaque année.
.....	.....

ARTICLE 19 : REPRESENTATION DE LA SOCIETE	ARTICLE 19 : REPRESENTATION DE LA SOCIETE
Tous les actes concernant la société doivent revêtir la signature du président directeur général ou de l'administrateur ayant reçu délégation en cas d'empêchement du président - directeur général, soit encore de tout mandataire ayant reçu de l'un de ceux-ci ou du conseil d'administration pouvoir à cet effet.	Tous les actes concernant la société doivent revêtir la signature du Directeur Général ou de l'administrateur ayant reçu délégation en cas d'empêchement du Directeur Général, soit encore de tout mandataire ayant reçu de l'un de ceux-ci ou du conseil d'administration pouvoir à cet effet.

ARTICLE 21 : FONCTIONS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	ARTICLE 21 : FONCTIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
• **21.1** Le président du conseil d'administration assumera également sous sa responsabilité les fonctions de directeur général de la société et portera ainsi le titre de Président-Directeur Général. • Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et assure sous sa responsabilité la direction générale de la société. Sous réserve des pouvoirs que les statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'ils réservent de façon spéciale au conseil d'administration, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et ce, dans les limites de l'objet social.	• **21.1** Le conseil d'administration nomme un Directeur Général qui représente la société dans ses rapports avec les tiers et assure sous sa responsabilité la direction générale de la société. • Sous réserve des pouvoirs que les statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'ils réservent de façon spéciale au conseil d'administration, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et ce, dans les limites de l'objet social.
• **21.3** Sur proposition du président directeur général, le conseil peut pour l'assister, lui adjoindre un ou plusieurs directeurs généraux adjoints, membres ou non du conseil d'administration.	• **21.3** Sur proposition du Directeur Général, le conseil peut pour l'assister, lui adjoindre un ou plusieurs directeurs généraux adjoints, membres ou non du conseil d'administration.
• **21.4** Le président directeur général peut modifier les statuts lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.	• **21.4** Le Directeur Général peut modifier les statuts lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.
• **21.5** Lorsque le président directeur général se trouve empêché d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de ses fonctions au directeur général adjoint dans les conditions de l'article 15. Si le directeur général adjoint est dans l'incapacité de le faire, le conseil d'administration nommera une personne de son choix pour le remplacer.	• **21.5** Lorsque le Directeur Général se trouve empêché d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de ses fonctions au directeur général adjoint dans les conditions de l'article 15. Si le directeur général adjoint est dans l'incapacité de le faire, le conseil d'administration nommera une personne de son choix pour le remplacer. • **21.6** Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Il doit être une personne physique et actionnaire de la Société.

	Le Président du conseil d'administration propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside les réunions du Conseil d'Administration et celles des Assemblées Générales. Le Président veille également à la réalisation des options arrêtées par le conseil d'administration. En cas d'empêchement du Président du Conseil, celui-ci peut déléguer ses attributions à un membre du Conseil d'Administration. Cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable. Si le Président du Conseil est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le Conseil peut y procéder d'office
ARTICLE 22 : DES CONVENTIONS REGLEMENTEES	**ARTICLE 22 : DES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
.....	.....
22.2.1 Opérations soumises à autorisation	22.2.1 Opérations soumises à autorisation
Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs généraux adjoints, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, ou la société la contrôlant, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.....	Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs généraux adjoints, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, ou la société la contrôlant présent code, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration à la lumière d'un rapport spécial du ou des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société.
22.2.2 Opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit	22.2.2 Opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit
Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, les opérations suivantes : • la cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers ; • l'emprunt important conclu au profit de la société d'un montant minimum de 20.000.000 de dinars ; • la garantie des dettes d'autrui dépassant le seuil de 10.000.000 de dinars En deçà de ce seuil, cette opération est dispensée de l'autorisation, de l'approbation et de l'audit.....	Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, les opérations suivantes : • la cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers ; • l'emprunt important conclu au profit de la société d'un montant minimum de 20.000.000 de dinars ; • la garantie des dettes d'autrui dépassant le seuil de 10.000.000 de dinars En deçà de ce seuil, cette opération est dispensée de l'autorisation, de l'approbation et de l'audit ; • la cession de cinquante pour cent ou plus de la valeur comptable brute des actifs immobilisés de la société.

	Le conseil d'administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par le ou les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société.
ARTICLE 23 : DROIT D'INFORMATION, REGISTRES ET QUESTIONS ECRITES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	**ARTICLE 23 : DROIT D'INFORMATION, REGISTRES ET QUESTIONS ECRITES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
• Le conseil d'administration, ou le président directeur général dument habilité à cet effet, doit répondre par écrit dans le mois qui suit la réception de la question. Une copie de la question et de la réponse sont obligatoirement communiquées au commissaire aux comptes. Ces documents sont mis à la disposition des actionnaires à l'occasion de la première assemblée générale suivante.	• Le conseil d'administration, ou le Président du conseil dument habilité à cet effet, doit répondre par écrit dans le mois qui suit la réception de la question. Une copie de la question et de la réponse sont obligatoirement communiquées au commissaire aux comptes. Ces documents sont mis à la disposition des actionnaires à l'occasion de la première assemblée générale suivante.
ARTICLE 25 .2 : CONVOCATION DES ASSEMBLÉES	**ARTICLE 25.2 : CONVOCATION DES ASSEMBLÉES**
25.2.4 Les convocations aux assemblées générales ordinaires sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont l'un est en langue arabe, dans le délai de Quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour. ::::::::::::::	..... **25.2.4** L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.
ARTICLE 31.5 : AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES	**ARTICLE 31 : AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES**
..... **31.5** Les dividendes sont payés aux dates et aux lieux fixés par le Conseil d'Administration entre les mains du titulaire portant une attestation déterminant le nombre des titres qu'il y détient, délivrée par la société	..... **31 .5** Les dividendes sont payés aux dates et aux lieux fixés par le Conseil d'Administration entre les mains du titulaire portant une attestation déterminant le nombre des titres qu'il y détient, délivrée par la société. La Société doit payer la part de chaque actionnaire dans les bénéfices distribués dans le délai de Trois (03) mois à partir de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution. Les actionnaires peuvent, à l'unanimité, en décider autrement. Dans le cas de dépassement du délai de trois mois visés, les bénéfices non distribués seront productifs d'intérêts commerciaux au sens de la législation en vigueur.

19.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ENNAKL Automobiles, après avoir eu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la mise en conformité des statuts avec la législation en vigueur décide l'amendement des statuts conformément aux dispositions de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède et afin de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019, l'Assemblée Générale décide d'adopter la modification des articles 15, 18, 19, 21, 22, 23, 25 et 31 des statuts comme suit :

ARTICLE 15 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

15.2 La durée du mandat des administrateurs est de trois (3) années renouvelables.

Le mandat de chacun des deux membres indépendants ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

L'assemblée générale ordinaire ne peut révoquer les deux membres indépendants sauf pour une raison valable en cas d'infraction aux dispositions légales ou aux statuts, ou lorsqu'ils ont commis des fautes de gestion, ou ont perdu leur indépendance.

Est membre indépendant, tout membre n'ayant aucune relation avec la Société ou avec ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de ses décisions ou de l'entrainer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle.

ARTICLE 18 : POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Il fixe les orientations générales de la société à partir du budget qui est établi par le Directeur Général et qui lui est soumis chaque année.

ARTICLE 19 : REPRESENTATION DE LA SOCIETE

- Tous les actes concernant la société doivent revêtir la signature du Directeur Général ou de l'administrateur ayant reçu délégation en cas d'empêchement du Directeur Général, soit encore de tout mandataire ayant reçu de l'un de ceux-ci ou du conseil d'administration pouvoir à cet effet.

ARTICLE 21 : FONCTIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

- **21.1** Le conseil d'administration nomme un Directeur Général qui représente la société dans ses rapports avec les tiers et assure sous sa responsabilité la direction générale de la société.

- Sous réserve des pouvoirs que les statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'ils réservent de façon spéciale au conseil d'administration, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et ce, dans les limites de l'objet social.

- **21.3** Sur proposition du Directeur Général, le conseil peut pour l'assister, lui adjoindre un ou plusieurs directeurs généraux adjoints, membres ou non du conseil d'administration.

- **21.4** Le Directeur Général peut modifier les statuts lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

- **21.5** Lorsque le Directeur Général se trouve empêché d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de ses fonctions au directeur général adjoint dans les conditions de l'article 15. Si le directeur général adjoint est dans l'incapacité de le faire, le conseil d'administration nommera une personne de son choix pour le remplacer.

- **21.6** Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Il doit être une personne physique et actionnaire de la Société.

- Le Président du Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Il doit être une personne physique et actionnaire de la Société.

- Le Président du conseil d'administration propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside les réunions du Conseil d'Administration et celles des Assemblées Générales. Le Président veille également à la réalisation des options arrêtées par le conseil d'administration.

- En cas d'empêchement du Président du Conseil, celui-ci peut déléguer ses attributions à un membre du Conseil d'Administration. Cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable. Si le Président du Conseil est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le Conseil peut y procéder d'office

ARTICLE 22 : DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

22.2.1 Opérations soumises à autorisation

Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs généraux adjoints, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, ou la société la contrôlant présent code, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration à la lumière d'un rapport spécial du ou des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société.

22.2.2 Opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit

Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, les opérations suivantes :

- la cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers.

- l'emprunt important conclu au profit de la société d'un montant minimum de 20.000.000 de dinars.

- la garantie des dettes d'autrui dépassant le seuil de 10.000.000 de dinars En deçà de ce seuil, cette opération est dispensée de l'autorisation, de l'approbation et de l'audit.

- la cession de cinquante pour cent ou plus de la valeur comptable brute des actifs immobilisés de la société.

Le conseil d'administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par le ou les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société.

ARTICLE 23 : DROIT D'INFORMATION, REGISTRES ET QUESTIONS ECRITES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le conseil d'administration, ou le Président du conseil dument habilité à cet effet, doit répondre par écrit dans le mois qui suit la réception de la question. Une copie de la question et de la réponse sont obligatoirement communiquées au commissaire aux comptes. Ces documents sont mis à la disposition des actionnaires à l'occasion de la première assemblée générale suivante.

ARTICLE 25 : DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

- L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

ARTICLE 31 : AFFECTATIONS ET REPARTITIONS DES BENEFICES

- Les dividendes sont payés aux dates et aux lieux fixés par le Conseil d'Administration entre les mains du titulaire portant une attestation déterminant le nombre des titres qu'il y détient, délivrée par la société.

- La Société doit payer la part de chaque actionnaire dans les bénéfices distribués dans le délai de Trois (03) mois à partir de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution.

- Les actionnaires peuvent, à l'unanimité, en décider autrement.
  Dans le cas de dépassement du délai de trois mois visés, les bénéfices non distribués seront productifs d'intérêts commerciaux au sens de la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....